



RAPPORT  
**FINANCIER**  
2018



# SOMMAIRE





**1** RAPPORT DE GESTION 4



**2** ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 22



**3** ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX 82



**4** RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 100



**5** ÉLÉMENTS JURIDIQUES 109

# 1 RAPPORT de gestion



# Rapport sur les comptes consolidés et les comptes de la société

# 1. UNE ANNÉE 2018 CONSTITUANT UNE PREMIÈRE ÉTAPE DANS LA RÉALISATION DU PLAN STRATÉGIQUE NEW DIMENSION VISANT À CONFORTER LA POSITION DE NATIXIS ASSURANCES COMME ASSUREUR DE PREMIER PLAN EN FRANCE

## 1.1. PREMIÈRE ÉTAPE DANS LA RÉALISATION DU PLAN STRATÉGIQUE NEW DIMENSION

L'année 2018 a marqué une première étape dans la réalisation du plan stratégique New Dimension, avec le lancement de nombreux projets stratégiques qui rendent la transformation de Natixis Assurances concrète et visible.

Présenté fin 2017, le plan 2018-2020 « New Dimension », a pour ambition de conforter la position de Natixis Assurances comme assureur de premier plan en France, en proposant une expérience client différenciante et une performance opérationnelle au plus haut niveau. Avec ce plan, Natixis Assurances intégrera totalement la chaîne de valeur en Assurances dommages en créant une plateforme de gestion unique opérée par Natixis au bénéfice des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne (projet #Innove2020).

## 1.2. ABANDON DE LA CESSION DU PORTEFEUILLE PARTENARIATS

Natixis Assurances a décidé, en 2013, de mettre en sommeil son activité d'Assurance vie développée par l'intermédiaire de CGPI (conseillers en Gestion de patrimoine indépendants) et banques privées, compte tenu de l'importance des investissements requis pour développer un segment de marché caractérisé par des marges unitaires faibles et l'importance des positions acquises par les acteurs historiques de ce segment. Un engagement de cession de ce portefeuille (encours de 583 M€) avait été conclu en 2017. Au cours du 4<sup>e</sup> trimestre 2018, il a été décidé par les différentes parties prenantes de mettre un terme aux travaux liés à cette cession de portefeuille. Natixis Assurances reste l'assureur de ces contrats et maintient un dispositif permettant d'offrir à ses clients une qualité de service satisfaisante, gage de la préservation de leurs intérêts.

## 1.3. TRANSFORMATION

Natixis Assurances a poursuivi sa transformation opérationnelle et digitale, ainsi que ses programmes d'efficacité opérationnelle tant sur le métier Assurances de personnes que sur le métier Assurances non vie.

En Assurance de personnes, le nouveau modèle de relation clients multi-sites et multi-enseignes développé dans le cadre du programme de transformation move#2018 a été déployé au mois de juin. L'organisation, les outils et les process de la relation clients sont désormais les mêmes pour les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne. Une plateforme dédiée au traitement des successions a en outre été créée. Le programme de « Transformation culturelle » a conduit au regroupement de l'ensemble des collaborateurs parisiens sur un site unique, au réaménagement des autres sites dans des environnements de travail innovants, ainsi qu'au déploiement de modes de fonctionnement agiles pour les projets stratégiques.

En Assurance non vie, trois projets stratégiques majeurs ont été engagés : le projet Purple#Care de transformation et de digitalisation de la gestion des sinistres a été déployé avec succès aux mois de juin et décembre pour les deux-roues et les quatre-roues ; le projet #Pop'Timiz de mutualisation des activités middle et back-office non vie entre les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne s'est concrétisé au mois de novembre par le déploiement de la plateforme APS dans trois Banques Populaires ; enfin, le programme #Innove2020 a été lancé avec pour objectif de faire de BPCE Assurances la plateforme d'Assurance non vie unique pour les clients particuliers des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne à l'horizon 2020.



## 1.4. IMPACTS DE L'AMENDEMENT « BOURQUIN » SUR LE PORTEFEUILLE

L'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018 de l'amendement « Bourquin », qui permet aux assurés de résilier leur assurance emprunteur à chaque échéance annuelle, a conduit Natixis Assurances à adapter son offre et à mettre en place un dispositif de rétention. Les impacts de cette nouvelle réglementation sur le portefeuille sont restés limités en 2018.

## 1.5. POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS RESPONSABLES

En matière d'allocation d'actifs, Natixis Assurances s'est engagée de manière volontariste et concrète contre le réchauffement climatique en annonçant son objectif d'aligner sa politique d'investissement sur

les objectifs de la « trajectoire 2 degrés » fixés par l'Accord de Paris : 10 % des investissements de Natixis Assurances seront ainsi réalisés chaque année sous forme d'actifs « verts » avec un objectif de 10 % d'actifs « verts » dans le total de ses encours, au plus tard en 2030. Plus de 350 M€ ont ainsi été investis en green bonds en 2018. Avec cette politique, Natixis Assurances entend encourager et privilégier les acteurs économiques qui contribuent à la transition énergétique et écologique.

## 1.6. POURSUITE DES TRAVAUX DE PRÉPARATION À LA NORME IFRS 17

Le 14 novembre 2018, l'International Accounting Standards Board (IASB) a voté en faveur d'un report de 2021 à 2022 de la date d'entrée en vigueur d'IFRS 17. La norme sera soumise à une consultation publique en 2019. Natixis Assurances poursuit ses travaux de préparation en vue de l'application de cette norme.

# 2. UNE ANNÉE 2018 PORTÉE PAR UNE FORTE CROISSANCE ORGANIQUE

L'année 2018 a été marquée par une activité commerciale très dynamique en Prévoyance et en Dommages. L'activité d'Assurance vie s'est, quant à elle, maintenue à un niveau élevé.

Avec 9,6 Md€ de primes en affaires directes, la collecte d'Assurance vie progresse de 1 % par rapport à 2017. L'activité s'est donc maintenue à un niveau élevé malgré la persistance du contexte de taux bas, la hausse de l'inflation et la volatilité des marchés financiers en fin d'année. Le déploiement de l'offre Caisse d'Épargne a permis une croissance de l'activité de 60 % en deux ans.

Les primes en Unités de compte (UC) s'établissent à 3,2 Md€ (-4 %) et représentent 33 % de la collecte brute totale, taux en baisse de 2 points mais supérieur de 5 points à celui du marché à fin décembre. La collecte investie sur le fonds en euros s'élève à 6,4 Md€, soit une hausse de 3 %.

Les cotisations de Prévoyance et d'Assurance des emprunteurs (886 M€) continuent de progresser au rythme soutenu de 8 %. L'Assurance des emprunteurs maintient un taux de croissance de 6 %, sans impact matériel de l'amendement « Bourquin ».

En Assurance non vie, le portefeuille augmente de 5 % pour atteindre 5,8 millions de contrats. Les primes acquises des réseaux Banque Populaire et Caisse d'Épargne sont en hausse de 7 % et s'élèvent à 1 482 M€. La croissance de l'activité a été de 9 % pour l'Auto et de 7 % pour la Multirisque Habitation.

## 2.1. MÉTIER ASSURANCES DE PERSONNES - FRANCE & LUXEMBOURG

Chiffre d'affaires (en M€)	2017	2018	Variation
<b>Total Épargne</b>	<b>9 511</b>	<b>9 583</b>	<b>+ 0,8 %</b>
Prévoyance individuelle	187	217	+ 16,3 %
Assurance des emprunteurs	633	668	+ 5,5 %
<b>Total Prévoyance</b>	<b>820</b>	<b>886</b>	<b>+ 8,0 %</b>
<b>Total Assurances de personnes</b>	<b>10 311</b>	<b>10 469</b>	<b>+ 1,3 %</b>

## Assurance vie - Épargne

### France

Malgré l'absence d'une offre d'Épargne concurrente et réellement compétitive en termes de fiscalité et de couple rendement/risque (pour les supports en euros), la collecte globale du secteur de l'Assurance vie française a enregistré une croissance limitée à 4 % en 2018, pour atteindre 140 Md€ (2017 : 135 Md€). Ainsi, même si au fil des années la rémunération des livrets réglementés (PEL, Livret A, LDD, etc.) s'est dégradée pour atteindre son plus bas niveau historique, la concurrence du Livret A est restée forte puisque la collecte nette sur ce support a atteint en 2018 le même niveau qu'en 2017 soit 10 Md€ (un niveau inégalé depuis 2013). Malgré un taux bloqué à 0,75 % depuis août 2015 (rendement réel négatif, l'inflation s'étant élevée à 1,6 %), ces livrets restent attractifs car ils sont liquides et leurs gains sont garantis et défiscalisés.

Les prestations servies baissent de 7 % et s'établissent à 118 Md€. L'encours des contrats d'Assurance vie du marché progresse de 1,1 % à 1 700 Md€.

L'année 2018 marque la fin de dix années de hausse ininterrompue des marchés actions et un retour de la volatilité. L'ensemble des Bourses mondiales affichent des performances négatives qui varient entre -11 % pour le CAC 40, -14 % pour l'Eurostoxx50 et -6 % pour le S&P 500. Le niveau du CAC 40 est en fin d'année proche des 4 750 points ; il revient sur les niveaux de décembre 2016.

Dans un contexte de rendement décroissant des fonds euros (comme en 2017), la collecte investie sur les supports en unités de compte est en hausse de 2 % avec 39,5 Md€ de collecte pour l'ensemble du marché (après une croissance de 38 % entre 2016 et 2017). La part investie sur ces supports représente 28,2 % du total (versus 28,7 % en 2017).

Dans ce contexte, les primes collectées par Natixis Assurances en France sont en hausse de 0,8 % pour atteindre 9,0 Md€ (affaires directes).

La croissance de la collecte de Natixis Assurances résulte de la dynamique de l'offre sur le réseau des Caisses d'Épargne. Le chiffre d'affaires ainsi généré s'établit à 5 540 M€ (+4 % versus 2017) avec plus de 198 000 affaires nouvelles, dont 56 % sur le segment

« Grand Public » avec le produit Millevie Essentielle (94% du chiffre d'affaires de ce segment).

La collecte de Natixis Assurances dans le réseau des Banques Populaires a été dynamisée par les contrats multi-supports à destination du segment de clientèle relevant de la Gestion de patrimoine (+10% sur un an à 1 918 M€) grâce au produit Quintessa lancé en 2015 qui représente 92% du chiffre d'affaires de ce segment, avec un taux d'UC de 34%.

Dans le même temps, la collecte des multi-supports à destination du segment « Grand Public » enregistre une baisse de 16% à 1 138 M€, avec une stabilité du produit Horizéo lancé fin 2013 à 363 M€, dont le taux d'UC est de 29%.

Les cotisations acquises à Solution Perp, offre Perp pour les réseaux Banque Populaire et Caisse d'Épargne, représentent 41 M€, en baisse de 46% par rapport à 2017. L'encours de provisions mathématiques géré s'établit à 539 M€, en baisse de 1% sur un an.

## Luxembourg

Le chiffre d'affaires Épargne est stable par rapport à 2017 :  
- hausse de 7% de la collecte investie sur les fonds euros ;  
- baisse de 6% du chiffre d'affaires UC, avec une quote-part de 47% de la collecte totale (-3 points).

**Sur ces deux pays**, la collecte totale 2018 atteint 9 583 M€ (affaires directes), investie à hauteur de 33,2% sur des supports UC (34,9% en 2017). La collecte en UC baisse de 4% à 3 181 M€.

Y compris acceptation CNP de 10% du portefeuille Caisse d'Épargne, le chiffre d'affaires Épargne s'établit à 10 065 M€ dont 33,1% de quote-part UC.

Par ailleurs, reflet du statut de bancassureur de l'entité, la collecte 2018 (affaires directes) a été réalisée à 95% dans les réseaux bancaires du Groupe BPCE. La part des apporteurs externes a, quant à elle, diminué en 2018 : collecte de 437 M€ représentant 5% des primes d'Assurance vie « Épargne » affaires directes contre 6% en 2017.

## Évolution des encours UC / Euros et prestations nettes

La charge des prestations s'établit à 3,8 Md€ (affaires directes), en hausse de 6% par rapport à 2017. Le taux de prestations rapportées à l'encours d'ouverture (6,9%) est en baisse de 0,6 point par rapport à 2017.

Il en résulte une collecte nette affaires directes largement positive de 5,8 Md€, avec un taux d'UC de 42% contre 45% en 2017. Les encours assurés connaissent ainsi une croissance soutenue avec un rythme annuel de croissance de 9,8%, supérieur à celui du marché, pour atteindre 60,1 Md€ (71,3 Md€ y compris les encours acceptés du traité stock 10% de CNP).

(en M€)	2017	2018	Variation
Encours euros	42 119	46 082	+ 9,4%
Encours UC	12 618	14 026	+ 11,2%
Provision pour participation aux excédents (PPE) - après incorporation	1 136	1 167	+ 2,7%
<b>Total</b>	<b>55 873</b>	<b>61 276</b>	<b>+ 9,7%</b>

L'analyse par zone géographique est la suivante :

(en M€)	2017		2018	
	France	Luxembourg	France	Luxembourg
Encours euros	39 240	2 879	42 985	3 097
Encours UC	10 985	1 633	12 328	1 698
<b>Total</b>	<b>50 225</b>	<b>4 512</b>	<b>55 313</b>	<b>4 795</b>

## Prévoyance

L'exercice 2018 a vu les cotisations de Prévoyance progresser de façon significative, soutenues à la fois par la croissance de la Prévoyance individuelle et par celle de l'Assurance des emprunteurs (ADE).

(en M€)	2017	2018	Variation
Prévoyance individuelle	187	217	+ 16,3%
ADE - réseau Banque Populaire	339	342	+ 0,7%
ADE - réseau Caisse d'Épargne	283	310	+ 9,6%
ADE - réseau CFF	11	17	+ 47,4%
<b>Total</b>	<b>820</b>	<b>886</b>	<b>+ 8,0%</b>

## Assurance des emprunteurs

Depuis 2010, plusieurs mesures réglementaires ont été mises en place pour fluidifier le marché de l'assurance de prêt :

- loi Lagarde sur la protection des consommateurs ;
- loi Hamon (2014) qui donne la possibilité de résilier ou de renégocier son contrat dans les 12 mois après sa signature ;
- l'amendement « Bourquin » de la loi Sapin 2 (début 2018) permet quant à lui, de résilier son contrat à chaque date d'anniversaire en respectant un préavis de 2 mois.

Pour limiter l'attrition de la clientèle pouvant découler de ces nouvelles réglementations, la compagnie a mis en place le dispositif « Parade » afin d'apporter une réponse adaptée aux demandes des clients.

Malgré la baisse du marché du crédit immobilier, le chiffre d'affaires de l'activité ADE est en hausse de 6% à 668 M€. L'activité bénéficie de l'effet année pleine du bon niveau de production de 2017 et de l'effet bénéfique du développement de la tarification sur capital restant dû.

En termes de croissance, l'évolution par réseau est impactée par la modification à compter de la génération 2016 des quotes-parts coassurées (désormais 34% pour Natixis Assurances quel que soit le réseau). Ainsi, le réseau des Banques Populaires est quasi stable (+0,7%), tandis que le réseau des Caisses d'Épargne est en hausse de 9,6%.

L'analyse par type de crédit assuré montre des rythmes de croissance différents : l'assurance des crédits amortissables est très dynamique avec une croissance des cotisations de 6% (603 M€ en 2018) ; l'assurance des crédits renouvelables évolue de manière plus contrastée (-2%). Les crédits amortissables constituent l'essentiel de la production de l'Assurance des emprunteurs, avec 90% du total des garanties Emprunteurs (+1 point par rapport à 2017).

## Prévoyance individuelle

La croissance des cotisations de l'activité Prévoyance individuelle se poursuit en 2018 (+16,3%) pour s'établir à 217 M€. Cette progression est essentiellement due au déploiement de la nouvelle offre au sein du réseau des Caisses d'Épargne depuis 2016. Le réseau des Banques Populaires est également en hausse (+3,4%), porté notamment par la gestion directe (+4,1%) et le produit Fructi-Famille.



## 2.2. MÉTIER ASSURANCES NON VIE - FRANCE

Les ventes brutes à fin 2018 sont en retrait de 4,8% par rapport à fin 2017. Cette baisse concerne les deux réseaux et résulte d'un effet « loi Hamon » moins porteur et de la baisse des financements immobiliers qui entraîne une diminution des contacts avec les chargés de clientèle.

(en milliers de contrats)	2017	2018	Variation
Multirisque Habitation	482	457	- 5%
Auto	366	345	- 6%
Garantie des accidents de la vie (GAV)	159	164	+ 3%
Santé	25	22	- 11%
Protection juridique	136	113	- 17%
Risques des professionnels	27	27	- 2%
Deux-roues	-	20	na
Autres	98	84	- 14%
<b>Total</b>	<b>1 293</b>	<b>1 231</b>	<b>- 5%</b>

La baisse concerne principalement les contrats Multirisque Habitation (-5%), Auto (-6%) et Protection juridique (-17%). Il est à noter l'excellent démarrage (depuis juin 2018) de la commercialisation de l'offre Deux-roues qui totalise plus de 20 000 ventes en fin d'année.

Les primes acquises du métier non vie s'établissent à 1 482 M€ en progression de 7% par rapport à 2017, dont +8% sur le réseau des Banques Populaires et +6% sur le réseau des Caisses d'Epargne. Ces performances ont été réalisées sur des marchés matures, dont la croissance en 2018 n'a pas excédé 2,7% en Multirisque Habitation et 2,9% en Auto (source : FFA).

Impactées par l'accord national interprofessionnel (ANI), relatif à la généralisation depuis 2016 des assurances complémentaires Santé d'entreprise, les ventes en Santé individuelle sont en retrait de 11%.

### Primes acquises BPCE Assurances (intégration globale)

(en M€)	2017	2018	Variation
Multirisque Habitation	305	321	+ 5%
Auto	275	302	+ 10%
GAV	93	99	+ 7%
Santé	79	80	+ 1%
Protection juridique	55	56	+ 2%
Risques des professionnels	13	12	- 1%
Deux-roues	-	1	na
Autres	74	76	+ 4%
<b>Total</b>	<b>892</b>	<b>948</b>	<b>+ 6%</b>

La hausse du chiffre d'affaires Auto résulte principalement d'un effet volume (+6%). La croissance des cotisations MRH est le résultat d'un effet volume de 4% et d'augmentations tarifaires (+3% en moyenne).

Le nombre de contrats en portefeuille s'élève à 3,9 millions à fin 2018, soit une hausse de 3% par rapport à 2017.

### Primes acquises BPCE IARD (mise en équivalence)

(en M€)	2017	2018	Variation
Multirisque Habitation	139	152	+ 9%
Auto	179	192	+ 7%
Protection juridique	12	14	+ 13%
Risques des professionnels	56	62	+ 11%
Autres	7	6	- 18%
<b>Total</b>	<b>393</b>	<b>426</b>	<b>+ 8%</b>

Le chiffre d'affaires progresse de 8% grâce à la croissance du portefeuille (+6%) et à une augmentation d'environ 3% des tarifs de la MRH.

Le nombre de contrats en portefeuille progresse de 6% pour s'établir à 1,6 million à fin 2018. Il est composé à 45% de contrats MRH, en augmentation de 6% par rapport à 2017, et à 28% de contrats Auto, en augmentation de 3% par rapport à 2017.

### Primes acquises BPCE Prévoyance (intégration globale)

(en M€)	2017	2018	Variation
Garantie des moyens de paiement	74	77	+ 4%
Garantie des accidents de la vie	25	29	+ 16%
Dommages aux biens	2	3	+ 30%
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>108</b>	<b>+ 8%</b>

L'activité Dommages de BPCE Prévoyance repose notamment sur les garanties des moyens de paiement qui représentent 71% des cotisations totales et qui ont vu leurs primes acquises augmenter de 4% sur un an. Par ailleurs, la Garantie accidents de la vie continue de progresser à un rythme soutenu : +16% après +13% en 2017, en lien avec l'augmentation du portefeuille (impact de la nouvelle offre produit GAV fin 2017).

## 2.3. ACTIVITÉS HORS EUROPE

L'activité hors Europe (hors celles développées dans les départements et territoires français d'outre-mer) concerne uniquement la participation de 34% détenue dans la société libanaise Adir, filiale à 66% du groupe bancaire Byblos et consolidée par mise en équivalence dans les comptes de Natixis Assurances.

L'activité 2018 de la société Adir a été particulièrement dynamique, grâce à la progression des activités Épargne et Dommages :

(en MUS\$)	2017	2018	Variation
Vie - Épargne	33	37	+ 12 %
Vie - Prévoyance	17	15	- 6 %
Non Vie (auto, incendie, santé, RC, vol, etc.)	22	25	+ 7 %
<b>Total</b>	<b>72</b>	<b>77</b>	<b>+ 6 %</b>

Les primes émises sur le segment Vie atteignent 52 millions de dollars US, soit une croissance de 6 % ; les activités Épargne et Prévoyance représentant plus de deux tiers de l'activité totale d'Adir.

L'Assurance non vie a connu une croissance plus soutenue : +7 % en 2018, pour atteindre 25 millions de dollars US de primes acquises.

## 3. 2018 : DES RÉSULTATS PERFORMANTS DANS UN ENVIRONNEMENT FINANCIER DIFFICILE

À l'image de l'exercice précédent, Natixis Assurances a poursuivi le développement de ses activités dans des conditions satisfaisantes de rentabilité :

- dans le domaine de l'Assurance vie, où la capacité à prélever un niveau de marge satisfaisant a été confirmée, malgré un environnement de taux historiquement bas et des marchés volatils ;
- dans le domaine de la Prévoyance caractérisé par une sinistralité globalement maîtrisée et conforme aux attentes ;
- dans le domaine de l'Assurance dommages, dont la sinistralité brute a été impactée par les événements climatiques de l'année et par un niveau exceptionnel de sinistres graves en Auto, mais dont le ratio combiné s'est maintenu à un niveau très inférieur à 100 %.

Dans ce contexte, le produit net assurances (PNA) des activités consolidées par intégration globale s'établit à 804 M€, en hausse de 7%.

### 3.1. ÉVOLUTION DE LA RENTABILITÉ DES ACTIVITÉS ASSURANCES DE PERSONNES

#### Assurance vie

L'évolution des revenus est en phase avec celle des encours gérés, qui constituent la principale assiette du PNA Vie, avec une croissance de 10 % par rapport à 2017 (encours moyen des affaires directes : +12 %).

Les marges contractuelles sur l'encours enregistrent une hausse de 9 %, en lien avec la hausse de l'encours moyen. Le PNA Vie Épargne est également marqué par une légère hausse de la marge financière, grâce à la croissance des encours, et cela, malgré la dilution du taux de rendement des produits de taux.



Hors revalorisations incorporées aux provisions mathématiques en début d'année suivante, la provision pour participation aux excédents (PPE) a été dotée à hauteur de 31 M€ pour atteindre 1 167 M€ à fin 2018. Ce montant, à caractère de réserve et incorporable dans un délai de huit ans, représente l'équivalent de 2,5% de revalorisation annuelle des encours en euros.

## Prévoyance et Assurance des emprunteurs

Le PNA Prévoyance et ADE enregistre une hausse de 8% :

- la Prévoyance individuelle accroît ses revenus de 10% grâce à la hausse de 16% de l'activité et malgré une légère dégradation du S/P ;
- l'activité ADE affiche un PNA en hausse de 8%, conséquence de la croissance de 6% du chiffre d'affaires et de la stabilité de la sinistralité.

## 3.2. ÉVOLUTION DE LA RENTABILITÉ DES ACTIVITÉS ASSURANCE NON VIE

Malgré les événements climatiques de l'exercice 2018, le PNA de l'Assurance non vie enregistre une hausse de 6% par rapport à 2017. Les principaux éléments à retenir sont les suivants :

- le PNA non vie du réseau Caisse d'Épargne est en progression de 6% par rapport à 2017 :
  - progression du portefeuille et des primes ;
  - dégradation de 3,4 points du S/P courant principalement en raison de l'augmentation de la sinistralité des graves Autos et de l'impact des événements climatiques ;
  - baisse du résultat financier (-1,8 M€) principalement en raison de la moins-value de 1,5 M€ constatée sur la cession des obligations italiennes ;
  - amélioration du solde de réassurance en raison d'une importante cession de sinistres graves et de la prise en charge d'événements climatiques.
- le PNA non vie du réseau Banque Populaire (hors BPCE IARD) est en hausse de 8% par rapport à 2017, résultant principalement d'un effet volume (+8%), la sinistralité se maintenant à un niveau satisfaisant.

Le ratio combiné de l'activité Dommages distribuée par le réseau Caisse d'Épargne s'établit à 90,0% en 2018, en diminution de 0,2 point.

## 3.3. POLITIQUE DE GESTION FINANCIÈRE & ÉVOLUTION DES PRODUITS FINANCIERS

Pour rappel, la gestion de la majorité des actifs de Natixis Assurances (à l'exception de BPCE IARD, mise en équivalence) est déléguée à Ostrum Asset Management, filiale de Natixis. La politique financière a pour objectif d'optimiser la rentabilité des fonds propres du groupe, en préservant l'intérêt des assurés ainsi que la solvabilité des sociétés d'assurance relevant du périmètre.

## Environnement macro-économique et politiques monétaires

La dynamique macro-économique a notablement évolué en 2018 : ainsi, les facteurs qui avaient porté la croissance en 2017 se sont délités progressivement ; cette forte croissance s'expliquait par la mise en place en 2016 de politiques monétaires accommodantes tant dans les pays développés qu'émergents.

Un changement important a été porté par le nouvel équilibre de la politique économique aux États-Unis. Dans les premiers mois de l'année 2018, la Maison-Blanche a mis en place une politique budgétaire agressive avec des réductions d'impôts pour l'ensemble des ménages et pour les entreprises mais aussi une hausse des dépenses. Une conséquence immédiate de ce changement a été la situation plus fragile des pays émergents, avec une inversion des flux de capitaux. Les flux de sortie ont fragilisé leur monnaie au bénéfice du dollar, ce qui s'est traduit par des taux d'intérêt plus élevés et une liquidité plus réduite.

Ce phénomène a été accentué par la mise en place d'une stratégie non coopérative de la part de la Maison-Blanche : les tensions entre les États-Unis et le reste du monde se sont caractérisées d'abord sur l'acier et l'aluminium. Progressivement, la situation s'est concentrée sur les relations avec la Chine. L'Asie est directement pénalisée et le manque de débouchés est une contrainte nouvelle pour l'Europe. Cela se traduit par une contraction de l'activité industrielle au cours des trois derniers mois de 2018 dans tous les grands pays européens.

Les incertitudes géopolitiques ont ainsi pénalisé la croissance en Europe. L'activité à la fin 2017 (croissance de l'Europe en 2017 de 2,4%) progressait à un rythme qui n'était pas soutenable dans la durée. Le profil de l'activité s'est calé progressivement en 2018 (croissance de l'Europe en 2018 de 1,9%) sur une trajectoire convergente vers son rythme de long terme. Ce ralentissement de la zone euro a eu un rôle significatif sur la dynamique du commerce mondial en raison de la taille de la zone et de son importance dans les échanges.

Enfin, la remontée des prix du pétrole (hausse du prix du baril moyen de 55 \$ en 2017, à 72 \$ en 2018) a gommé progressivement les avantages observés en 2017. L'inflation est restée modérée mais les gains de pouvoir d'achat se sont progressivement étiolés. Le prix du pétrole a été une représentation des tensions politiques globales et notamment des tensions entre les États-Unis, la Russie et l'Iran.

Dans ce contexte, les banques centrales sont restées accommodantes. Seule, ou presque, la Fed a poursuivi son effort de normalisation (Fed Fund de 1,4% à 2,4%).

Les marchés actions se sont inscrits en nette baisse sur l'année 2018 dans un contexte marqué par un retour de la volatilité. Malgré un début d'année prometteur, avec des marchés portés par le dynamisme de la croissance mondiale et l'adoption par la Maison-Blanche d'une politique budgétaire très expansionniste, la situation a rapidement évolué après la publication d'une inflation américaine plus élevée que prévu ainsi que d'une progression un peu plus robuste des salaires, faisant craindre un relèvement des taux plus rapide qu'anticipé.

À partir d'octobre 2018, les marchés boursiers ont connu une rupture en s'inscrivant en forte baisse, notamment en raison d'une remontée des taux à 10 ans américains à 3,2% entraînant des craintes d'un relèvement plus fort que prévu des taux par la Réserve fédérale. La nette hausse du prix du pétrole et l'intensification des tensions commerciales ont également contribué à la défiance des marchés : les États-Unis ont instauré des taxes supplémentaires sur 250 Md\$ de produits chinois importés. La croissance mondiale ainsi que les différents indices boursiers ont été impactés par cette escalade : entre le 3 et le 29 octobre 2018, l'indice S&P a perdu 9,7% et le MSCI Europe 7,2%.

Après une phase de forte volatilité, les indices boursiers ont fortement baissé en décembre, en dépit de la trêve temporaire conclue le 1<sup>er</sup> décembre 2018 entre la Chine et les États-Unis. Les craintes se sont par la suite intensifiées dans la perspective d'une fermeture partielle de l'administration américaine (« shutdown »). Au total, sur l'ensemble de l'année, l'indice américain Standard & Poor's a enregistré sa plus mauvaise performance depuis dix ans en s'inscrivant en baisse de 6,2%.





En conséquence, l'ensemble de ces facteurs met un terme à dix ans de hausse ininterrompue des marchés actions. Les bourses mondiales ont ainsi affiché pour l'année 2018 des performances négatives qui varient entre -11 % pour le CAC 40, -14 % pour l'Eurostoxx 50 et -6 % pour le S&P 500.

## Évolution de la politique de gestion d'actifs

Les placements en euros de Natixis Assurances ont augmenté de 5 Md€ pour atteindre 68 Md€ le 31 décembre 2018.

La stratégie de gestion a privilégié les investissements en actifs réels et la désensibilisation progressive aux marchés actions. En décroissance depuis trois ans, la poche actions directionnelles s'établit à 5,3% fin 2018, notamment au profit de l'immobilier et infrastructure dont l'exposition est désormais à 4,7%. Par ailleurs, la politique de diversification a été poursuivie avec une poche qui atteint désormais 16% du portefeuille.

Pour ce qui concerne les produits de taux, ils représentent 81 % des placements. La Banque centrale européenne, en poursuivant son programme d'achat de titres obligataires, a pesé sur le rendement des obligations européennes et notamment les obligations assimilables du trésor (OAT) dont le taux à 10 ans s'est établi en 2018 en moyenne à 0,79% contre 0,81 % en 2017.

Dans cet environnement de taux bas, le rendement des investissements en produit de taux long terme s'est maintenu à un niveau proche de celui de 2017 : sur BPCE Vie, qui représente 90 % des investissements de Natixis Assurances, le taux moyen s'est établi à 1,95%, avec une durée moyenne de 11,8 et un rating moyen BBB+, grâce aux investissements en dettes privées, et un allongement de la maturité sur les dettes souveraines. Ainsi, dans ce cadre, les investissements

en dettes privées ont représenté 20% des flux de la poche taux et les investissements en dettes souveraines, près de 30%.

## Évolution des produits financiers nets consolidés

Base de prélèvement des marges de l'activité d'Assurance vie et source des revalorisations attribuées aux contrats d'Assurance vie, les produits financiers nets totaux sont à plus de 95% issus des actifs en représentation des provisions techniques Vie.

À fin 2018, ils s'établissent à 367 M€, en baisse de 85% par rapport à 2017, conséquence de :

- la variation des instruments comptabilisés à la juste valeur par résultat (-1 023 M€) ; celle-ci s'inscrit en forte baisse par rapport à 2017 : ce solde correspond principalement aux variations de valeur des actifs unités de compte, à hauteur de -1 005 M€ (2017 : 676 M€), sans incidence sur le résultat opérationnel (après prise en compte de la charge d'ajustement Acav des provisions mathématiques des contrats en unités de compte) ;
- la baisse de 60 % des plus-values nettes de reprise de provisions pour dépréciation (91 M€) suite aux cessions réalisées en 2017 sur les actions et l'immobilier.

Hors ces éléments, les produits financiers nets affichent une baisse de 2 %, conséquence de la dilution des rendements obligataires dans un environnement de taux historiquement bas.

## 3.4. ÉVOLUTION DES CHARGES D'EXPLOITATION CONSOLIDÉES

Le total des charges d'exploitation s'élève à 1 453 M€, en hausse de 8% par rapport à 2017. Retraitées des commissions versées

aux apporteurs, des dépenses immobilisées et de divers éléments non représentatifs de la structure pérenne d'exploitation du métier (dont 19 M€ d'impôts et taxes exceptionnels 2017 liés à l'entrée de portefeuille de l'acceptation de 10 % des encours CNP Caisse d'Epargne), les charges consolidées s'élèvent à 424 M€ en hausse de 7 % par rapport à 2017.

Cette augmentation résulte de l'augmentation d'activité constatée sur l'ensemble des métiers, des projets stratégiques initiés en 2018 dans le cadre du plan stratégique, tant en Non Vie (Purple#Care et #InnoVe2020) qu'en Assurance de personnes (IFRS 17, Pro et Natixis Life) et de la poursuite du déploiement dans les Caisses d'Epargne.

L'analyse de ces charges met en évidence :

- une hausse de 12 % des commissions versées aux apporteurs ;
- une hausse de 19 % des frais informatiques qui traduit l'ampleur des investissements stratégiques réalisés et, plus généralement, de moyens engagés.

### **3.5. ÉVOLUTION DE LA CONTRIBUTION DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE**

#### **BPCE IARD - détenue à 49,48 %**

Le résultat de l'exercice 2018 de l'entité BPCE IARD est de 30,5 M€, en hausse de 35 % par rapport à 2017, contribuant ainsi au résultat consolidé IFRS après impôt à hauteur de 9,6 M€. L'exercice 2018 a été marqué par une dotation à la provision d'égalisation de 7,7 M€, annulée en IFRS. L'analyse des évolutions entre 2017 et 2018, hors retraitements IFRS, met en évidence les éléments suivants :

- un chiffre d'affaires en hausse de 10 % par rapport à 2017 grâce à un développement soutenu du portefeuille ; les chiffres d'affaires Auto et MRH ont augmenté de respectivement 9 % et 11 % grâce à la progression du portefeuille et aux hausses tarifaires (+3 % en moyenne sur les 2 produits) ; les produits à destination

des professionnels connaissent également une évolution favorable : augmentation de chiffre d'affaires de 11 % par rapport à 2017, essentiellement en raison de l'effet volume ;

- un S/P 2018 à 69,4 %, en dégradation de 3,2 points par rapport à 2017, en raison d'un important impact des événements climatiques (30,2 M€ en 2018 contre 19,0 M€ en 2017) et de la hausse du nombre de sinistres importants en incendie, compensés par la liquidation favorable des exercices antérieurs en auto ;
- un coût de réassurance en baisse de 16,1 M€ par rapport à 2017 grâce à la hausse des sinistres climatiques cédés ;
- des produits financiers nets en baisse de 3 M€, principalement en raison d'un moindre dégagement de plus-values actions ;
- une augmentation des frais généraux de 7,3 % par rapport à 2017, en lien avec la croissance du portefeuille impactant directement les coûts de gestion de sinistres (+11 % vs 2017) et les commissions versées (+11 % vs 2017). Les charges d'exploitation et les commissions versées aux apporteurs représentent 25,4 % des primes acquises, en amélioration de 0,5 point par rapport à 2017.

#### **ADIR - détenue à 34 %**

Confirmant les bons résultats 2017, le résultat de l'année 2018 est un bénéfice net après impôt de 16 millions de dollars US, soit +7 % par rapport à 2017. Cette amélioration résulte de la hausse des revenus des placements de 19 % et de la baisse des coûts d'exploitation et d'administration de 19 %. A 57 %, le ratio combiné net se maintient à un bon niveau en 2018.

Compte tenu de cette amélioration et de l'appréciation du dollar US, la contribution d'Adir au résultat consolidé s'élève à 5,0 M€, en hausse de 19 % par rapport à 2017 (4,2 M€).



### 3.6. ÉVOLUTION DU RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ

Dans un contexte de développement rentable des activités, le résultat opérationnel consolidé s'inscrit en hausse de 11 % à 417 M€.

À 121 M€, la charge d'impôt diminue légèrement par rapport à 2017 et représente 30,8 % du résultat avant impôt.

Le résultat net consolidé part du groupe s'établit à 272 M€, en hausse de 33 % par rapport au résultat publié en 2017.

### 3.7. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement postérieur à la clôture n'est intervenu à la date d'arrêté des comptes par le conseil d'administration qui soit susceptible d'impacter, de manière significative, la situation financière du groupe.

### 3.8. PERSPECTIVES 2019

Sur le plan financier, la poursuite de l'environnement de taux bas devrait continuer à opérer une pression sur les marges financières des assureurs, légitimant la poursuite de la stratégie de diversification engagée ces dernières années pour limiter la dilution des taux de rendement.

2019, deuxième année du plan stratégique 2018-2020, sera marquée par le développement de l'activité et la poursuite des projets stratégiques :

- poursuite de la croissance de l'activité issue des Caisses d'Épargne ;
- développement de la Prévoyance grâce notamment au multi-équipement ;
- développement de l'offre à destination du marché des professionnels.
- déploiement d'un modèle opérationnel unique pour les réseaux du Groupe BPCE en Assurances non vie.

## 4. RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ NATIXIS ASSURANCES

### 4.1. ACTIVITÉ & RÉSULTAT NET

Compte tenu de son objet social, l'activité de la société reste circonscrite à la gestion et au financement de ses participations.

L'activité des principales filiales a été commentée au travers du rapport de gestion sur l'activité du groupe pour l'exercice 2018.

La quasi-totalité des revenus de la société est constituée des 197 M€ de dividendes reçus de ses filiales et participations (2017 : 166 M€), dont la répartition est la suivante :

(en k€)	2017	2018
BPCE Vie	127 157	100 919
BPCE Prévoyance	17 447	12 657
BPCE Assurances	11 670	71 924
BPCE IARD	2 969	3 058
Adir	1 929	2 188
Natixis Life	4 900	6 100
<b>Total</b>	<b>166 072</b>	<b>196 846</b>

Par ailleurs, la société a enregistré 25 M€ de revenus d'intérêts au titre de prêts faits aux filiales et supporté 29 M€ de charges financières sur emprunts, conduisant à un résultat financier de 195 M€.

Le résultat d'exploitation de la société, principalement constitué de charges de holding et de commissions de gestion de participation, s'établit à -5,4 M€ contre -5,6 M€ en 2017.

Le résultat net atteint 189 M€, soit une hausse de 21 % par rapport aux 157 M€ enregistrés au titre de 2017.

### 4.2. AFFECTATION DU RÉSULTAT

Il est proposé que la somme constituée :

- du bénéfice de l'exercice .....189 050 899,59 €
  - majoré du report à nouveau .....364 587,38 €
- soit un total distribuable de .....189 415 486,97 €

soit affectée :

- à la distribution d'un dividende de .....189 139 333,50 €
  - à la réserve légale ..... 0,00 €
  - en report à nouveau pour le solde ..... 276 153,47 €
- soit un total réparti de .....189 415 486,97 €

La proposition de dividende se traduirait par le versement d'une somme de 9,75 € pour chacune des 19 398 906 actions formant le capital social.

Le montant des capitaux propres à la clôture de l'exercice 2018 s'élèverait, après affectation du bénéfice 2018, à 1 286 906 751,98 €.

Il est rappelé, conformément à la loi, que les dividendes payés au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

	2015	2016	2017
Nombre d'actions rétribuées	19 398 906	19 398 906	19 398 906
Dividende distribué par action	6,02 €	6,50 €	7,95 €
<b>Montant total du dividende</b>	<b>116 781 414</b>	<b>126 092 889</b>	<b>154 221 303</b>



### 4.3. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

Le capital social de Natixis Assurances s'élève à 148 013 652,78 € au 31 décembre 2018.

Le capital social est composé de 19 398 906 actions de 7,63 € en valeur nominale.

Conformément aux dispositions de l'article L. 233.13 du Code de commerce, il est précisé que le capital social et les droits de vote aux assemblées générales sont détenus à hauteur de 99,999% par Natixis.

Actionnaires	Nombre d'actions
Natixis SA	19 398 905
Autres personnes physiques	1
<b>Total</b>	<b>19 398 906</b>

### 4.4. ANALYSE SUR LA SITUATION DE L'ENDETTEMENT (ART. 225-100 DU CODE DE COMMERCE)

La situation d'endettement du périmètre Natixis Assurances est la traduction de la politique de gestion et d'allocation stricte des fonds propres décidée par l'actionnaire du pôle, caractérisée notamment par une distribution de l'ensemble des résultats et réserves disponibles.

Dans ce contexte, les emprunts émis n'ont pas pour objectif de financer l'exploitation des sociétés du groupe, dont les flux de trésorerie sont significatifs, mais uniquement de satisfaire aux exigences réglementaires de marge de solvabilité requise par le développement des encours gérés et risqués assurés.

La présentation détaillée des emprunts subordonnés émis par les compagnies est faite dans l'annexe aux comptes consolidés. Au 31 décembre 2018, la société Natixis Assurances bénéficie :

- de facilités de crédit d'un montant de 93 M€ et dont le prêteur est la banque Natixis ;
- d'emprunts senior à moyen terme d'un montant total de 392 M€ et dont le prêteur est la banque Natixis ;
- d'emprunts subordonnés à durée indéterminée (22 M€) et déterminée (403 M€), dont le prêteur est la banque Natixis ;
- d'un financement obligatoire subordonné à durée indéterminée d'un montant de 251 M€.

La charge d'intérêts supportée par la société Natixis Assurances s'élève à 28,6 M€ en 2018 (2017 : 29,2 M€).

### 4.5. DÉPENSES SOMPTUAIRES

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts (CGI), nous vous informons qu'il n'y a pas eu, pendant l'exercice, de dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 dudit Code.

### 4.6. INFORMATION RELATIVE À L'ÉCHÉANCE DES SOLDES CLIENTS ET FOURNISSEURS

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, il est précisé que les soldes clients et fournisseurs inscrits au bilan du 31 décembre 2018 (hors factures non parvenues) sont nuls.

### 4.7. CONSOLIDATION ET INTÉGRATION FISCALE

Natixis Assurances est filiale à 99,99% de Natixis. À ce titre, elle est consolidée par intégration globale dans les comptes de son actionnaire, ainsi que dans ceux de BPCE, actionnaire majoritaire de Natixis.

Natixis Assurances et ses filiales détenues à plus de 95% sont membres du groupe fiscal institué par Natixis en application des articles 223-A et suivants du CGI. Leur résultat est déterminé comme si elles étaient imposées séparément. La convention d'intégration fiscale en vigueur au sein de Natixis est fondée sur le principe de la neutralité, selon lequel chaque filiale détermine son impôt et contribue à l'impôt du groupe comme si elle n'était pas intégrée. La charge d'impôt exigible de chaque filiale n'est pas modifiée du fait de l'intégration.

La filiale BPCE Vie et Natixis ont signé le 14 décembre 2018 un avenant à la convention d'intégration fiscale qui prévoit qu'en cas de déficit fiscal, la filiale recevra à titre définitif de la société mère une somme égale à l'économie d'impôt sur les sociétés réalisée par le groupe d'intégration fiscale.

L'économie d'impôt ou le surplus d'imposition généré par le régime de l'intégration fiscale est comptabilisé par la société mère Natixis.

### 4.8. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

La société n'a pas d'activité en matière de recherche et développement.

### 4.9. ACTIONNARIAT SALARIÉ

Il est rendu compte de l'absence de salariés au sein de la société Natixis Assurances au 31 décembre 2018. En conséquence, les dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce ne sont pas applicables.

### 4.10. TABLEAU DES RÉSULTATS

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices clos.

## 5. INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Les sociétés qui sont sous le contrôle d'une société qui les inclut dans ses comptes consolidés conformément à l'article L. 233-16 ne sont pas tenues de publier de déclaration sur la performance extra-financière si la société qui les contrôle est établie en France et publie une déclaration consolidée sur la performance extra-financière conformément au II du présent article ou si la société qui les contrôle

est établie dans un autre État membre de l'Union européenne et publie une telle déclaration en application de la législation dont elle relève.

Natixis Assurances est incluse en intégration globale dans les comptes consolidés du groupe Natixis.

## 6. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

L'ordonnance n° 2017-1162 du 12 juillet 2017 ainsi que le décret n° 2017-1174 du 18 juillet 2017 ont prévu la mise en place d'un rapport du conseil sur le gouvernement d'entreprise joint au rapport de gestion. Comme le permet l'article L. 225-37 du Code de commerce, les éléments de ce rapport figurent dans le rapport de gestion au sein de cette section dédiée.

### 6.1. MODALITÉS D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Conformément à l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, nous vous indiquons que le conseil d'administration a procédé au choix de l'une des deux modalités d'exercice de la direction générale prévue à l'article L. 225-51-1 du Code de commerce.

Ainsi, conformément à la législation et à l'article 14 des statuts de la société, la direction générale de Natixis Assurances est assumée sous la responsabilité d'un directeur général, nommé par le conseil d'administration ; deux directeurs généraux délégués ont également été nommés par le conseil.

### 6.2. INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

#### Liste des mandats sociaux

En application de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, nous vous communiquons en annexe 1 la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la société durant l'exercice.

#### Rémunération des mandataires sociaux et jetons de présence

Les dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce obligent à rendre compte des rémunérations et avantages en nature versés à chaque mandataire social détenant également un mandat dans Natixis, société dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé.

Conformément à ces dispositions, nous vous rendons compte en annexe 2 du montant des rémunérations et des avantages de toute nature versés, durant l'exercice écoulé, aux mandataires sociaux visés par ledit article.

Les statuts de la société prévoient que des jetons de présence peuvent être répartis entre les membres du conseil d'administration selon les

règles de gouvernance en vigueur au sein du Groupe BPCE.

Il est précisé que les membres du conseil d'administration de Natixis Assurances ont perçu globalement une somme nulle (zéro euro) au titre des jetons de présence pour l'exercice 2018.

Conformément aux règles de gouvernance de BPCE et de Natixis, les mandats exercés par les salariés de BPCE et Natixis ainsi que Natixis en tant que personne morale ne donnent pas lieu à versement de jetons de présence. Par conséquent, aucun jeton de présence ne leur a été versé au titre de leur participation aux séances du conseil de Natixis Assurances.

#### Rémunération et avantages de toute nature du président du conseil d'administration et de la direction générale

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, nous vous précisons que :

- M. François Riahi n'a reçu aucune rémunération en 2018 au titre de son mandat de président du conseil d'administration de Natixis Assurances ;
- M. Jean-François Lequoy n'a reçu aucune rémunération en 2018 au titre de son mandat de directeur général de Natixis Assurances ;
- Mme Nathalie Broutèle n'a reçu aucune rémunération en 2018 au titre de son mandat de directeur général délégué de Natixis Assurances ;
- M. Christophe Le Pape n'a reçu aucune rémunération en 2018 au titre de son mandat de directeur général délégué de Natixis Assurances.

#### Principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale, les avantages de toute nature du président du conseil d'administration et de la direction générale

La fonction de président du conseil d'administration de Natixis Assurances exercée par le directeur général de Natixis ne donne pas lieu à une rémunération spécifique, cette fonction faisant partie de son périmètre de responsabilité et étant donc intégrée dans la définition de ses éléments de rémunération en tant que directeur général de Natixis.

La fonction de directeur général de Natixis Assurances exercée par le directeur du pôle Assurances de Natixis ne donne pas lieu à une rémunération spécifique, cette fonction faisant partie de son périmètre de responsabilité et étant donc intégrée dans la définition de ses éléments de rémunération en tant que directeur du pôle Assurances de Natixis.

Les fonctions des directeurs généraux délégués de Natixis Assurances exercées par le responsable en charge du périmètre Assurances de personnes de Natixis et par la responsable en charge du périmètre Assurances non vie de Natixis ne donnent pas lieu à une rémunération spécifique, ces fonctions faisant partie de leurs périmètres de responsabilité.

## Situation des mandats des administrateurs

Nous vous informons qu'aucun mandat d'administrateur n'arrive à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

## Situation des mandats des commissaires aux comptes

Aucun mandat de commissaires aux comptes n'arrive à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2019 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

## 6.3. CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Conformément aux dispositions sur les conventions réglementées visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, il est précisé qu'aucune convention relevant de cet article n'a été soumise à l'autorisation du conseil d'administration au cours de l'exercice 2018.

Par ailleurs, aucune convention ne répond pour l'exercice 2018 aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce visant à mentionner dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise, sauf lorsqu'il s'agit de conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part et selon le cas, le directeur général, le directeur général délégué, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction de droit de vote supérieure à 10%, d'une société et, d'autre part, une autre société dont cette dernière possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital.

En revanche, nous vous précisons qu'au titre des conventions conclues antérieurement par la société et soumises à l'article L. 225-38 du Code de commerce, les conventions suivantes ont continué à produire leurs effets au cours de l'exercice 2018 :

- le protocole cadre général conclu entre CNP Assurances (agissant en son nom et pour son compte et au nom et pour le compte de ses filiales), BPCE (agissant en son nom et pour son compte et/ou selon le cas (I) au nom et pour le compte des membres du réseau des Caisses d'Épargne en sa qualité d'organe central du réseau des Caisses d'Épargne (II), au nom et pour le compte des membres du réseau des Banques Populaires en sa qualité d'organe central du réseau des Banques Populaires, et/ou (III) au nom et pour le compte de ses filiales), Natixis (agissant en son nom et pour son compte et/ou selon le cas, au nom et pour le compte de ses filiales), Natixis Assurances, BPCE Vie (anciennement ABP Vie) et BPCE Prévoyance (anciennement ABP Prévoyance).
- le pacte d'actionnaires relatif à Écureuil Vie Développement, conclu entre CNP Assurances, Natixis Assurances et BPCE, en présence d'Écureuil Vie Développement.
- la convention de mise à disposition du personnel CNP Assurances au sein d'Écureuil Vie Développement, conclue entre CNP Assurances et Écureuil Vie Développement, en présence de Natixis Assurances et BPCE Vie (anciennement ABP Vie).

## 6.4. DÉLÉGATIONS ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Aucune délégation visée aux articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce n'a été accordée par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

## 6.5. TABLEAUX NORMALISÉS CONFORMES AUX RECOMMANDATIONS AMF

Information sur la rémunération de François Riahi au sein de Natixis en 2018 :

La rémunération versée à François Riahi en 2018 au titre de son mandat de directeur général de Natixis se décompose d'une part,

François Riahi, directeur général de Natixis (début de mandat le 01/06/2018)	Exercice 2018	
	Montants dûs ou attribués <sup>(a)</sup>	Montants versés
Rémunération fixe au titre du mandat social	466 667 €	466 667 €
Rémunération variable annuelle	528 190 €	827 706 €
Rémunération variable exceptionnelle	0 €	0 €
Jetons de présence	0 €	0 €
Avantages en nature	1 388 € <sup>(b)</sup>	1 388 € <sup>(b)</sup>
<b>Total</b>	<b>996 245 €<sup>(c)</sup></b>	<b>1 295 791 €</b>

(a) Ce montant inclut le paiement et les livraisons de titres relatifs à la rémunération variable différée des années précédentes. Hors rémunération variable collective (intéressement et participation) versée à François Riahi au titre de 2017 pour ses fonctions de co-responsable de la Banque de Grande Clientèle. Les livraisons de titres relatives aux plans de rémunération à long terme à destination des membres du comité de direction générale de Natixis sont présentées dans le tableau AMF N°7 du document de référence 2018 de Natixis.

(b) Le montant reporté correspond au complément familial.

(c) François Riahi, directeur général à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018, a bénéficié, lors du conseil d'administration en date du 2 août 2018, d'une attribution gratuite de 13 605 actions de performance sur une base prorata temporis correspondant en date d'attribution à 93 333 euros.

en 468 055 euros de rémunération fixe et avantages annexes, et d'autre part, en 827 706 euros de rémunération variable. La condition de performance applicable à la partie différée des rémunérations variables attribuées à François Riahi est que le résultat net d'exploitation de Natixis soit strictement positif.

Cette condition étant atteinte pour l'exercice 2018, les tranches afférentes aux trois exercices antérieurs ont été versées au bénéficiaire. La différence entre les montants attribués et les montants effectivement versés est liée : pour la partie numéraire à la capitalisation au taux Euribor, et pour la partie indexée sur le titre Natixis, à l'évolution du cours de l'action.

## 7. PROCÉDURES D'ÉLABORATION ET DE VÉRIFICATION DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

### 7.1. OBJECTIFS ASSIGNÉS AU PROCESSUS

Le processus d'élaboration et de vérification de l'information comptable et financière a un double objectif :

- garantir l'exactitude et l'existence des actifs et passifs ;
- produire une information financière pertinente et suffisante sur l'évolution des actifs et des passifs au cours d'un exercice donné.

L'atteinte de ces objectifs repose sur :

- le suivi permanent des opérations courantes de production, en particulier la production comptable ;
- le processus d'arrêté des comptes et de production de l'information financière de synthèse, y compris l'annexe aux comptes.

### 7.2. MOYENS MIS EN ŒUVRE

#### 7.2.1. Organisation des effectifs dédiés au processus

L'élaboration de l'information comptable et financière est du ressort principal des directions financières des deux métiers (métiers Assurances de personnes et Assurances non vie) de Natixis Assurances, dans le cadre des fonctions qu'elles assument en matière de comptabilité, contrôle de gestion et conception et pilotage des SI qui sont utilisés pour la production de l'information financière.

En outre, la direction Finance du métier Assurances de personnes est responsable de l'élaboration de l'information financière consolidée de Natixis Assurances, établie dans le respect des normes Natixis déclinant les normes et interprétations du référentiel IFRS adopté par l'Union européenne.

Par ailleurs, celles-ci traitent des informations essentielles qui sont élaborées et/ou validées par des entités organisationnelles des deux métiers, qui assument diverses responsabilités dans les domaines actuariat, gestion des portefeuilles de placement et risques.

La fiabilité et la cohérence des travaux de chacune de ces entités sont donc des conditions nécessaires à la qualité du processus d'information financière. Plus généralement, les arrêtés comptables font intervenir la plupart des directions des métiers ainsi que les prestataires en charge des activités déléguées.

#### 7.2.1.1. Direction financière

##### 7.2.1.1.1. Comptabilité

L'activité comptable est structurée en fonction de la nature des travaux réalisés.

- **Services de comptabilité technique**, dont la mission est de traiter des émissions de primes, de prestations, de commissions et des flux bancaires afférents.

- **Services d'élaboration des états financiers individuels**, chargés de la centralisation des opérations comptables et de la construction des comptes des diverses entités, de l'établissement et des résultats fiscaux annuels et de divers états prudentiels.

- **Services en charge du traitement des opérations relatives aux moyens engagés**, à savoir l'enregistrement et le décaissement des factures « fournisseurs » et « clients », l'enregistrement et le suivi des immobilisations, l'enregistrement et le contrôle des charges de personnel, l'arrêté trimestriel des comptes de charges d'exploitation, les déclarations fiscales et paiements de taxes indirectes. Ces services travaillent en étroite collaboration avec les services de contrôle de gestion et comptabilité analytique, en particulier dans le cadre des arrêtés périodiques.

- **Service en charge de la comptabilité et du reporting des placements et produits financiers**, dont la mission est le contrôle détaillé de la tenue et de la comptabilité des portefeuilles de placement, externalisées depuis 2008 auprès de Caceis Funds Administration, filiale de Caceis Bank spécialisée dans la gestion administrative, la comptabilité et la valorisation d'OPCVM et de portefeuilles institutionnels. Il a par ailleurs pour mission d'arrêter l'inventaire des placements et le compte des produits financiers de chaque entité, ainsi que de contribuer à l'établissement de l'information financière annexe relative aux placements détenus par les compagnies d'assurance.

- **Service en charge de la consolidation**, dont la mission est de produire des états financiers consolidés du groupe Natixis Assurances en normes IAS/IFRS et Solvabilité 2.

##### 7.2.1.1.2. Contrôle de gestion & pilotage financier

Les missions de ces équipes recouvrent globalement deux thématiques :

- la mise en œuvre de la comptabilité analytique et du pilotage budgétaire des ressources des métiers; pour le métier Assurances de personnes, les travaux de répartition analytique sont réalisés en appliquant la méthode ABC (*Activity Based Costing*) et s'appuient sur le progiciel PCM (*Profitability & Cost Management*) édité par la société SAP ; pour le métier Assurances non vie, un module dédié plus particulièrement aux frais généraux et à la comptabilité analytique

a été développé sous Essbase (Oracle) ;

- le pilotage financier des résultats du périmètre Natixis Assurances, au travers de la production des états financiers consolidés. Dans ce cadre, les services ont pour missions d'analyser les évolutions de l'activité commerciale et déterminants de la formation des marges, ainsi que de concourir au pilotage du résultat des compagnies.

#### **7.2.1.1.3. Mise en œuvre des évolutions normatives**

Un service dédié à l'analyse des normes (IFRS et locales) et à l'étude de leurs impacts sur les processus et systèmes d'information est opérationnel au sein de la direction Finance du métier Assurances de personnes.

#### **7.2.1.1.2. Direction Investissements & ingénierie financière**

Ses missions sont relatives aux thèmes suivants :

- l'étude et la détermination de la politique de financement des fonds propres ;
- la mise en œuvre de la politique d'investissements sur l'ensemble des classes d'actifs, du pilotage des instances de décisions communes avec les sociétés de gestion, le contrôle des mandats de gestion et la participation aux travaux de production financière (analyse des titres en moins-value et appréciation de l'obligation de déprécier les titres considérés) lors des arrêtés comptables.

#### **7.2.1.1.3. Direction Actuariat Produits & Inventaire**

Des fonctions dédiées sont mises en œuvre au sein de chaque métier dans le but de traiter les problématiques qui leur sont spécifiques.

Lors des arrêtés, les services d'actuariat et de pilotage technique sont en charge du contrôle et de la validation des provisions techniques afférentes aux produits commercialisés (provisions pour sinistres à payer, provisions pour primes non acquises, provisions de recours, provisions pour frais de gestion, provisions pour risques en cours, etc.)

#### **7.2.1.1.4. Qualité des données**

Chaque service intervenant dans la production de données utilisées pour l'élaboration de l'information financière contribue à la mise en place et à la déclinaison du processus de gouvernance des données. Celui-ci vise à répondre aux exigences réglementaires en matière de qualité des données utilisées pour les calculs et reportings requis par le régime Solvabilité 2. Dans ce contexte, le dispositif vise notamment à assurer l'exactitude, la complétude et la pertinence de données.

### **7.2.2. Systèmes d'information dédiés aux processus & qualité des données**

Le système d'information des métiers est composé de divers applicatifs métiers ou transversaux, dont les principaux sont décrits ci-après.

#### **7.2.2.1. Applicatifs d'inventaire des engagements et de détermination des résultats techniques**

Les systèmes de gestion des contrats comportent divers programmes de calcul des provisions techniques Vie, Prévoyance ou Dommages.

Ces applicatifs enregistrent les flux de primes et de prestations saisies par les agences ou les back-office « Contrats » internes et externes, puis calculent les intérêts et provisions techniques sur la base des dispositions contractuelles générales et particulières, dans le respect de la réglementation édictée par le Code des assurances.

#### **7.2.2.2. Applicatifs d'alimentation et de comptabilité générale**

Autant que possible en fonction des caractéristiques de l'activité de chacune des sociétés traitées, les processus opérationnels ont été unifiés dans une optique de sécurisation et d'efficacité opérationnelle. Pour autant, les différences existant en matière de gammes de produits et risques d'assurances, de modalités de gestion des contrats, d'historique ou de perspectives de développement, justifient l'existence, voire le maintien, de processus distincts.

#### **Métier Assurances de personnes**

##### **Focus sur le progiciel comptable Matisse**

Il s'agit du progiciel People Soft GL mis en production le 1<sup>er</sup> janvier 2009. Une des particularités de Matisse Assurance est l'enrichissement des enregistrements comptables grâce à l'alimentation d'une clé informationnelle, qui permet de tenir une comptabilité multinormes (normes locales, IFRS et Solvabilité 2).

À l'image des exercices précédents, cette année a été caractérisée par des conditions d'exploitation satisfaisantes.

##### **Focus sur le Comité de maintenance Finance « Assurances de personnes »**

Il s'agit d'une instance de pilotage qui traite de l'exploitation des différentes composantes du système d'information de la direction Finance. Il est amené à examiner les conditions d'exploitation des différents modules de transcodification, d'alimentation et d'interprétation comptable situés entre les systèmes de gestion des contrats et la comptabilité, du progiciel de comptabilité générale, du progiciel de rapprochement et de lettrage, du décisionnel comptable, du progiciel de reporting comptable et, plus généralement, de tous les applicatifs dédiés à la fonction financière.

Au titre de l'exercice, la nature et la fréquence des anomalies recensées ne sont pas de nature à remettre en cause la fiabilité des applicatifs.

##### **Applicatif de comptabilisation des opérations sur les portefeuilles de placements**

L'enregistrement et la comptabilisation des opérations relatives aux portefeuilles de placements des compagnies sont externalisés auprès de CACEIS Funds Administration.

Le processus d'enregistrement est largement automatisé au sein d'un processus STP, allant du front-office d'Ostrum Asset Management, gestionnaire financier par délégation, jusqu'à la comptabilisation des opérations dans le logiciel GP3, outil de marché édité par Neoxam. Seuls les instruments financiers complexes, peu courants ou dont la nature et les volumes ne justifient pas un traitement de masse, sont traités manuellement.

La comptabilité divisionnaire est exportée automatiquement vers la comptabilité selon un rythme quotidien.

Les équipes de Natixis Assurances effectuent des travaux de revue et de contrôles. Ces revues portent notamment sur les points de contrôle suivants :

- les rapprochements espèces et titres ;
- les contrôles de bonne affectation au plan de compte ;
- le contrôle des taux actuariels des acquisitions ;
- le contrôle de l'évaluation et de la comptabilisation des coupons courus et surcotes et décotes ;
- le contrôle de cohérence de la réserve de capitalisation et des plus-values ;



- les contrôles de cohérence entre comptabilité sociale, comptabilité IFRS et déclarations fiscales ;
- le contrôle de la cohérence mouvements et stock ;
- la revue analytique des produits financiers ;
- les rapprochements entre outil de gestion et ERP comptable ;
- la justification de divers comptes de régularisation.

#### **Focus sur le processus de valorisation des portefeuilles :**

Dans l'objectif d'approcher la juste valeur des titres, y compris dans un contexte de marché dégradé, leur valorisation est établie par l'application d'un processus combinant, dans l'ordre de préférence :

- la reprise du dernier cours coté sur un marché réglementé lorsque celui-ci est très récent et correspond à des transactions significatives sur un marché suffisamment liquide ;
- l'utilisation de bases d'informations auprès des intervenants de marché et investisseurs institutionnels (Reuters, Bloomberg, Fininfo, Markit, etc.) ;
- l'interrogation de contreparties pour obtention d'une cotation « bid » ;
- très marginalement, en l'absence de cours ou cotations jugés pertinents, le recalcul d'une valorisation à partir de paramètres observables sur les marchés ou de paramètres reconstitués.

Le processus de valorisation repose sur l'intervention conjointe :

- des gérants, du service référentiel valeurs et du service de gestion des risques de la société titulaire du mandat de gestion financière des portefeuilles détenus ;
- de la société en charge de la comptabilité et de la valorisation du mandat.

#### **Métier Assurances non vie**

BPCE Assurances dispose de son propre système comptable Coda interfacé avec les outils de production, et s'appuyant sur des outils de gestion propres (Web XL, Kim Achats, Essbase et Microstrategy).

L'intégralité des enregistrements comptables liés à la structure BPCE Assurances a été réalisée via l'outil comptable Coda dans lequel se sont déversés les différents outils de production générant des flux à vocation comptable.

L'outil Kim Achats permet, via un système de workflow, de contrôler, valider et comptabiliser l'ensemble des engagements de l'entreprise.

#### **7.2.2.3. Applicatifs de reporting comptable**

##### **Métier Assurances non vie**

L'outil de reporting utilisé est Assuréat. Le métier exporte sa liasse de consolidation vers Copernic.

##### **Métier Assurances de personnes**

La centralisation des comptes est réalisée sur l'outil Open Executive. L'exportation des données OE d'inventaire vers Copernic est totalement automatisée via Datalink.

La consolidation des comptes est réalisée via l'outil Copernic Finance. Cet outil permet de répondre parallèlement aux obligations de publication des métiers soumis à la réglementation bancaire et à celles des métiers soumis à la réglementation assurance.

En termes de contrôle interne, d'une part cette organisation permet une cohérence native des états financiers du palier Natix Assurances avec ceux de Natix et d'autre part elle augmente la capacité d'analyse des résultats dudit palier par les consolideurs de celui-ci.

### **7.3. SUIVI PERMANENT DES OPÉRATIONS COMPTABLES DE PRODUCTION**

Le suivi permanent a pour objectif de vérifier que la comptabilisation des opérations quotidiennes est le reflet exact et exhaustif des opérations réalisées et que leur débouclage complet se fait dans les délais prévus ou cohérents avec le délai de réalisation des opérations de gestion situées en amont.

Les opérations de contrôle s'appuient notamment sur les progiciels de justification et de rapprochement automatique des comptes. Ces outils sont utilisés pour l'ensemble des comptes de tiers et de banque, ainsi que pour les comptes d'avances aux assurés et les provisions pour prestations à payer.

Il s'agit notamment de valider leur cohérence avec les montants effectivement crédités ou débités sur les comptes bancaires de la société. C'est l'objet des opérations de justification puis de lettrage







des comptes assurés et des comptes de banque, ainsi que des rapprochements bancaires faits avec les comptes ouverts dans les établissements de crédit.

#### **7.4. SUIVI PROCESSUS D'ARRÊTÉ ET DE REPORTING**

La procédure d'arrêté des comptes s'inscrit dans le double environnement du pôle Assurances et de Natixis.

Un arrêté complet des comptes de chacune des sociétés est effectué tous les trimestres dans des conditions similaires.

Cet arrêté est l'objet d'un planning définissant les dates d'arrêté, les documents nécessaires et tâches élémentaires à accomplir, ainsi que la répartition des responsabilités entre les différents départements participant à l'arrêté des comptes. Cette répartition concerne principalement les tâches de réalisation et comporte une responsabilité de validation sur les éléments essentiels de formation du résultat des entités.

Une présentation des comptes trimestriels est faite par la direction Finance à la direction générale de l'entreprise.

La qualité globale du processus d'arrêté repose sur :

- la cohérence des travaux réalisés par chacun des départements contributeurs et notamment par la vérification de la cohérence :
  - des flux enregistrés en comptabilité avec ceux utilisés par l'actuariat inventaire pour le calcul des données d'inventaire, qu'il s'agisse d'estimation de primes, de provisions, de revalorisations, etc,
  - des flux estimés dans le cadre de l'arrêté avec ceux estimés dans le cadre des prévisions budgétaires ;
- la revue analytique, adaptée à l'importance et au degré de sensibilité de l'agrégat, des données de bilan et de résultat.

Cette phase consiste notamment à :

- justifier les évolutions des postes du compte de résultat et du bilan par des événements intervenus au cours de la période ;

- analyser le résultat par nature de marge et valider la cohérence avec les conditions contractuelles moyennes ou les périodes antérieures ;
- valider la cohérence des résultats avec les prévisions et justifier les écarts.

Par ailleurs, dans le cadre de Solvabilité 2, les métiers ont déployé des outils et processus requis par le pilier III « reporting » : cela a consisté en la mise en place d'outils de reporting et en l'enrichissement de l'outil de consolidation pour intégrer la dimension prudentielle.

#### **7.5. PROCESSUS DE CONTRÔLE ET RÉVISION COMPTABLE**

La fonction de révision comptable est en charge de l'analyse de la qualité et de la pertinence de la documentation des écritures de pertes et profits constatés sur les opérations inhabituelles, de l'analyse des opérations en suspens, de l'établissement d'un reporting des suspens par niveau de risque, de la cartographie des risques comptables, de la revue des justificatifs des comptes de bilan, du contrôle des rapprochements comptabilité/gestion réalisés par les métiers, de la revue des liasses fiscales, du contrôle des provisions dotées au titre de divers risques, de l'analyse de la justification des écritures manuelles par typologie, du suivi de l'état de mise en œuvre des recommandations émises par les instances de contrôle, etc.

Dans chaque métier, la fonction est rattachée hiérarchiquement au directeur Finance et fonctionnellement au directeur de la Conformité.

Les services de révision des deux métiers établissent des mémos de synthèse à destination des instances de direction des métiers. Des recommandations sont émises à l'attention des métiers à l'issue des contrôles ponctuels ou réguliers effectués par la Révision. Un plan de contrôles est établi annuellement, validé formellement par le responsable de rattachement. La fonction est intégrée à la filière Révision de Natixis.

# 2 ÉTATS FINANCIERS consolidés



# COMPTES CONSOLIDÉS

## BILAN

ACTIF (en k€)	12/2018	12/2017
Écarts d'acquisition	17 647	17 647
Portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance	-	-
Autres immobilisations incorporelles	158 222	139 121
<b>ACTIFS INCORPORELS</b>	<b>175 869</b>	<b>156 768</b>
Immobilier de placement	1 042 520	991 441
Immobilier de placement en UC	428 103	416 835
<i>Placements détenus jusqu'à leur échéance</i>	<i>1 325 487</i>	<i>1 919 686</i>
<i>Placements disponibles à la vente</i>	<i>45 214 002</i>	<i>42 208 756</i>
<i>Placements en option de juste valeur et détenus à des fins de transaction</i>	<i>6 896 468</i>	<i>6 708 222</i>
<i>Placements prêts et créances</i>	<i>13 059 488</i>	<i>10 726 652</i>
<b>Placements financiers</b>	<b>66 495 445</b>	<b>61 563 316</b>
Placements financiers en UC	13 403 300	13 743 356
Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés	17 368	102 491
<b>PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE</b>	<b>81 386 736</b>	<b>76 817 439</b>
<b>INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES</b>	<b>108 021</b>	<b>101 487</b>
<b>PART DES CESSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES DANS LES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET FINANCIERS</b>	<b>12 608 404</b>	<b>11 048 599</b>
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	19 919	9 630
Frais d'acquisition reportés	301 834	321 490
Participation aux bénéfices différée active	-	-
Actifs d'impôt différé <sup>(1)</sup>	99 303	-
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée	700 229	669 273
Créances nées des opérations de cession en réassurance	75 139	5 997
Créance d'impôt exigible	150 745	63 516
Autres créances	128 726	94 216
<b>AUTRES ACTIFS</b>	<b>1 475 895</b>	<b>1 164 122</b>
<b>ACTIFS DESTINÉS À LA VENTE ET ABANDONS D'ACTIVITÉ</b>	<b>-</b>	<b>738 363</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>740 070</b>	<b>575 206</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>96 494 995</b>	<b>90 601 984</b>

(1) Depuis 2018, Natixis Assurances ne compense plus les Impôts différés Actifs (IDA) et Impôts différés Passifs (IDP) entre ses différentes entités juridiques. Le montant d'IDA à fin 2018 est notamment dû à la baisse significative du latent des placements financiers, net de PB différée.



## BILAN

PASSIF (en k€)	12/2018	12/2017
Capital social ou fonds équivalents	148 014	148 014
Primes d'émission, de fusion et d'apport	1 097 937	1 097 937
Réserve de réévaluation recyclable nette de comptabilité reflet	242 665	345 129
Autres réserves et OCI non recyclable	38 797	36 234
Résultats cumulés	178 906	133 872
<b>Résultat net consolidé de l'exercice</b>	<b>271 794</b>	<b>203 910</b>
Écarts de conversion	1 452	317
<b>CAPITAUX PROPRES DU GROUPE</b>	<b>1 979 565</b>	<b>1 965 414</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>188</b>	<b>21</b>
<b>CAPITAUX PROPRES TOTAUX</b>	<b>1 979 753</b>	<b>1 965 435</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>28 750</b>	<b>30 344</b>
Dettes subordonnées	1 034 222	1 034 257
Dettes de financement représentées par des titres	-	-
Autres dettes de financement	485 571	527 569
<b>DETTES DE FINANCEMENT</b>	<b>1 519 793</b>	<b>1 561 826</b>
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	41 987 091	35 156 936
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance en UC	9 845 117	10 255 982
<b>Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance</b>	<b>51 832 208</b>	<b>45 412 918</b>
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers avec participation discrétionnaire	20 146 725	20 463 809
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers sans participation discrétionnaire	-	-
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers en UC	3 991 740	3 991 740
<b>Passifs techniques relatifs à des contrats financiers</b>	<b>24 115 601</b>	<b>24 455 549</b>
Instruments dérivés séparés sur contrats	-	-
Participation aux bénéfices différée passive	2 113 812	3 273 892
<b>PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS</b>	<b>78 061 621</b>	<b>73 142 359</b>
Passifs d'impôt différé	22 104	1 520
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés	660 254	444 617
Dettes d'exploitation représentées par des titres	-	-
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	25 333	6 668
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée	321 669	302 206
Dettes nées des opérations de réassurance cédée	9 263 880	9 085 792
Dettes d'impôt exigible	5 224	6 846
Instruments dérivés passifs et dettes sur instruments dérivés	15 004	76 226
Autres dettes	4 591 610	3 280 163
<b>AUTRES PASSIFS</b>	<b>14 905 078</b>	<b>13 204 038</b>
<b>PASSIFS DES ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES OU ABANDONNÉES</b>	<b>-</b>	<b>697 982</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>96 494 995</b>	<b>90 601 984</b>

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en k€)	12/2018	12/2017
Primes émises	12 032 277	11 901 990
<i>Variation des primes non acquises</i>	(25 463)	(16 537)
Primes acquises	12 006 814	11 885 453
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	-	-
Autres produits d'exploitation	120 514	91 398
<i>Produits des placements</i>	1 523 145	1 573 585
<i>Charges des placements</i>	(135 875)	(157 891)
<i>Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement</i>	91 406	228 339
<i>Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat</i>	(1 022 811)	838 223
<i>Variation des dépréciations sur placements</i>	(88 597)	(22 683)
<b>Produits des placements nets de charges</b>	<b>367 268</b>	<b>2 459 573</b>
<b>Charges des prestations des contrats</b>	<b>(10 794 809)</b>	<b>(12 826 865)</b>
Produits des cessions en réassurance	2 786 855	2 372 631
Charges des cessions en réassurance	(2 723 243)	(2 353 363)
<b>Charges ou produits nets des cessions en réassurance</b>	<b>63 612</b>	<b>19 268</b>
Charges des autres activités	-	-
Frais d'acquisition des contrats	(654 223)	(655 790)
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés	-	-
Frais d'administration	(548 100)	(459 273)
Autres produits et charges opérationnels courants	(143 659)	(137 262)
Autres produits et charges opérationnels non courants	-	-
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>	<b>417 417</b>	<b>376 502</b>
Charge de financement	(39 313)	(41 699)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	14 618	12 939
Impôts sur les résultats	(120 918)	(122 206)
Résultat après impôt des activités discontinues	-	-
<b>RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ</b>	<b>271 804</b>	<b>225 536</b>
Intérêts minoritaires	10	21 626
Résultat net (part du groupe)	271 794	203 910
Résultat par action (€)	14,01	10,51
Résultat dilué par action (€)	14,01	10,51

## ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(en k€)	12/2018	12/2017
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>271 804</b>	<b>225 536</b>
Écarts de conversion	1 135	(2 710)
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	(1 327 750)	(158 992)
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	(6 733)	127
Réévaluation des immobilisations	-	-
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	(58)	242
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	(4 738)	(3 034)
Comptabilité reflet brute d'impôt différé	1 179 103	72 953
Impôts	57 620	56 617
<b>TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>	<b>(101 421)</b>	<b>(34 798)</b>
<b>RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>	<b>170 383</b>	<b>190 738</b>
dont part du groupe	170 380	189 259
dont part des minoritaires	3	1 479



## VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Part du groupe					Part des minoritaires	Total des capitaux propres
	Capital social ou fonds équivalents	Primes	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultats cumulés	Total part du groupe		
<b>(en k€)</b>							
<b>Situation au 31/12/2016</b>	<b>148 014</b>	<b>1 097 937</b>	<b>358 056</b>	<b>411 410</b>	<b>2 015 417</b>	<b>165 353</b>	<b>2 180 770</b>
Changement de méthode IAS 8 et correction d'erreurs	-	-	-	-	-	-	-
<b>Situation au 31/12/2016 corrigée</b>	<b>148 014</b>	<b>1 097 937</b>	<b>358 056</b>	<b>411 410</b>	<b>2 015 417</b>	<b>165 353</b>	<b>2 180 770</b>
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (1)	-	-	(14 651)	-	(14 651)	(20 147)	(34 798)
Résultat net consolidé de l'exercice (2)	-	-	-	203 910	203 910	21 626	225 536
<b>Total du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (1) + (2)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(14 651)</b>	<b>203 910</b>	<b>189 259</b>	<b>1 479</b>	<b>190 738</b>
Distribution de dividendes	-	-	-	(126 093)	(126 093)	(7 781)	(133 874)
Mouvements sur le capital	12 937	193 064	-	-	-	-	206 001
Composante capitaux propres des plans de paiements sur base d'actions	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	(113 288)	(113 288)	(159 031)	(272 319)
Autres variations	-	-	-	118	118	-	118
<i>Régularisation des capitaux propres des OPCVM</i>	-	-	-	-	-	-	-
<i>Divers</i>	-	-	-	118	118	-	118
<b>Situation au 31/12/2017</b>	<b>148 014</b>	<b>1 097 937</b>	<b>343 405</b>	<b>376 057</b>	<b>1 965 413</b>	<b>21</b>	<b>1 965 435</b>
Changement de méthode IAS 8 et correction d'erreurs	-	-	-	-	-	-	-
<b>Situation au 31/12/2017 corrigée</b>	<b>148 014</b>	<b>1 097 937</b>	<b>343 405</b>	<b>376 057</b>	<b>1 965 413</b>	<b>21</b>	<b>1 965 434</b>
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (1)	-	-	(100 193)	-	(100 193)	(10)	(34 798)
Résultat net consolidé de l'exercice (2)	-	-	-	271 794	271 794	10	225 536
<b>Total du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (1) + (2)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(100 193)</b>	<b>271 794</b>	<b>171 601</b>	<b>0</b>	<b>190 738</b>
Distribution de dividendes	-	-	-	(154 221)	(154 221)	(1)	(154 222)
Mouvements sur le capital	-	-	-	-	-	171	171
Composante capitaux propres des plans de paiements sur base d'actions	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	(1 221)	(2 007)	(3 228)	(3)	(3 231)
<i>Régul. des capitaux propres des OPCVM</i>	-	-	(1 221)	-	(1 221)	(3)	(1 224)
<i>Divers</i>	-	-	-	(2 007)	(2 007)	-	(2 007)
<b>Situation au 31/12/2018</b>	<b>148 014</b>	<b>1 097 937</b>	<b>241 991</b>	<b>491 624</b>	<b>1 979 565</b>	<b>188</b>	<b>1 979 753</b>

## TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en k€)	12/2018	12/2017
<b>Résultat opérationnel avant impôt</b>	<b>417 417</b>	<b>376 510</b>
- Plus et moins-values de cession des placements	(91 406)	(228 339)
+ Dotations nettes aux amortissements	73 380	(127 496)
+ Variation des frais d'acquisition reportés	19 656	16 527
+ Variation des dépréciations	88 597	22 683
+ Dotations nettes aux provisions techniques d'assurance et passifs relatifs à des contrats financiers y compris PB différée	4 501 862	5 753 903
+ Dotations nettes aux autres provisions	(1 426)	6 828
- Variations de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	1 022 811	(838 223)
- Autres éléments sans décaissement de trésorerie compris dans le résultat opérationnel	1 818	(673)
<b>Correction des éléments inclus dans le résultat opérationnel qui ne correspondent pas à des flux monétaires et reclassement des flux de financement et d'investissement</b>	<b>5 615 292</b>	<b>4 605 210</b>
+ Variation des créances et dettes d'exploitation	97 453	563 815
+ Variation des valeurs données ou reçues en pension	1 270 908	589
+ Flux de trésorerie provenant des autres actifs et passifs	66 677	314 562
- Impôts nets décaissés	(146 767)	(148 857)
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles</b>	<b>7 320 980</b>	<b>5 711 829</b>
- Acquisitions de filiales et coentreprises, nettes de la trésorerie acquise	-	(372 059)
+ Cessions de filiales et coentreprises, nettes de la trésorerie cédée	-	-
- Prises de participation dans des entreprises associées	-	-
+ Cessions de participations dans des entreprises associées	-	-
<b>Flux de trésorerie liés aux variations de périmètre</b>	<b>-</b>	<b>(372 059)</b>
+ Cessions de placements financiers (y compris UC) et instruments dérivés	20 218 076	17 329 446
+ Cessions d'immobilier de placement	122 375	76 800
+ Cessions des placements et instruments dérivés des activités autres que l'assurance	-	-
<b>Flux de trésorerie liés aux cessions et remboursements d'actifs financiers</b>	<b>20 340 451</b>	<b>17 406 246</b>
- Acquisitions de placements financiers (y compris UC) et instruments dérivés	(27 152 166)	(22 399 750)
- Acquisitions d'immobilier de placement	(87 205)	(133 951)
- Acquisitions et/ou émissions de placements et instruments dérivés des autres activités	-	-
<b>Flux de trésorerie liés aux acquisitions et émissions d'actifs financiers</b>	<b>(27 239 371)</b>	<b>(22 533 701)</b>
+ Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
- Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(40 283)	(17 192)
<b>Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>(40 283)</b>	<b>(17 192)</b>
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement</b>	<b>(6 939 203)</b>	<b>(5 516 706)</b>
+ Droits d'adhésion	-	-
+ Émissions d'instruments de capital	-	-
- Remboursements d'instruments de capital	(20)	-
+ Opérations sur actions propres	-	-
- Dividendes payés	(154 221)	(126 093)
<b>Flux de trésorerie liés aux transactions avec les actionnaires et sociétaires</b>	<b>(154 241)</b>	<b>(126 093)</b>
+ Trésorerie générée par les émissions de dettes de financement	-	557 000
- Trésorerie affectée aux remboursements de dettes de financement	(42 000)	(319 000)
- Intérêts payés sur dettes de financement	(39 313)	(41 699)
<b>Flux de trésorerie liés au financement du groupe</b>	<b>(81 313)</b>	<b>196 301</b>
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement</b>	<b>(235 554)</b>	<b>70 208</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>568 538</b>	<b>303 199</b>
+ Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	7 320 980	5 711 829
+ Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	(6 939 203)	(5 516 706)
+ Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	(235 554)	70 208
+ Effet des variations de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(23)	8
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre</b>	<b>714 737</b>	<b>568 538</b>
dont :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	740 070	575 206
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	(25 333)	(6 668)

# Annexe aux comptes consolidés

# 1. FAITS CARACTÉRISTIQUES

## 1.1. REPORT DE L'APPLICATION D'IFRS 9

Le règlement européen permet aux conglomérats financiers européens d'opter pour le report d'application de la norme IFRS 9 pour leur secteur d'assurance, en parallèle de la norme IFRS 17. Le groupe auquel appartient Natixis Assurances, Natixis, applique cette disposition pour ses entités d'assurance. Natixis Assurances a également opté pour le report et continue donc d'appliquer IAS 39 dans ses comptes consolidés, à l'exception de l'entité mise en équivalence Adir qui applique IFRS 9.

Lors de sa réunion du 14 novembre 2018, le Board de l'International Accounting Standards Board (IASB) a décidé de reporter d'un an la date d'entrée en vigueur d'IFRS 9 et d'IFRS 17, soit le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Cette décision, votée à l'unanimité, sera définitivement validée à la suite d'une procédure de consultation qui aura lieu en 2019.

## 1.2. PROTOCOLE DE VENTE DE PORTEFEUILLES D'ASSURANCE

En 2017, BPCE Vie avait conclu avec un repreneur une convention intitulée « Portfolio Transfer Agreement » qui prévoyait la cession du portefeuille d'activités de partenariat. Les parties ont décidé le 24 octobre 2018 de renoncer à ce transfert, ce qui a amené BPCE Vie à verser au repreneur une indemnité de résiliation de 750 k€.

## 1.3. COMPTABILISATION DE LA PART UC DES ACCEPTATIONS EN RÉASSURANCE

Dans ses comptes statutaires arrêtés au 31 décembre 2017, BPCE Vie enregistrait la part UC des acceptations de contrats d'assurance vie épargne et retraite dans un poste de passifs techniques en UC au passif. Par symétrie, elle enregistrait la part afférente des créances pour dépôt espèces en placements financiers en UC à l'actif.

L'ACPR, considérant que « la définition des placements pouvant servir de support aux contrats en unités de compte est limitative et n'inclut pas les créances constituées en vertu des dispositions contractuelles d'un contrat de réassurance. De plus les engagements changeant de nature suite à la cession en réassurance, ils ne gardent plus les caractéristiques du contrat initial passé entre l'assuré et l'assureur direct. Aussi les provisions techniques acceptées doivent-elles être classées en provisions techniques euros, le compte provisions mathématiques des contrats en unités de compte – Acceptations n'existant pas pour les organismes relevant du Code des assurances », a recommandé à BPCE Vie de modifier cette présentation.

C'est pourquoi, dans ses comptes au 31 décembre 2018, BPCE Vie a enregistré la part UC des acceptations de contrats d'assurance vie épargne et retraite (2 066 M€) dans un poste de passifs techniques en euros et la part afférente des créances pour dépôt espèces (2 066 M€) en placements financiers en euros.

## 1.4. ÉVÉNEMENTS CLIMATIQUES

Trois événements climatiques majeurs sont survenus au cours de 2018 : la tempête Eléonore les 2 et 3 janvier 2018 et deux épisodes de grêle en juillet 2018. À la clôture de l'exercice, l'évaluation globale de ces événements est estimée à 10 M€. L'évaluation globale des deux événements climatiques majeurs survenus en 2017 a été révisée de 9,5 M€ à 11,5 M€.

Le résultat de réassurance de BPCE Assurances est un produit de 1,5 M€ en 2018 contre une charge de 28 M€ en 2017. Cette évolution s'explique par la forte sinistralité cédée en 2018 au titre des catastrophes naturelles et de RC corporels.

## 1.5. FINANCEMENT

En juillet 2018, Natixis Assurances a procédé à un remboursement partiel de 42 M€ de la ligne de crédit de 135 M€ accordée par Natixis

## 1.6. MISE EN ŒUVRE D'UNE COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

En 2018, Natixis Assurances a souscrit des contrats de swaps de devises en couverture d'un portefeuille obligataire libellé en dollar pour un notionnel de 285 MUSD à fin 2018. La couverture a été reconnue efficace et comptabilisée en couverture des flux de trésorerie.

## 1.7. PRÉSENTATION DES IMPÔTS DIFFÉRÉS AU BILAN

Les impôts différés actifs et impôts différés passifs générés par des entités du groupe sont désormais présentés au bilan consolidé sans compensation. Ces entités sont en effet redevables individuellement de l'impôt auprès de la tête du groupe d'intégration fiscale (Natixis pour la majorité des entités).

Au titre de l'exercice 2017, les impôts différés actifs et impôts différés passifs générés par des entités différentes étaient compensés au bilan consolidé.

L'évolution de présentation a pour conséquence en 2018 de faire apparaître un impôt différé passif de 22 M€ et d'accroître l'impôt différé actif du même montant.

## 2. RÉFÉRENTIEL IFRS

### 2.1. RÉFÉRENTIEL APPLIQUÉ

Les états financiers sont établis conformément :

- au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ;
- au règlement CRC n°2000-05 relatif aux règles de consolidation des entreprises régies par le Code des assurances et au Code des assurances pour les contrats d'assurance et les traités de réassurance sous réserve des dispositions d'IFRS 4.

Les états financiers ont par ailleurs été préparés en référence :

- à la *Synthèse des travaux des groupes de travail du CNC sur les spécificités de mise en œuvre des IFRS par les organismes d'assurance* mise à jour en janvier 2007 ;
- à la recommandation ANC n° 2013-05 du 7 novembre 2013 relative au format des états financiers des organismes d'assurance sous référentiel comptable international ;
- à la recommandation du CNC publiée le 19 décembre 2008 et relative aux modalités de reconnaissance des participations aux bénéfices différées actives dans les comptes consolidés des organismes d'assurance ;
- à la recommandation de l'ANC n° 2016-01 du 2 décembre 2016 relative aux informations à mentionner dans l'annexe des comptes consolidés établis selon les normes internationales.

### 2.2. NORMES ET INTERPRÉTATIONS NON UTILISÉES

Les normes et interprétations publiées par l'IASB, adoptées par l'Union européenne et dont l'application est obligatoire en 2018 sont appliquées pour l'établissement des états financiers du 31 décembre 2018 et notamment les textes entrés en vigueur en 2018.

L'application des amendements d'IAS 12 portant sur la comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes, et d'IAS 7 concernant les informations à fournir au titre du tableau de flux de trésorerie, n'a pas d'impact sur les états financiers du 31 décembre 2018.

Aucune norme, amendement ou interprétation n'a été anticipé en 2018.

### 2.3. IMPACT DES NORMES PROCHAINEMENT APPLICABLES

#### IFRS 9. Instruments financiers

Natixis Assurances se prépare à l'entrée en vigueur d'IFRS 9 qui remplacera la norme IAS 39 de façon obligatoire. Cette norme a été adoptée par la Commission européenne et traite des sujets suivants :

- le classement et l'évaluation des actifs et des passifs financiers ;
- la dépréciation fondée sur le risque de crédit ;
- la comptabilité de couverture.

#### Principaux impacts du changement des principes de classement

IFRS 9 prévoit une logique de classification des actifs différenciée en fonction de leur nature :

- instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par le résultat, sauf utilisation à l'achat de l'option de classification en juste valeur par les capitaux propres non recyclable (pas de recyclage en résultat des plus ou moins-values réalisées) ;

- parts de fonds comptabilisés à la juste valeur par le résultat ;

- instruments de dette comptabilisés en fonction de leur modèle de gestion et de leurs caractéristiques contractuelles :

- si le modèle de gestion est de conserver les actifs pour percevoir les flux de trésorerie contractuels et si le critère SPPI est respecté (décrit ci-après), alors les instruments seront comptabilisés au coût amorti,
- si le modèle de gestion vise à la fois à percevoir les flux de trésorerie contractuels et à réaliser des cessions pour enregistrer des plus-values et si le critère SPPI est respecté, alors les instruments seront comptabilisés à la juste valeur par les capitaux propres,
- dans les autres cas, les instruments seront comptabilisés à la juste valeur par le résultat.

Le critère SPPI (*Solely Payments of Principal and Interests*) est vérifié lorsque les flux contractuels de l'instrument de dette sont constitués uniquement du remboursement du capital initialement prêté et du paiement des intérêts sur ce capital, en rémunération du passage du temps et du risque de crédit essentiellement.

L'application du volet classement et évaluation d'IFRS 9 devrait donc conduire à une proportion plus élevée de titres comptabilisés à la juste valeur par le résultat : la majorité des actions, les parts de fonds et les titres de dettes ne respectant pas le critère SPPI (Cf. annexes IFRS 9 page 65).

#### Principaux impacts de la nouvelle approche de dépréciation

La norme IFRS 9 instaure un nouveau modèle de dépréciation pour risque de crédit fondé sur les pertes de crédit attendues. Ce modèle s'appliquera aux instruments de dette et aux prêts évalués au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables.

Si le modèle de dépréciation d'IAS 39 est fondé sur les pertes de crédit avérées, IFRS 9 impose de comptabiliser a minima les pertes de crédit attendues à 12 mois et, en cas d'augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale, les pertes de crédit attendues à maturité. Le montant des pertes de crédit attendues intègre la probabilité de défaut ainsi que les pertes en cas de défaut encourues sur l'exposition.

L'application de ce nouveau modèle de dépréciation est susceptible de générer une augmentation des dépréciations pour risque de crédit à constater en résultat. Ces dépréciations seront par nature plus volatiles que les dépréciations constatées selon IAS 39 compte tenu de leur nature plus prospective.

#### Option de report de la mise en œuvre de la norme

Conformément au règlement UE 2017/1988 du 3 novembre 2017, les entités d'assurance, ainsi que les secteurs assurance des conglomerats financiers, peuvent désormais sur option et sous certaines conditions n'appliquer la norme IFRS 9 qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, et non pas dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Ainsi, le ratio « passifs d'assurance/passif consolidé » de Natixis Assurances étant supérieur à 90 %, Natixis Assurances a opté pour le report d'application de la norme IFRS 9 au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Toutefois, la compagnie a d'ores et déjà engagé des travaux d'analyse de la norme et de revue du portefeuille et va les poursuivre en inscrivant son projet dans le nouveau calendrier.

## **IFRS 15. Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients**

La nouvelle norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » a été adoptée par la Commission européenne le 22 septembre 2016 et est applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La norme IFRS 15 retient un modèle unique de comptabilisation du revenu pour tous les revenus tirés de contrats conclus avec des clients.

Selon cette norme, la comptabilisation du produit des activités ordinaires doit refléter le transfert du contrôle des biens et services promis aux clients pour un montant correspondant à la contrepartie que l'entité s'attend à recevoir en échange de ces biens et services.

La norme IFRS 15 définit une nouvelle démarche générale de comptabilisation du revenu en 5 étapes :

- identification du contrat ;
- identification des obligations de performance (ou éléments) distinctes à comptabiliser séparément les unes des autres ;
- évaluation du prix du contrat ;
- allocation du prix du contrat à chaque obligation de performance ;
- comptabilisation des produits lorsque les obligations de performance sont satisfaites.

La norme IFRS 15 s'applique aux contrats qu'une entité conclut avec ses clients à l'exception, notamment des contrats de location (couverts par la norme IAS 17), des contrats d'assurance (couverts par la norme IFRS 4), des instruments financiers (couverts par la norme IFRS 9).

Si des dispositions spécifiques en matière de revenus ou de coûts des contrats sont prévues dans une autre norme, celles-ci s'appliquent en premier lieu.

Aucun impact n'a été constaté sur les comptes 2018 en lien avec la première application d'IFRS 15.

## **IFRS 16. Contrats de location**

Suite au règlement UE 2017/1986 du 31 octobre 2017, la norme IFRS 16 sera applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et remplacera IAS 17. Cette norme fera figurer au bilan du locataire la majorité des contrats de location en contrepartie d'une dette financière.

Les immeubles de placement continueront de relever d'IAS 40. Du point de vue du bailleur, l'impact attendu devrait être limité, les dispositions retenues restant substantiellement inchangées par rapport à l'actuelle norme IAS 17.

Pour le preneur, la norme imposera la comptabilisation au bilan de tous les contrats de location sous forme d'un droit d'utilisation sur l'actif loué, enregistré dans les immobilisations, et au passif, la comptabilisation d'une dette financière au titre des loyers et des autres paiements à effectuer pendant la durée de la location.

Le droit d'utilisation sera amorti linéairement et la dette financière actuariellement sur la durée du contrat de location. La charge d'intérêt relative à la dette financière et la charge d'amortissement du droit d'utilisation seront portées distinctement au compte de résultat. A contrario, selon l'actuelle norme IAS 17, les contrats dits « de location simple » ou opérationnelle ne donnent pas lieu à un enregistrement au bilan et seuls les loyers afférents sont enregistrés en résultat.

Pour la première application de cette norme, en coordination avec Natixis, il a été choisi d'appliquer la méthode rétrospective modifiée, en comptabilisant l'effet cumulatif au 1<sup>er</sup> janvier 2019, sans comparatif au niveau de l'exercice 2018.

## **IFRS 17. Contrats d'assurance**

IFRS 17 n'a pas encore été adoptée par la Commission européenne mais devrait être applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2022, l'IASB ayant proposé un amendement repoussant la date d'application d'une année ; elle remplacera IFRS 4. Cette norme définit notamment :

- le niveau de regroupement des contrats (contrats émis au plus à un an d'intervalle, soumis à des risques similaires et gérés ensemble) aux fins d'estimation de leur niveau de profitabilité ;
- le modèle comptable applicable en fonction des caractéristiques du contrat : (I) approche simplifiée pour les contrats dont la période de couverture est inférieure ou égale à un an, (II) variable fee approach pour les contrats dits « participatifs directs », (III) le modèle général pour les contrats ne rentrant pas dans les deux catégories précédentes ;
- la présentation des états financiers et les informations à fournir en annexe.

Cette norme va modifier en profondeur le mode d'évaluation et de comptabilisation des contrats d'assurance. Les travaux de mise en œuvre opérationnelle de cette norme sont suivis dans le cadre du programme IFRS 17, dont le cadrage a été finalisé au cours de l'exercice 2018. En 2018, les travaux du programme IFRS 17 ont notamment porté sur la définition du schéma IT cible, le classement des contrats par portefeuille et l'analyse de la profitabilité des principaux portefeuilles.



## 3. MÉTHODES ET PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

### 3.1. MÉTHODES DE CONSOLIDATION

#### Intégrations et mise en équivalence

Les méthodes de consolidation utilisées sont :

- l'intégration globale pour les entités contrôlées au sens d'IFRS 10 ;
- la comptabilisation des actifs et des passifs pour les activités conjointes au sens d'IFRS 11 ;
- la mise en équivalence pour les coentreprises au sens d'IFRS 11 et conformément à IAS 28 ;
- la mise en équivalence pour les entreprises associées sous influence notable au sens d'IAS 28.

#### Opérations réciproques

Les opérations significatives entre sociétés consolidées par intégration globale sont éliminées, notamment :

- les dividendes perçus intra-groupe ;
- les plus ou moins-values réalisées sur les OPCVM consolidés ;
- les acceptations, cessions et rétrocessions en réassurance ;

• les créances, dettes et provisions intra-groupe, ainsi que les produits et charges réciproques.

#### Conversion des comptes des filiales et participations étrangères

Les sociétés consolidées tiennent toutes leurs comptes en euros, à l'exception d'Adir qui est mise en équivalence et qui tient ses comptes en livres libanaises.

Conformément à IAS 21, la conversion des comptes de la monnaie fonctionnelle à la monnaie de présentation est faite selon la méthode du cours de clôture. L'écart de conversion est porté dans les capitaux propres.

#### Consolidation des entités structurées

IFRS 10 définit un modèle unique de contrôle applicable à l'ensemble des entités qu'il s'agisse ou non d'entités structurées. Le contrôle d'une entité doit désormais être analysé au travers de trois critères cumulatifs : le pouvoir sur les activités pertinentes de l'entité, l'exposition aux rendements variables de l'entité et le pouvoir d'influencer sur les rendements variables obtenus de l'entité.

### 3.2. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

	Méthode	Siège social	2018		2017		Dates d'entrée sortie
			% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt	
<b>Intégration globale</b>							
BPCE Vie	IG	30, avenue Pierre Mendès France 75013 PARIS	100 %	100 %	100 %	100 %	1997
BPCE Prévoyance	IG	30, avenue Pierre Mendès France 75013 PARIS	100 %	100 %	100 %	100 %	1997
BPCE Assurances	IG	88, avenue Pierre Mendès France 75013 PARIS	100 %	100 %	100 %	100 %	2014
Natixis Life	IG	51, avenue J.F. Kennedy, 1855 LUXEMBOURG	100 %	100 %	100 %	100 %	1998
BPCE APS	IG	88, avenue Pierre Mendès France 75013 PARIS	53 %	53 %	50 %	50 %	2014
GIE BPCE Relation Assurances	IG	30, avenue Pierre Mendès France 75013 PARIS	100 %	100 %	100 %	100 %	2015
SCI Fructifoncier	IG	22, rue du Docteur Lancereaux, 75008 PARIS	100 %	100 %	100 %	100 %	2004
SPPICAV Nami Investment	IG	22, rue du Docteur Lancereaux, 75008 PARIS	100 %	100 %	100 %	100 %	2009
FCP Réaumur Actions	IG	43, avenue Pierre Mendès, 75013 PARIS	100 %	100 %	100 %	100 %	2005
FCP Ostrum Ultra Short Term	IG	43, avenue Pierre Mendès, 75013 PARIS	30 %	30 %	39 %	39 %	2013
FCP ABP Vie Mandat	IG	5-7, rue de Montessuy 75340 PARIS Cedex 07	100 %	100 %	100 %	100 %	2016
FCT TULIP NOTES	IG	41, rue Delizy, 93500 PANTIN	100 %	100 %	0 %	0 %	2018
<b>Mise en équivalence</b>							
BPCE IARD	MEE	Chaban de Chauray BP 9003 79093 NIORT Cedex	49 %	49 %	49 %	49 %	1997
Adir	MEE	Banque Bypos, avenue Elias Sarkis, BEYROUTH	34 %	34 %	34 %	34 %	2001
Ecureuil Vie Développement	MEE	Héron Building, 66, avenue du Maine 75014 PARIS	51 %	51 %	51 %	51 %	2015
SCI DUO Paris	MEE	28-32, avenue Victor Hugo 75116 PARIS	50 %	50 %	50 %	50 %	2017

Le FCT Tulip Note est consolidé par intégration globale dans les comptes du groupe Natixis Assurances de façon rétrospective. Il s'agit d'un fonds de prêts résidentiels néerlandais garantis par l'État néerlandais.

### 3.3. SOCIÉTÉS EXCLUES DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

#### OPCVM et participations immobilières

En première approche, les critères retenus pour l'intégration dans le périmètre de consolidation des OPCVM et participations immobilières sont les suivants :

- selon IFRS 10 et IFRS 11, le contrôle d'un fonds est établi lorsque Natixis Assurances a la capacité d'influer sur ses rendements du fait de son pouvoir sur l'entité. Seuls les droits substantiels, c'est-à-dire lorsque Natixis Assurances a la capacité pratique de les exercer, sont pris en compte ;

- total du bilan ou de la situation nette de l'OPCVM supérieur à 0,5 % des placements de Natixis Assurances ;

- le total des entités exclues du périmètre ne représentant pas plus de 5 % du total des placements.

### 3.4. TITRES DE PARTICIPATION NON CONSOLIDÉS

La liste ci-après présente les participations non consolidées de Natixis Assurances. Les véhicules de placement dont la situation nette est inférieure à 0,5 % de la valeur totale des placements de Natixis Assurances ne sont pas présentés.

Libellé de l'entité	% de détention 2018	Siège social	Commentaires relatifs aux critères de consolidation
<b>Sociétés</b>			
Inter Mutuelle Assistance	2%	11, rue de Grenelle 75007 PARIS	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi
SURASSUR	2%	534, rue de Neudorf 2220 LUXEMBOURG	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi
<b>Sociétés ou fonds de placement</b>			
SCI FONCIÈRE 2	100%	22, rue du Docteur Lancereaux 75008 PARIS	Seuil de matérialité non atteint
SCI TOUR WINTERTHUR	40%	22, rue du Docteur Lancereaux 75008 PARIS	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi
SCI FLI	7%	22, rue du Docteur Lancereaux 75008 PARIS	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi
AAA-ACT. AGRO ALIMENTAIRE	35%	43, avenue Pierre Mendès France 75013 PARIS	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi
ALLOCATION PILOTÉE ÉQUILBRÉE	38%	43, avenue Pierre Mendès France 75013 PARIS	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi
FRUCTIFONDS PROFILS 6	75%	43, avenue Pierre Mendès France 75013 PARIS	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi
FRUCTIFONDS PROFILS 9	86%	43, avenue Pierre Mendès France 75013 PARIS	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi
ING LUXEMBOURG	100%	3, rue Jean Piret 2350 LUXEMBOURG	Méthode de consolidation simplifiée*
MIROVA EUROPE ENVIRONNEMENT C	30%	59, avenue Pierre Mendès France 75013 PARIS	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi
OPCI FRANCEEUROP IMMO P	50%	22, rue du Docteur Lancereaux 75008 PARIS	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi
SCPI IMMO ÉVOLUTIF	48%	22, rue du Docteur Lancereaux 75008 PARIS	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi
SÉLECTION PROTEC.85 R FCP 4DEC	27%	43, avenue Pierre Mendès France 75013 PARIS	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi
SELECTIZ	52%	43, avenue Pierre Mendès France 75013 PARIS	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi
SELECTIZ PLUS	49%	43, avenue Pierre Mendès France 75013 PARIS	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi
FRUCTI ACTIONS FRANCE C	24%	43, avenue Pierre Mendès France 75013 PARIS	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi
OSTRUM CONVERTIBLES EURO I	22%	43, avenue Pierre Mendès-France 75013 PARIS	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi
NIFLI EURO HIGH INC S/A C	20%	2, rue Jean Monnet 2180 LUXEMBOURG	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi
VEGA EURO RENDEMENT FCP RC	18%	115, rue Montmartre 75002 PARIS	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi
NATIXIS ACTIONS US GWTH H R	10%	43, avenue Pierre Mendès France 75013 PARIS	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi
SEAYOND GLOBAL MINVOL RA 4D	14%	43, avenue Pierre Mendès France 75013 PARIS	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi
MIROVA FDS-ENVIRON EQ FND-RC	4%	59, avenue Pierre Mendès France 75013 PARIS	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi
DNCA INVEST EUROPE GROWTH-FEUR	0%	19, place Vendôme 75001 PARIS	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi
OSSIAM MSCI JAPAN NR-H I1 CEU	0%	80, avenue de la Grande Armée 75017 PARIS	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi
DORVAL MANAGEURS EUROPE PART R	29%	1, rue de Gramont 75002 PARIS	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi
SCPI BRETAGNE ATLANTIQUE MUR	69%	1, rue Françoise Sagan 44919 NANTES	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi
SCPI FRUCTIPIERRE	24%	22, rue du Docteur Lancereaux 75008 PARIS	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi
SENIOR EUROPEAN LOAN FUND 2	21%	22, rue du Docteur Lancereaux 75008 PARIS	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi
AXA IM PARTNER CAP. SOLUTIONS FPS K	24%	6, place de la Pyramide 92800 PUTEAUX	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi

\* Cette méthode consiste à reconnaître la part détenue par les minoritaires au bilan et à enregistrer la juste valeur du fonds par le résultat.

### 3.5. INTÉRÊTS MINORITAIRES SIGNIFICATIFS DÉTENUS DANS UNE FILIALE DU GROUPE

Natixis Assurances ne dispose pas d'intérêts minoritaires significatifs au 31 décembre 2018.

### 3.6. INTÉRÊTS DÉTENUS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les entreprises associées BPCE IARD, Adir et Ecoreuil Vie Développement, mises en équivalence, impactent les comptes consolidés de Natixis Assurances de 106 M€ au bilan et de 15 M€ dans le résultat net.

La SCI DUO PARIS, également mise en équivalence, est comptabilisée dans la rubrique *Immobilier de placement* en tant que placement lié aux activités d'assurance. Elle impacte les comptes consolidés de Natixis Assurances de 100 M€ au bilan et n'a pas d'impact significatif sur le résultat net.

### 3.7. INTÉRÊTS DÉTENUS DANS DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

Les entités structurées non consolidées détenues par Natixis Assurances sont exclusivement des véhicules de placement détenus en représentation de ses engagements techniques ou de ses fonds propres.

Le tableau ci-dessous présente la valeur comptable des intérêts détenus par Natixis Assurances dans des entités structurées non consolidées, ainsi que l'exposition maximale au risque de perte attribuable à ces mêmes

intérêts. L'exposition maximale au risque de perte correspond au montant cumulé des intérêts enregistrés à l'actif du bilan et des engagements donnés. La taille des entités structurées présentées correspond au total des émissions au passif du bilan des véhicules de titrisation et à l'actif net des fonds de placement.

(en M€)	Titrisation	Gestion d'actifs
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (y compris UC)	0	9 159
Actifs financiers disponibles à la vente	900	3 105
Prêts et créances	0	0
<b>Total Actif</b>	<b>900</b>	<b>12 264</b>
Engagements de financement donnés	549	223
<b>Exposition maximale au risque de perte</b>	<b>1 449</b>	<b>12 487</b>
<b>Taille des entités structurées</b>	<b>1 582</b>	<b>195 377</b>

### 3.8. SOUTIEN FINANCIER À DES ENTITÉS STRUCTURÉES

Natixis Assurances n'a accordé aucun soutien financier à des entités structurées consolidées ou non consolidées, dans un contexte de difficultés financières.

## 4. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

### 4.1. UTILISATION D'ESTIMATIONS ET D'HYPOTHÈSES DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

La préparation des états financiers requiert l'utilisation de certaines estimations et hypothèses ; elle inclut une part de jugement dans l'application des principes comptables décrits ci-après. Les principaux postes du bilan concernés sont les écarts d'acquisition dans le cadre des tests de dépréciation, les instruments financiers en juste valeur non cotés sur un marché actif, les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers, la participation aux bénéfices différée active dans le cadre du test de recouvrabilité, les provisions pour risques et charges, ainsi que les actifs d'impôt différé.

Les estimations et les hypothèses afférentes sont réalisées notamment à partir de l'expérience passée, de la réglementation, des principes actuariels usuels ; elles font l'objet d'analyse de sensibilité lorsque cela est requis par les normes ou lorsque cela permet à Natixis Assurances d'exercer son jugement. Les estimations et les hypothèses sont régulièrement réexaminées.

### 4.2. BILAN

#### 4.2.1. Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Ils font l'objet annuellement d'un test de dépréciation et d'une provision le cas échéant ; ce test prend le plus souvent la forme d'une actualisation des flux de trésorerie futurs.

Concernant les écarts d'acquisition des entités acquises avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004, la valeur d'entrée retenue en IFRS correspond à leur valeur nette comptable qu'ils avaient en normes françaises à cette date.

#### Traitement de l'écart d'acquisition des entités mises en équivalence

Conformément à IAS 28.32 et IAS 28.42, le goodwill relatif à une entité mise en équivalence n'est pas présenté séparément et ne peut pas faire l'objet d'un test de dépréciation distinct. La valeur de mise en équivalence est dans ce cas appréciée globalement comme un actif unique.

## Traitement de l'écart d'acquisition des entités sous contrôle commun

Conformément à IAS 27 et à la méthode appliquée par Natixis pour les regroupements d'entreprises placées durablement sous contrôle commun, l'écart d'acquisition relatif à l'acquisition de ces entités est imputé sur les capitaux propres consolidés.

### 4.2.2. Immobilisation des développements informatiques

Les logiciels créés en interne répondant aux conditions définies par IAS 38 sont activés. Ils sont amortis sur leur durée d'utilité. Celle-ci est appréciée au cas par cas dans le cadre d'un processus de sélection commun à toutes les sociétés du groupe Natixis. Pour les principaux développements informatiques, cette durée est comprise dans un intervalle allant de 1 à 13 ans.

### 4.2.3. Immobilier de placement

En application d'IAS 40.32A, Natixis Assurances a opté pour la valorisation à la juste valeur et variation en résultat de ses immeubles de placement. L'immobilier de placement concerné est celui de la SCI Fructifoncier et de la SPPICAV Nami Investment.

### 4.2.4. Placements financiers

#### Classification des placements financiers

Le classement des titres de placement est, en résumé, le suivant :

- **actifs détenus jusqu'à leur échéance (HTM)** : portefeuille géré en extinction ; initialement emprunts d'État à taux fixe, une partie des titres obligataires à taux fixe sans dérivés incorporés, notamment ceux à risque de crédit jugé faible et dont la sensibilité était supérieure à 3,7<sup>(1)</sup> ; ces actifs sont comptabilisés au coût amorti ;
- **actifs disponibles à la vente (AFS)** : une partie des obligations à taux fixe sans dérivés incorporés, obligations à taux variable et taux fixe plus taux variable, OATi, actions, OPCVM et SCPI ; ces actifs sont valorisés à la juste valeur, la variation de juste valeur sur la période est enregistrée directement en capitaux propres ;
- **actifs détenus à des fins de transaction (trading)** : Sicav monétaires détenues à des fins de gestion de la trésorerie à court terme ; ces actifs sont valorisés à la juste valeur, la variation de juste valeur sur la période est enregistrée directement en résultat ;
- **actifs en option de juste valeur (JVO)** : instruments financiers à dérivés incorporés (obligations convertibles, obligations indexées et titres structurés) puisqu'ils ne font pas l'objet d'un démembrement ; ces actifs sont valorisés à la juste valeur, la variation de juste valeur sur la période est enregistrée directement en résultat ;
- **placements en représentation des contrats en unités de compte** : afin d'éviter toute discordance entre l'actif et le passif, les actifs et passifs en unités de compte sont comptabilisés en option de juste valeur.

#### Comptabilité de couverture

Natixis Assurances a souscrit au cours du second semestre 2014 un OAT Forward (nominal de 5 M€), avec pour objectif de fixer à l'origine le rendement d'une partie de ses investissements futurs. Cette opération, comptabilisée en couverture des flux de trésorerie, est arrivée à échéance en août 2018 avec la livraison de l'OAT.

En 2018, Natixis Assurances a souscrit des contrats de swaps de devises en couverture d'un portefeuille obligataire libellé en dollar pour un notionnel à fin 2018 de 285 MUSD. Ces instruments dérivés

sont enregistrés selon les principes de la comptabilité de couverture de flux de trésorerie (cf. note 5.2.1) : au 31 décembre 2018, aucune inefficacité n'a été comptabilisée en résultat.

#### Règles d'inscription à l'actif

La date d'enregistrement comptable des instruments financiers est la date de règlement.

Aucun coût de transaction n'est supporté directement ; les seuls coûts refacturés par le gestionnaire d'actif sont des coûts administratifs. Ainsi, pour les obligations, le prix de revient comptabilisé dans les comptes sociaux est net de frais ; le taux actuariel à l'achat utilisé dans les comptes sociaux est ainsi inchangé en IFRS.

#### Pensions et prêts de titres

Les titres prêtés ou mis en pension ne sont pas décomptabilisés car Natixis Assurances garde la quasi-totalité des risques et avantages qui leur sont attachés.

#### Décomptabilisation

Un placement financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à cet actif financier arrivent à expiration.

#### Principes fondamentaux de valorisation des placements

Le principe général est de retenir le cours « bid » dès lors que celui-ci est disponible et pertinent.

La juste valeur des placements est estimée et déterminée en ayant recours en priorité à des données de marché observables, tout en s'assurant que l'ensemble des paramètres qui composent cette juste valeur est convergent avec le prix que les intervenants de marché utiliseraient lors d'une transaction. Cette juste valeur correspond au cours acheteur (« bid »).

#### Le cours « bid » est obtenu à partir :

- du prix coté, lorsque l'instrument est coté sur un marché actif ;
- d'une valeur déterminée à partir de techniques de valorisation, en l'absence de cotation sur un marché actif.

La valorisation des instruments financiers est ainsi établie par l'application d'un processus combinant, dans l'ordre de préférence :

- la reprise du dernier cours coté sur un marché réglementé lorsque celui-ci est très récent (moins de 5 jours pour les titres de taux, moins d'une journée pour la quasi-totalité des titres de capital) et correspond à des transactions significatives sur un marché suffisamment liquide ;
- l'utilisation de bases d'informations largement répandues chez les intervenants de marché et investisseurs institutionnels (Reuters, Bloomberg, Fininfo, Markit, etc.) ;
- l'interrogation de contreparties pour obtention d'une cotation « bid » ;
- très marginalement, en l'absence de cours ou cotations jugés pertinents, le recalcul d'une valorisation à partir de paramètres observables sur les marchés (taux d'intérêt, volatilités, etc.) ou de paramètres reconstitués.

Concrètement, le processus de valorisation repose sur l'intervention conjointe :

- des gérants, du service référentiel valeurs et du service de gestion des risques de la société titulaire du mandat de gestion financière des portefeuilles détenus ;
- de la société en charge de la comptabilité et de la valorisation du mandat.

(1) À l'exception des obligations détenues par la société BPCE Prévoyance qui sont classées en AFS

## La séquence résumée des opérations est la suivante :

- évaluation des titres de taux issue d'un contributeur de cours indépendant (BVAL Cash, service de Bloomberg) ; cette source de prix est renforcée alternativement par une source secondaire, BGN<sup>(1)</sup> de Bloomberg, et le cas échéant par le maintien d'un processus de contribution de prix à l'initiative de Ostrum Asset Management ;
- récupération des informations permettant de valider la pertinence des cours intégrés : « spreads d'asset swaps », cours des « credit default swaps » lorsqu'il en existe, cours des 2 000 titres composant l'indice Barclays, etc. ;
- lorsque la « fraîcheur » des cours automatiques n'est pas suffisante (cours de + de 5 jours), récupération des cours contribués par des contreparties externes sur l'ensemble des places de cotation disponibles (marchés réglementés, plateformes transactionnelles, prix de référence Isma, courtiers, etc.) ;
- vérification de la pertinence des cours, sous le contrôle du service de gestion des risques de la société de gestion ; le « pricing » réalisé par ce dernier pour les titres obligataires repose sur :
  - l'utilisation d'une courbe des taux « zéro coupon » reconstituée à partir des cotations de « swaps » et « futures »,
  - l'établissement d'une matrice de spreads moyens pour chaque catégorie de rating à partir des données de marché observées et synthétisées ci-avant,
  - compte tenu de la relative illiquidité constatée pour certaines catégories de titres, un spread forfaitaire peut être ajouté au modèle dans une optique prudentielle,
  - l'actualisation des cash flows contractuels des titres, réalisée avec les valeurs de paramètres précédemment calculées ;
- confrontation des cours renseignés par les gérants aux cours calculés par le service des risques : la juste valeur d'un titre est validée par le service des risques si la différence de valeur constatée sur un titre est inférieure à 5 % ; dans le cas contraire, une confrontation est réalisée entre les différentes sources disponibles (« spread asset swap » sur le primaire, « re-pricing » sur le marché secondaire, valorisation « RMM », prix estimé par des contreparties de marché, etc.) ; dans une optique prudentielle, aucun cours ne peut être retenu sans l'aval du service des risques, qui est susceptible d'imposer les cours qu'il estime pertinents au regard de ses propres calculs.

## Cas particuliers

- Titres structurés** : le cours est généralement obtenu de l'établissement « structureur » et/ou (re)calculé à l'aide d'outils de « pricing » (LexiFi), à partir des valeurs de paramètres fournies par la contrepartie ou observées sur les marchés. Ces travaux sont effectués par une équipe de gestion dédiée aux produits structurés, selon des modalités similaires à celles utilisées par le service de gestion des risques pour la contre-valorisation des titres obligataires classiques.
- Investissements non cotés (FCPR, capital risque, capital investissement, FCT, etc.)** : compte tenu de la nature des investissements sous-jacents et de la périodicité le plus souvent trimestrielle des valorisations, l'obtention d'une cotation en temps réel est matériellement impossible. En règle générale, la juste valeur est donc la valeur communiquée par le gérant du fonds à la clôture du trimestre précédant celui de l'arrêté.
- Immobilier** : bien que reposant toujours, in fine, sur une valeur établie par comparaison avec le marché et/ou sur la valeur actuelle estimée des flux futurs procurés par les biens sous-jacents, le cours retenu comme valeur de réalisation diffère selon la nature juridique de l'instrument considéré :

- pour les SCPI également ouvertes aux investisseurs particuliers, la valeur retenue est celle constatée lors de la dernière « confrontation » mensuelle entre les ordres d'achat et de vente ;
  - pour les instruments réservés aux investisseurs institutionnels ou contrôlés par la compagnie, la juste valeur correspond à l'actif net réévalué de la structure détenue ou à la valeur calculée par un ou plusieurs experts ; cette valeur repose essentiellement sur une expertise des biens immobiliers détenus par les structures, établie par comparaison avec des transactions récentes sur des biens similaires et/ou la valeur actuelle des revenus procurés par les biens.
- **OPCVM** : la juste valeur correspond toujours à la dernière valeur liquidative publiée.

Enfin, malgré toutes les diligences conduites en matière de valorisation, il convient de rappeler que les valorisations établies ne visent qu'à établir une image fidèle de la situation des actifs à la date de clôture. De ce fait, les valeurs retenues sont susceptibles d'être sensiblement différentes des valeurs de réalisation qui seraient effectivement obtenues à une date postérieure, dans l'hypothèse improbable où Natixis Assurances serait amenée à céder des actifs sur un marché parfois volatil et peu profond.

## Principes régissant la gestion des placements

Les principes régissant la gestion des placements détenus par Natixis Assurances sont décrits ci-après. (cf. 5.3. Risques financiers)

### Placements admis en représentation des engagements libellés en euros (fonds général)

#### Placements à revenu fixe (obligations et TCN)

#### Politique générale de risque de crédit

La gestion du risque de crédit est encadrée par les procédures et capacités d'analyse des équipes de recherche « crédit » de Ostrum Asset Management. De même, les limites des émetteurs sont définies et suivies au sein du comité des risques de Ostrum Asset Management. Elle s'inscrit par ailleurs dans le cadre plus général de la gestion du risque de crédit par le groupe Natixis. Enfin, les résultats des travaux de recherche et d'analyse des portefeuilles des compagnies sont présentés périodiquement au comité de crédit de Natixis Assurances ; celui-ci décide des orientations et/ou inflexions à mettre en œuvre dans une optique de gestion prudente des risques associés aux placements détenus.

La politique de risque de crédit appliquée aux investissements obligataires est relativement conservatrice en retenant, à l'achat, presque exclusivement les titres d'émetteurs disposant d'une qualité de crédit supérieure ou égale à BBB. Le portefeuille comporte ainsi un encours peu significatif (2 % du total) de titres relevant de la catégorie « speculative grade », correspondant à des notations allant de CC (116 k€ d'actif net) à BB+.

Au 31 décembre 2018, la répartition du portefeuille selon divers axes est la suivante :

#### Notation de crédit

- les titres notés entre A et AAA représentent 63 % de l'encours ;
- les titres notés BBB représentent 28 % de l'encours ;
- les titres disposant d'une notation inférieure à BBB représentent 2 % de l'encours ;
- les titres non notés représentent 7 % de l'encours.

#### Secteurs d'activité

- 35 % sont des titres d'émetteurs étatiques, publics ou parapublics ;
- 35 % des émetteurs industriels ou du secteur des services ;

(1) Bloomberg Generic (prix calculé par Bloomberg à partir de prix de contributeurs)



• 30 % des émetteurs du secteur financier (dont 67 % notés entre A et AAA).

### **Titrisations et CLO**

Dans le cadre du décret n° 2013-717 du 2 août 2013 qui permet aux compagnies d'investir dans les prêts aux entreprises non cotées et aux collectivités publiques, Natixis Assurances a acquis des parts ou des titres de dettes émis par des fonds communs de titrisation (FCT) pour un montant total de 1 282 M€.

Natixis Assurances détient un encours de valeurs mobilières relevant de la catégorie des asset-backed securities ou CLO (prix de revient brut résiduel de 6 M€ à fin décembre 2018). Ces titres ont été acquis en 2008 sur des niveaux de valorisation conférant un « spread » élevé par rapport aux rendements sans risque. Le nombre élevé de lignes (36 à fin 2018) composant cet encours et la diversification sectorielle et géographique de ce portefeuille de titrisations, essentiellement européennes, constituent des facteurs de réduction du risque associé à ce portefeuille, acquis dans une perspective de détention jusqu'à l'échéance.

### **Exposition aux risques bancaire et immobilier**

Les expositions aux risques de type « immobilier » sont majoritairement indirectes et généralement sécurisées par la nature juridique des titres détenus (« obligations foncières », « covered bonds », « cedulas », « pfandbrief ») et les garanties qui en découlent (existence de « pools » d'actifs en garantie, sur-couverture des engagements, etc.).

L'exposition directe au secteur de la construction et immobilier correspond à des émissions de sociétés européennes, principalement investies sur le sous-segment de l'immobilier commercial et de bureau. Alternativement, il peut s'agir de groupes diversifiés intervenant notamment dans le domaine des infrastructures et des concessions, dont le profil de risque est jugé satisfaisant.

L'importance du gisement des émetteurs financiers (banques, Caisses d'Épargne, sociétés de crédit, structures de refinancement, compagnies d'assurance et de réassurance, etc.) par rapport au gisement total des titres obligataires (hors états et organismes parapublics) conduit inévitablement à l'existence d'encours significatifs sur ce secteur de l'économie. Il convient toutefois de noter que les titres sont acquis en veillant, au-delà de la notation et de la réputation de l'émetteur, à une diversification suffisante des risques en termes géographiques ou de sous-secteur d'activité.

### **OPCVM monétaires et monétaires dynamiques**

Natixis Assurances détient un encours d'OPCVM monétaires et monétaires dynamiques de 4 902 M€ de valeur comptable, exclusivement gérés par Ostrum Asset Management. La valorisation de ces titres généralement détenus pour une courte période fait ressortir une moins-value latente globale de 3,5 M€ sur la base des dernières valeurs liquidatives publiées au 31 décembre 2018.

### **Investissements « alternatifs » de Natixis Assurances**

Ils sont limités à 478 M€, ce qui représente 0,72 % de la valeur des placements des fonds euros.

### **Prêts et pensions de titres**

L'objectif des opérations de mise en pension et de prêt de certains titres détenus par les portefeuilles euros est d'apporter une rémunération supplémentaire. Une part significative de ces opérations est réalisée avec des entités du Groupe BPCE, dans le cadre du pilotage global des opérations de trésorerie du groupe. Pour environ un tiers du volume traité, il s'agit de prêts non garantis par un dépôt d'espèces ou de titres, réalisés avec Natixis ; il en résulte donc un risque de crédit associé à la contrepartie Natixis, soumis à limite.

L'autre partie des opérations de prêt de titres est garantie par un dépôt d'espèces de la contrepartie, ajusté quotidiennement en fonction de la valeur de marché des titres prêtés ; le risque de crédit associé est donc très limité.

### **Placements admis en représentation des contrats en unités de compte**

Il convient de souligner que ceux-ci sont presque exclusivement composés d'OPCVM soumis à l'agrément et au contrôle de l'Autorité des Marchés Financiers.

#### **Compte tenu :**

- de l'orientation essentiellement « actions » et/ou diversifié des OPCVM détenus,
- de la valeur médiane relativement modeste des encours détenus sur les nombreux OPCVM détenus en représentation des engagements en unités de compte,

il n'a pas été procédé à des investigations approfondies des valorisations et travaux de valorisation réalisés par les sociétés de gestion et contrôlés par les commissaires aux comptes désignés à la dernière clôture précédant le 31 décembre 2018.

### **4.2.5. Dépréciation des actifs financiers**

Natixis Assurances apprécie en date d'arrêté s'il existe une indication objective de dépréciation des titres, prêts ou créances sur base individuelle. Pour la détection des indices de dépréciation, Natixis Assurances analyse l'évolution d'un certain nombre de critères objectifs mais se fonde également sur le jugement de ses experts. De même, Natixis Assurances peut avoir recours à son jugement d'expert pour positionner dans le temps les flux futurs de recouvrement.

### **Actifs comptabilisés au coût amorti et instruments de dette disponibles à la vente**

Une provision pour dépréciation est constituée dès qu'il y a lieu de penser que l'émetteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements pour le paiement des intérêts ou pour le remboursement. Les titres entrant dans cette catégorie sont déterminés au cas par cas lors de chaque arrêté de comptes.

### **Instruments de capitaux propres disponibles à la vente**

Les critères de dépréciation des titres non amortissables (AFS exclusivement) sont les suivants :

- dépréciation automatique en cas de moins-value latente de plus de 50 % à la clôture ;
- dépréciation automatique en cas de moins-value latente continue depuis plus de 24 mois ;
- analyse au cas par cas des titres présentant une moins-value latente de plus de 30 % à la clôture ;
- analyse au cas par cas des titres présentant une moins-value latente continue depuis plus de 6 mois.

Les titres ainsi identifiés sont dépréciés au premier euro afin de ramener la valeur nette comptable au niveau de la juste valeur. La dépréciation n'est jamais reprise. Elle est figée trimestriellement.

Conformément à l'IFRIC 10, un titre de placement déjà provisionné fait l'objet d'une dépréciation complémentaire dès qu'une nouvelle baisse est constatée lors d'un arrêté comptable, sans condition de seuil ou de durée.

#### 4.2.6. Créances et dettes d'exploitation

Les créances et dettes d'exploitation (créances et dettes nées des opérations d'assurance et de réassurance, créances et dettes d'impôt exigible, autres créances et autres dettes) sont des créances et dettes à court terme (inférieures à un an) ; elles sont maintenues à leur prix de revient dans la mesure où l'effet d'actualisation n'est pas matériel.

#### 4.2.7. Capitaux propres du groupe

La rubrique *Réserve de réévaluation recyclable nette de comptabilité reflet* est constituée des effets de la réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente et des effets de la réévaluation des instruments dérivés de couverture (couverture de flux de trésorerie), nets de comptabilité reflet.

La rubrique *Autres réserves et OCI non recyclable* est constituée des réserves légales de la holding Natixis Assurances et des écarts actuariels liés aux engagements sociaux enregistrés directement en capitaux propres non recyclables conformément à IAS 19 révisée.

La rubrique *Résultats cumulés* comprend les réserves consolidées part du groupe, y compris les acomptes sur dividendes distribués par la holding et la réserve de réévaluation des actifs non AFS nette de participation aux bénéficiaires (PB) et d'impôts différés.

#### 4.2.8. Retraitement de la réserve de capitalisation

La réserve de capitalisation n'est pas reconnue en IFRS : elle est donc éliminée.

##### Retraitement du stock

La *Synthèse des travaux des groupes de travail du CNC sur les spécificités de mise en œuvre des normes IFRS par les organismes d'assurance* mise à jour en 2007 stipule que le stock de réserve de capitalisation doit être retraité en IFRS, comme c'est le cas dans les normes françaises (CRC 00-05). Le mécanisme de PB différée s'appliquant en IFRS comme en normes françaises (CRC 00-05) et l'intention de gestion étant la même dans les deux référentiels, le traitement de la réserve de capitalisation est inchangé en IFRS.

Le stock de réserve de capitalisation a donc été initialement retraité de la façon suivante :

- élimination du stock à l'ouverture de 145 M€ ;
- constatation, suite à cette élimination, d'une PB différée à hauteur de 69 M€.

Ces écritures ont été enregistrées par contrepartie des capitaux propres. L'annulation des variations ultérieures du stock de réserve de capitalisation donne lieu à la constatation du droit des assurés sous forme d'une provision pour participation aux bénéficiaires (PB) différée à hauteur du taux de PB différée. La PB différée ainsi constatée est soumise à impôt différé ; les retraitements sont enregistrés par contrepartie du résultat.

Le caractère suffisamment prudent de la PB différée ainsi comptabilisée est vérifié au travers du test de suffisance du passif (cf. § 6.2.8.).

##### Impôt différé

Depuis la modification de la fiscalité intervenue en 2011 et applicable aux mouvements de la réserve de capitalisation (non-déduction des dotations, non-taxation des reprises), aucun impôt différé n'est constaté sur la part de la réserve de capitalisation retraitée en capitaux propres.

#### 4.2.9. Classification des contrats

Cf. § 6.2.3. Typologie des contrats d'assurance souscrits.

#### 4.2.10. Passifs relatifs à des contrats financiers sans participation discrétionnaire

Les contrats financiers sans participation discrétionnaire sont des passifs financiers à évaluer selon les règles d'IAS 39. Il s'agit de contrats en unités de compte : les passifs afférents sont enregistrés en juste valeur.

#### 4.2.11. Évaluation des passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats financiers

Comme l'autorise IFRS 4, après prise en compte du résultat du test de suffisance du passif (cf. § 6.2.8.), les passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats financiers sont évalués selon les méthodes appliquées dans les comptes individuels (sous réserve du retraitement éventuel des provisions non admises par IFRS 4).

• **Provisions mathématiques des contrats en euros** : elles correspondent aux engagements des compagnies vis-à-vis des assurés. Pour les contrats de capitalisation et les contrats d'Assurance vie de capital différé à prime unique ou versement libre, les provisions sont déterminées par capitalisation au taux technique des sommes investies et des participations bénéficiaires incorporées.

• **Provisions mathématiques des rentes** : les provisions de rentes d'invalidité RC sont calculées avec la table TD 88-90 et un taux technique égal à 60 % du TME, les provisions de rentes décès (RC, viagères et contractuelles) sont calculées avec les tables TGH05 et TGF05, TGF05 pour les souscriptions postérieures au 21 décembre 2012, et des taux techniques fixés conformément à la réglementation, les provisions de rentes prévoyance liées aux risques d'arrêt de travail et d'invalidité sont évaluées sur la base de lois de maintien du BCAC et les provisions de rentes prévoyance liées au risque dépendance sont provisionnées selon une loi de maintien fournie par le réassureur apériteur.

• **Provision globale de gestion** : elle est destinée à couvrir les charges de gestion futures non couvertes par des chargements sur primes ou prélèvement sur des produits financiers. Elle est calculée conformément au règlement ANC n° 2015-11 Art. 142-6. Elle est évaluée par catégorie homogène de contrats.

• **Provision pour risque de taux** : elle a pour but de couvrir les engagements futurs potentiels relatifs aux taux minimum garantis voyageurs supérieurs ou égaux à 4,5 % octroyés aux contrats souscrits à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1993 et aux primes versées à compter du 1<sup>er</sup> juin 1995. Elle est calculée comme étant la différence entre la valeur actuelle des engagements futurs et la provision mathématique du contrat à la date d'inventaire. Par ailleurs, afin de prendre en compte le niveau attendu des flux nets d'encours sur les contrats bénéficiant de taux garantis significatifs, une provision complémentaire est enregistrée sur la base des versements programmés mis en place avant le 1<sup>er</sup> février 2016 : son montant s'élève à 6 M€ au 31 décembre 2018 (7 M€ à fin 2017) ;

• **Provision pour primes émises non acquises** : elle constate la fraction, calculée prorata temporis, des primes émises au cours de l'exercice, qui se rapporte à une période postérieure à la date d'inventaire ; cette provision concerne généralement les garanties dommages et prévoyance.

• **Provision pour risques en cours** : elle est destinée à couvrir, pour l'ensemble des contrats en cours, la charge des sinistres et des frais afférents aux contrats pour la part qui n'est pas couverte par la provision pour primes non acquises.

• **Provision pour sinistres à payer** : elle correspond aux capitaux échus, aux rachats et sinistres survenus mais non encore réglés à la clôture de l'exercice. Pour les activités Dommages et Prévoyance, elle comprend une provision pour sinistres inconnus ou déclarés tardivement déterminée selon des méthodes statistiques et un chargement de gestion destiné à couvrir les frais de liquidation des sinistres.

• **Provision pour recours à encaisser** : les recours à encaisser font l'objet de prévisions distinctes des provisions pour sinistres à payer.

• **Provision pour participation aux bénéfices constatée dans les comptes individuels** : elle correspond à la participation des assurés aux bénéfices techniques et financiers réalisés par la compagnie. Elle leur est définitivement acquise et est destinée à être incorporée aux provisions mathématiques dans un délai maximum de 8 ans.

• **Provision pour risques croissants** : elle est destinée à faire face au risque restant à courir entre la date d'inventaire et le terme contractuel compte tenu de l'unicité ou du nivellement des primes à l'adhésion.

• **Provisions techniques des contrats en unités de compte** : elles correspondent aux engagements des compagnies vis-à-vis des assurés. Elles sont exprimées en unités de compte et évaluées sur la base de la valeur de réalisation à la clôture, des parts d'actifs inscrites en représentation. Pour les contrats prévoyant une garantie plancher, une provision spécifique est constituée afin de couvrir le risque de remboursement de la différence négative constatée entre la valeur des actifs en unités de compte à la date d'exigibilité de la prestation et les sommes nettes investies à la souscription. La méthode de Black-Scholes (stochastique) est utilisée pour calculer le montant de cette provision.

• **Frais d'acquisition reportés** : ils correspondent à la fraction non imputable à l'exercice des frais d'acquisition constatés en charge de l'exercice et sont calculés au prorata des primes non acquises à l'exercice.

#### 4.2.12. Comptabilité reflet

Natixis Assurances a opté pour l'application de la comptabilité reflet (IFRS 4.30). Une provision pour participation aux bénéfices différée est ainsi enregistrée afin de reconnaître les droits des assurés sur les plus ou moins-values latentes des placements reconnues au bilan.

Tous les placements sont soumis à ce mécanisme. En effet, il est précisé que pour les placements soumis à réserve de capitalisation, la politique de gestion financière de Natixis Assurances étant de détenir a priori les titres jusqu'à leur échéance, une participation aux bénéfices différée est comptabilisée sur l'intégralité des plus ou moins-values latentes de ces titres.

Les dispositions de la comptabilité reflet s'appliquent à la fois aux contrats d'assurance et aux contrats d'investissement avec participation discrétionnaire.

Les variations de PB différée et d'impôt différé sont comptabilisées par contrepartie des capitaux propres ou du résultat selon que les plus ou moins-values latentes sont enregistrées en capitaux propres (AFS) ou en résultat (JVO et Trading).

La Synthèse des travaux des groupes de travail du CNC sur les spécificités de mise en œuvre des normes IFRS par les organismes d'assurance de janvier 2007 précise que : « En toute hypothèse, le taux de participation aux bénéfices retenu doit être mis en relation d'une part avec les taux de distribution observés dans le passé et

d'autre part avec les hypothèses retenues pour l'embedded value. »

Compte tenu des taux de distribution prévisionnels pour les années 2018-2020 et en cohérence avec le taux de distribution observé pour l'exercice 2018, le taux de PB différée retenu au 31 décembre 2018 est de 88 % contre 89 % au 31 décembre 2017.

#### PB différée active et test de recouvrabilité

Le règlement CRC n° 2000-05 relatif aux règles de consolidation des organismes d'assurance dispose que des actifs de participation différée peuvent être enregistrés si leur imputation sur les participations futures est fortement probable.

Le CNC a rappelé dans sa recommandation du 19 décembre 2008 les modalités de reconnaissance des participations aux bénéfices différées actives.

Une PB différée active est comptabilisée en cas de moins-value latente globale des placements évalués en juste valeur. Seul le montant recouvrable de la PB différée active est comptabilisé ; ce montant est déterminé à l'aide d'un test de recouvrabilité.

Le caractère recouvrable de la PB différée est fonction de l'intention et de la capacité des compagnies à piloter la rémunération future des contrats en fonction des ressources.

L'analyse de la recouvrabilité de la PB différée s'inscrit le cas échéant dans un processus comprenant :

- l'évaluation de la probabilité de réaliser les moins-values latentes à la clôture de l'exercice et donc indirectement l'évaluation de la capacité à détenir des actifs en moins-value, en fonction des scénarios de collecte et de prestations (sous une hypothèse de continuité d'exploitation) ;

- le test de suffisance des passifs réalisé dans les conditions évoquées par IFRS 4.

Notons qu'en 2018, comme en 2017, Natixis Assurances est en situation de PB différée passive nette.

#### 4.2.13. Provisions d'égalisation

Conformément à IFRS 4, les provisions d'égalisation constituées dans les comptes individuels sont éliminées. Une commission sur résultat technique due aux apporteurs est constatée lorsque les conventions le prévoient (dette égale à 50 % de la provision pour les Banques Populaires et Caisses d'Épargne...). Un impôt différé est constaté sur les mouvements nets.

#### 4.2.14. Avantages du personnel

##### Régimes supplémentaires de retraite

Natixis Assurances a mis en place un régime de retraite à cotisations définies de type « article 83 » au bénéfice de ses salariés, souscrit auprès d'un assureur extérieur. Les cotisations versées alimentent un compte individuel par salarié et sont capitalisées. Une somme de 1 024 k€ a été acquittée au titre de l'exercice 2018.

Par ailleurs, Natixis Assurances a acquitté une somme de 653 k€ au titre du fonds de pension des salariés du secteur de l'assurance correspondant à la constitution d'une retraite supplémentaire sous forme de rente viagère, la cotisation étant intégralement à la charge de l'entreprise.

##### Indemnités de fin de carrière

Un contrat d'assurance a été souscrit auprès d'un assureur extérieur afin de financer les indemnités de départ à la retraite des salariés de BPCE Vie.

En application d'IAS 19 révisée, les écarts actuariels non amortis



ont été enregistrés en réserve non recyclable. Les écarts actuariels enregistrés en réserve non recyclable s'établissent ainsi à 2 926 k€ dont 2 872 k€ au titre de l'ouverture de l'exercice et 54 k€ au titre de la variation de la période.

L'engagement a été évalué conformément à IAS 19 révisée. L'engagement brut de Natixis Assurances ressort à 8 916 k€. Les calculs ont été effectués individuellement suivant la méthode du prorata des droits au terme.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- taux d'actualisation : entre 1,50 % et 1,85 % ;
- taux de rendement brut attendu des actifs (BPCE Vie) : 1,50 % ;
- taux d'inflation : 1,70 % ;
- taux d'évolution des salaires : 2,28 % pour les cadres et les non cadres ;
- taux de turnover des cadres de BPCE Vie : 8,53 % avant 35 ans, 4,39 % entre 35 et 44 ans, 2,67 % entre 45 et 54 ans, 1,12 % entre 55 et 59 ans, pas de turn-over au-delà de 60 ans ;
- taux de turnover des non cadres de BPCE Vie : 3,38 % avant 35 ans, 2,02 % entre 35 et 44 ans, 1,22 % entre 45 et 54 ans, 0,27 % entre 55 et 59 ans, pas de turn-over au-delà de 60 ans ;
- taux de turnover des cadres de BPCE Assurances : 9,06 % avant 35 ans, 4,66 % entre 35 et 44 ans, 2,84 % entre 45 et 54 ans, 1,19 % entre 55 et 59 ans, pas de turn-over au-delà de 60 ans ;
- taux de turnover des non cadres de BPCE Assurances : 3,60 % avant 35 ans, 2,15 % entre 35 et 44 ans, 1,29 % entre 45 et 54 ans, 0,29 % entre 55 et 59 ans, pas de turn-over au-delà de 60 ans ;
- taux de turnover des cadres de BPCE APS : 5,72 % avant 35 ans, 2,94 % entre 35 et 44 ans, 1,79 % entre 45 et 54 ans, 0,75 % entre 55 et 59 ans, pas de turn-over au-delà de 60 ans ;
- taux de turnover des non cadres de BPCE APS : 2,27% avant 35

ans, 1,35% entre 35 et 44 ans, 0,82% entre 45 et 54 ans, 0,18% entre 55 et 59 ans, pas de turn-over au-delà de 60 ans.

- taux de turnover des cadres de GIE RA : 7,56% avant 35 ans, 3,89% entre 35 et 44 ans, 2,37% entre 45 et 54 ans, 0,99% entre 55 et 59 ans, pas de turn-over au-delà de 60 ans ;

- taux de turnover des non cadres de GIE RA : 3,00% avant 35 ans, 1,79% entre 35 et 44 ans, 1,08% entre 45 et 54 ans, 0,24% entre 55 et 59 ans, pas de turn-over au-delà de 60 ans.

A fin 2018, les actifs admis en couverture sont de 3 372 k€. L'engagement net total s'établit à 5 544 k€.

### Médaille du travail

Elle est décernée aux collaborateurs en activité qui justifient de l'acquisition du nombre d'années requis pour prétendre aux échelons suivants :

- 20 ans de service : médaille d'argent ;
- 30 ans de service : médaille de vermeil ;
- 35 ans de service : médaille d'or ;
- 40 ans de service : médaille grand or.

Le montant de la prime correspond à : (Salaire brut mensuel x nombre de mois de présence) / (nombre d'année correspondant à la médaille x 12 mois)

Au 31 décembre 2018, l'engagement calculé par un actuair indépendant est évalué à 3 563 k€. Les calculs ont été effectués individuellement et les hypothèses retenues pour l'évaluation de l'engagement sont les suivantes :

- taux d'actualisation : entre 1,10% et 1,55% ;
- taux d'inflation : 1,70 % ;
- taux d'évolution des salaires : 2,28 %.

### Congés anniversaire

Natixis Assurances comptabilise une provision relative aux congés anniversaire dont bénéficient les salariés dépendant de la convention collective française des sociétés d'assurance. Cette provision a été évaluée conformément à IAS 19 révisée. Les calculs ont été effectués individuellement suivant la méthode du prorata des droits au terme. Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- taux d'actualisation : entre 1,00% et 1,35% ;
- taux d'inflation : 1,70%.

L'engagement total ressort à 3 013 k€ dont 2 797 k€ au titre de l'ouverture de l'exercice.

### 4.2.15. Dettes subordonnées

Les titres et dettes subordonnés sont classés en dettes de financement, que leur durée soit déterminée ou indéterminée.

Les titres et dettes subordonnés sont comptabilisés au coût amorti, c'est-à-dire pour leur valeur dans les comptes individuels.



#### 4.2.16. Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés

Selon IAS 32.18, le capital émis par un OPCVM ne correspond pas à la notion de capital mais à celle de dettes. Ainsi, les « intérêts minoritaires » des OPCVM consolidés sont enregistrés dans une rubrique spécifique des *Autres passifs*.

La variation de la composante « résultat » de cette dette est enregistrée en *Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat*.

La variation de la composante « capitaux propres » de cette dette est enregistrée par contrepartie des capitaux propres part du groupe. Enregistrer cette variation en *Résultat* introduirait en effet une discordance avec les actifs, essentiellement classés en AFS, dont la variation de valeur est enregistrée par contrepartie des capitaux propres. Il s'agit par ailleurs du principe appliqué par le groupe Natixis.

### 4.3. COMPTE DE RÉSULTAT

#### 4.3.1. Primes émises

Ce poste correspond aux primes émises de l'exercice nettes d'annulation, à l'exclusion des primes des contrats financiers sans participation discrétionnaire. Elles sont comptabilisées pour leur montant net de taxes.

#### 4.3.2. Chiffre d'affaires des contrats financiers sans participation discrétionnaire

Pour les contrats financiers sans participation discrétionnaire, le chiffre d'affaires enregistré dans la rubrique *Chiffre d'affaires ou produits des autres activités* correspond aux chargements sur primes. Le chiffre d'affaires des contrats financiers sans participation discrétionnaire de l'exercice considéré n'est pas significatif.

#### 4.3.3. Produits et charges des placements

Ces postes comprennent essentiellement les intérêts et loyers courus et encaissés de l'exercice, les amortissements de surcote-décote (pour les catégories HTM, AFS et JVO), les dividendes perçus, ainsi que les frais de gestion des placements.

#### 4.3.4. Plus ou moins-values de cession des placements

##### Valeur de sortie

Les plus ou moins-values de cession IFRS sont calculées par application de la méthode FIFO sur le canton AFS, JVO ou Trading, selon le classement du titre cédé. Cette méthode est identique à celle utilisée dans les comptes sociaux.

##### Achat-vente de titres AFS

Les opérations d'achat-vente de titres de la catégorie AFS ne donnent pas lieu à constatation de plus ou moins-values en résultat.

##### Plus ou moins-values réalisées sur titres en juste valeur par résultat

Les plus ou moins-values réalisées sur des titres classés en JVO ou en trading sont comptabilisées dans la rubrique *Variation de juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat*.

#### 4.3.5. OPCVM et SCI consolidés

##### Produits et charges des OPCVM et SCI consolidés

La contribution des OPCVM et SCI consolidés est présentée dans le résultat financier dans la mesure où ces supports sont considérés comme des placements de l'activité d'assurance.

##### Spécificités liées à la consolidation des OPCVM

En raison de la difficulté technique à pratiquer un retraitement dont l'incidence serait peu significative, certaines méthodes comptables divergent pour les OPCVM consolidés :

- les plus ou moins-values de cession des titres détenus sont calculées par application de la méthode du prix moyen pondéré ;
- les titres obligataires détenus ne font pas l'objet d'un amortissement de surcote-décote.

#### 4.3.6. Impact des écarts de change sur les plus ou moins-values latentes

Conformément à IAS 21, les écarts de change résultant de la conversion d'instruments financiers sont enregistrés :

- en capitaux propres recyclables pour les éléments non monétaires (actions et autres titres à revenus variables) classés en AFS ;
- en résultat pour les autres instruments financiers.

#### 4.3.7. Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation (frais généraux) sont d'abord enregistrées dans les comptes sociaux en comptes de charges par nature (classe 9). Elles sont ensuite réparties par centre de responsabilité sur la base d'une appréciation au cas par cas (cas des charges externes), ou au prorata de l'activité et des consommations de chaque centre (cas des charges fonctionnelles).

Les charges sont ensuite réparties à l'aide de clés ou de la méthode ABC d'allocation des coûts (*Activity Based Costing*). Cette dernière méthode consiste à affecter les charges consommées aux différentes opérations concourant à la production des produits à l'aide d'inducteurs de ressources. Les principales clés de répartition utilisées sont les effectifs et les actes de gestion.

Les répartitions effectuées permettent d'affecter les charges d'exploitation à l'une des destinations prévues par le Code des assurances, à savoir :

- frais d'acquisition ;
- frais d'administration ;
- frais de gestion des sinistres ;
- frais de gestion des placements ;
- autres charges techniques et non techniques.

En fonction de ce rattachement, les charges par nature sont déversées trimestriellement dans les comptes de classe 6 des comptes sociaux et viennent alimenter les destinations du compte de résultat consolidé.



#### 4.3.8. Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE)

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, un crédit d'impôt est ouvert à l'ensemble des entreprises employant des salariés, imposées à l'impôt sur les sociétés d'après leur bénéfice réel.

Le CICE est calculé sur les rémunérations versées et qui n'excèdent pas 2,5 fois le SMIC au titre de l'année civile.

Le taux du crédit d'impôt est fixé à 6 % pour l'exercice 2018.

Au 31 décembre 2018, Natixis Assurances a comptabilisé un produit de 1 807 k€.

#### 4.3.9. Commissions

Les commissions de placement (sur chiffre d'affaires et variation de stock) des contrats d'assurance sont comptabilisées en *Frais d'acquisition*.

Les commissions sur encours Vie, les commissions assises sur le résultat technique Prévoyance, les commissions de performance en Dommages et Prévoyance, ainsi que les autres commissions sont classées en *Frais d'administration*.

#### 4.3.10. Impôts sur les résultats

La loi de Finances pour 2018 abaisse progressivement le taux normal de l'impôt sur les sociétés afin de le ramener à 25 % en 2022 pour toutes les entreprises.

Au titre de l'exercice 2018, le taux normal de l'impôt sur les sociétés pour les sociétés établies en France est fixé pour toutes les entreprises à 28 % dans la limite de 500 k€ du bénéfice imposable et à 33 1/3 % au-delà de cette limite. L'impôt sur les sociétés pour l'exercice clos est calculé selon les dispositions fiscales en vigueur. La charge comptabilisée comprend la contribution sociale de 3,3 % instituée par la loi 99-1140 du 29 décembre 1999.

Le taux d'impôt français (hors contribution sociale) sera ensuite ramené à 31 % en 2019, 28 % en 2020, 26,5 % en 2021 et 25 % à partir de 2022.

En 2018, la méthodologie de calcul des impôts différés a évolué. Natixis Assurances applique désormais le taux d'impôt annuel adéquat en fonction de l'échéancier de retournement de chacune des différences temporelles. Dans le cas où l'horizon de retournement n'est pas connu, il est fait l'hypothèse que le retournement se fera au-delà de 2022.

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est classée en *Charges d'exploitation avec les impôts et taxes* et non pas en *Impôts sur les résultats*.

#### 4.4. INFORMATION SECTORIELLE

Les secteurs d'activité présentés dans les comptes consolidés sont :

- l'activité Vie, Épargne et Retraite ;
- l'activité Prévoyance ;
- l'activité Dommages (dommages aux biens, pertes pécuniaires, santé et Garantie accidents de la vie).

Ils correspondent à des natures de produits et des environnements réglementaires différents et sont identiques à ceux utilisés dans les reportings à destination du management.

Les secteurs géographiques de Natixis Assurances sont :

- la France (y compris la succursale française de la filiale luxembourgeoise) ;
- le Luxembourg.

#### 4.5. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau des flux de trésorerie est présenté sous le format de l'approche indirecte.

Les opérations sur placement sont classées en activité d'investissement. Les intérêts et les dividendes sont en revanche rattachés aux activités opérationnelles afin de les mettre en face des charges opérationnelles correspondantes. Les flux sont présentés nets de réassurance.

# 5. NOTES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS

## 5.1 INSTRUMENTS FINANCIERS

### 5.1.1. Placements

#### DÉCOMPOSITION DES PLACEMENTS

(en k€)	12/2018		12/2017	
	Valeur au bilan	% (valeur au bilan)	Valeur au bilan	% (valeur au bilan)
Immobilier de placement au coût amorti	126 504	-	127 474	-
Immobilier de placement en juste valeur par résultat	916 016	1,1%	863 967	1,1%
Immobilier de placement en UC	428 103	0,5%	416 835	0,5%
<b>Immobilier de placement</b>	<b>1 470 623</b>	<b>1,8%</b>	<b>1 408 276</b>	<b>1,8%</b>
Obligations détenues jusqu'à leur échéance	1 325 487	1,6%	1 919 686	2,5%
Obligations disponibles à la vente	39 172 945	48%	36 502 669	48%
Obligations comptabilisées selon l'option de juste valeur	1 814 570	2,2%	2 002 037	2,6%
<b>Obligations</b>	<b>42 313 001</b>	<b>52%</b>	<b>40 424 392</b>	<b>53%</b>
Actions disponibles à la vente	1 277 286	1,6%	1 288 219	1,7%
Actions comptabilisées selon l'option de juste valeur	-	0%	-	0%
<b>Actions</b>	<b>1 277 286</b>	<b>2%</b>	<b>1 288 219</b>	<b>2%</b>
OPCVM disponibles à la vente	4 763 772	5,9%	4 417 868	5,8%
OPCVM comptabilisés selon l'option de juste valeur	365 592	0,4%	480 430	0,6%
OPCVM détenus à des fins de transaction	4 716 307	5,8%	4 225 755	5,5%
<b>OPCVM</b>	<b>9 845 671</b>	<b>12%</b>	<b>9 124 053</b>	<b>12%</b>
<b>Sous-total Placements financiers (hors immobilier et prêts et créances)</b>	<b>53 435 958</b>	<b>66%</b>	<b>50 836 664</b>	<b>66%</b>
<i>dont placements financiers détenus jusqu'à l'échéance</i>	<i>1 325 487</i>	<i>1,6%</i>	<i>1 919 686</i>	<i>2,5%</i>
<i>dont placements financiers disponibles à la vente</i>	<i>45 214 002</i>	<i>56%</i>	<i>42 208 756</i>	<i>55%</i>
<i>dont placements financiers en juste valeur par résultat <sup>(1)</sup></i>	<i>6 896 468</i>	<i>8%</i>	<i>6 708 222</i>	<i>9%</i>
Prêts & créances	13 059 488	16%	10 726 652	14%
Placements représentant les contrats en UC comptabilisés selon l'option de juste valeur	13 403 300	16%	13 743 356	18%
Instruments dérivés actifs	17 368	0%	102 491	0,1%
<b>PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE</b>	<b>81 386 737</b>	<b>100%</b>	<b>76 817 439</b>	<b>100%</b>
Instruments dérivés passifs et dettes sur instruments dérivés	(15 004)		(76 226)	

(1) Hors immobilier de placement.

## DÉCOMPOSITION DES PLACEMENTS DANS DES ENTREPRISES LIÉES

(en k€)	12/2018		12/2017	
	Valeur au bilan	dont entreprises liées	Valeur au bilan	dont entreprises liées
Immobilier de placement au coût amorti	126 504	-	127 474	-
Immobilier de placement en juste valeur par résultat	916 016	-	863 967	-
Immobilier de placement en UC	428 103	-	416 835	-
<b>Immobilier de placement</b>	<b>1 470 623</b>	<b>-</b>	<b>1 408 276</b>	<b>-</b>
Obligations détenues jusqu'à leur échéance	1 325 487	35 548	1 919 686	35 616
Obligations disponibles à la vente	39 172 945	787 116	36 502 669	828 339
Obligations comptabilisées selon l'option de juste valeur	1 814 570	337 597	2 002 037	398 373
<b>Obligations</b>	<b>42 313 001</b>	<b>1 160 260</b>	<b>40 424 392</b>	<b>1 262 328</b>
Actions disponibles à la vente	1 277 286	5 327	1 288 219	4 958
Actions comptabilisées selon l'option de juste valeur	-	-	-	-
<b>Actions</b>	<b>1 277 286</b>	<b>5 327</b>	<b>1 288 219</b>	<b>4 958</b>
OPCVM disponibles à la vente	4 763 772	84 428	4 417 868	83 867
OPCVM comptabilisés selon l'option de juste valeur	365 592	-	480 430	-
OPCVM détenus à des fins de transaction	4 716 307	-	4 225 755	-
<b>OPCVM</b>	<b>9 845 671</b>	<b>84 428</b>	<b>9 124 053</b>	<b>83 867</b>
<b>Sous-total Placements financiers (hors immobilier et prêts et créances)</b>	<b>53 435 958</b>	<b>1 250 015</b>	<b>50 836 664</b>	<b>1 351 153</b>
<i>dont placements financiers détenus jusqu'à l'échéance</i>	<i>1 325 487</i>	<i>35 548</i>	<i>1 919 686</i>	<i>35 616</i>
<i>dont placements financiers disponibles à la vente</i>	<i>45 214 002</i>	<i>876 870</i>	<i>42 208 756</i>	<i>917 163</i>
<i>dont placements financiers en juste valeur par résultat<sup>(1)</sup></i>	<i>6 896 468</i>	<i>337 597</i>	<i>6 708 222</i>	<i>398 373</i>
Prêts & créances	13 059 488	24 974	10 726 652	45 032
Placements représentant les contrats en UC comptabilisés selon l'option de juste valeur	13 403 300	1 530 332	13 743 356	1 185 599
Instruments dérivés actifs	17 368	6 445	102 491	17 093
<b>PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE</b>	<b>81 386 737</b>	<b>2 811 766</b>	<b>76 817 439</b>	<b>2 598 877</b>
Instruments dérivés passifs et dettes sur instruments dérivés	(15 004)	(9 850)	(76 226)	(14 024)

(1) Hors immobilier de placement.

## PLUS OU MOINS-VALUES LATENTES SUR PLACEMENTS FINANCIERS

Décomposition des placements financiers (en k€)	12/2018				12/2017			
	Coût amorti	Juste valeur	Valeur comptable	Plus-values latentes	Coût amorti	Juste valeur	Valeur comptable	Plus-values latentes
<b>Immobilier de placement</b>	<b>1 280 244</b>	<b>1 494 166</b>	<b>1 470 623</b>	<b>213 922</b>	<b>1 166 040</b>	<b>1 403 120</b>	<b>1 408 276</b>	<b>237 080</b>
Obligations détenues jusqu'à l'échéance	1 325 487	1 549 559	1 325 487	224 072	1 919 686	2 243 645	1 919 686	323 959
Obligations disponibles à la vente	36 965 288	39 172 945	39 172 945	2 207 656	33 468 000	36 502 669	36 502 669	3 034 669
Obligations en option de juste valeur	1 789 993	1 814 570	1 814 570	24 577	1 902 439	2 002 037	2 002 037	99 598
<b>Obligations</b>	<b>40 080 768</b>	<b>42 537 073</b>	<b>42 313 001</b>	<b>2 456 304</b>	<b>37 290 125</b>	<b>40 748 351</b>	<b>40 424 392</b>	<b>3 458 226</b>
Actions disponibles à la vente	1 217 844	1 277 286	1 277 286	59 442	1 055 665	1 288 219	1 288 219	232 553
Actions en option de juste valeur	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Actions</b>	<b>1 217 844</b>	<b>1 277 286</b>	<b>1 277 286</b>	<b>59 442</b>	<b>1 055 665</b>	<b>1 288 219</b>	<b>1 288 219</b>	<b>232 553</b>
OPCVM disponibles à la vente	4 663 163	4 763 772	4 763 772	100 609	4 023 940	4 417 868	4 417 868	393 928
OPCVM en option de juste valeur	383 684	365 592	365 592	(18 093)	494 800	480 430	480 430	(14 370)
OPCVM détenus à des fins de transaction	4 719 613	4 716 307	4 716 307	(3 306)	4 228 944	4 225 755	4 225 755	(3 188)
<b>OPCVM</b>	<b>9 766 460</b>	<b>9 845 671</b>	<b>9 845 671</b>	<b>79 210</b>	<b>8 747 684</b>	<b>9 124 053</b>	<b>9 124 053</b>	<b>376 369</b>
<b>Prêts et créances</b>	<b>13 059 488</b>	<b>13 059 488</b>	<b>13 059 488</b>	<b>-</b>	<b>10 726 652</b>	<b>10 726 652</b>	<b>10 726 652</b>	<b>-</b>
<b>Sous-total Placements financiers (hors immobilier de placement)</b>	<b>64 124 560</b>	<b>66 719 517</b>	<b>66 495 445</b>	<b>2 594 957</b>	<b>57 820 126</b>	<b>61 887 274</b>	<b>61 563 316</b>	<b>4 067 148</b>

## EFFETS DES RELATIONS DE COUVERTURE SUR LES PLACEMENTS

Décomposition des placements (en k€)	Valeur comptable – 2018			
	Instruments financiers	Impact des instruments dérivés sujets à la compta. de couverture	Impact des autres instruments dérivés	Valeur cumulée de l'inst. couvert et de l'inst. de couverture
Immobilier de placement au coût amorti	126 504	-	-	126 504
Immobilier de placement en juste valeur par résultat	916 016	-	-	916 016
Immobilier de placement en UC	428 103	-	-	428 103
<b>Immobilier de placement</b>	<b>1 470 623</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 470 623</b>
Obligations détenues jusqu'à leur échéance	1 325 487	-	-	1 325 487
Obligations disponibles à la vente	39 172 945	(9 273)	9 527	39 173 199
Obligations comptabilisées selon l'option de juste valeur	1 814 570	-	-	1 814 570
<b>Obligations</b>	<b>42 313 001</b>	<b>(9 273)</b>	<b>9 527</b>	<b>42 313 255</b>
Actions disponibles à la vente	1 277 286	-	(103)	1 277 183
Actions comptabilisées selon l'option de juste valeur	-	-	-	-
<b>Actions</b>	<b>1 277 286</b>	<b>-</b>	<b>(103)</b>	<b>1 277 183</b>
OPCVM disponibles à la vente	4 763 772	-	2 213	4 765 985
OPCVM comptabilisés selon l'option de juste valeur	365 592	-	-	365 592
OPCVM comptabilisés à des fins de transaction	4 716 307	-	-	4 716 307
<b>OPCVM</b>	<b>9 845 671</b>	<b>-</b>	<b>2 213</b>	<b>9 847 883</b>
<b>Sous-total Placements financiers (hors immobilier et prêts et créances)</b>	<b>53 435 958</b>	<b>(9 273)</b>	<b>11 637</b>	<b>53 438 322</b>
<i>dont placements financiers détenus jusqu'à l'échéance</i>	<i>1 325 487</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>1 325 487</i>
<i>dont placements financiers disponibles à la vente</i>	<i>45 214 002</i>	<i>(9 273)</i>	<i>11 637</i>	<i>45 216 366</i>
<i>dont placements financiers en juste valeur par résultat <sup>(1)</sup></i>	<i>6 896 469</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>6 896 468</i>
<b>Prêts &amp; créances</b>	<b>13 059 488</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>13 059 488</b>
<b>Placements représentant les contrats en UC comptabilisés à la juste valeur par résultat</b>	<b>13 403 300</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>13 403 300</b>
<b>Autres dérivés de couverture</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE</b>	<b>81 369 369</b>	<b>(9 273)</b>	<b>11 637</b>	<b>81 371 732</b>

(1) Hors immobilier de placement.



## EFFETS DES RELATIONS DE COUVERTURE SUR LES PLACEMENTS

Décomposition des placements (en k€)	Valeur comptable – 2017			
	Instruments financiers	Impact des instruments dérivés sujets à la compta. de couverture	Impact des autres instruments dérivés	Valeur cumulée de l'inst. couvert et de l'inst. de couverture
Immobilier de placement au coût amorti	127 474	-	-	127 474
Immobilier de placement en juste valeur par résultat	863 967	-	-	863 967
Immobilier de placement en UC	416 835	-	-	416 835
<b>Immobilier de placement</b>	<b>1 408 276</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 408 276</b>
Obligations détenues jusqu'à leur échéance	1 919 686	-	-	1 919 686
Obligations disponibles à la vente	36 502 669	1 197	14 554	36 518 420
Obligations comptabilisées selon l'option de juste valeur	2 002 037	-	419	2 002 456
<b>Obligations</b>	<b>40 424 392</b>	<b>1 197</b>	<b>14 973</b>	<b>40 440 562</b>
Actions disponibles à la vente	1 288 219	-	395	1 288 614
Actions comptabilisées selon l'option de juste valeur	-	-	-	-
<b>Actions</b>	<b>1 288 219</b>	<b>-</b>	<b>395</b>	<b>1 288 614</b>
OPCVM disponibles à la vente	4 417 868	-	8 503	4 426 371
OPCVM comptabilisés selon l'option de juste valeur	480 430	-	1 198	481 628
OPCVM comptabilisés à des fins de transaction	4 225 755	-	-	4 225 755
<b>OPCVM</b>	<b>9 124 053</b>	<b>-</b>	<b>9 701</b>	<b>9 133 754</b>
<b>Sous-total Placements financiers (hors immobilier et prêts et créances)</b>	<b>50 836 664</b>	<b>1 197</b>	<b>25 068</b>	<b>50 862 929</b>
<i>dont placements financiers détenus jusqu'à l'échéance</i>	<i>1 919 686</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>1 919 686</i>
<i>dont placements financiers disponibles à la vente</i>	<i>42 208 756</i>	<i>1 197</i>	<i>23 451</i>	<i>42 233 404</i>
<i>dont placements financiers en juste valeur par résultat <sup>(1)</sup></i>	<i>6 708 222</i>	<i>-</i>	<i>1 617</i>	<i>6 709 839</i>
<b>Prêts &amp; créances</b>	<b>10 726 652</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>10 726 652</b>
<b>Placements représentant les contrats en UC comptabilisés à la juste valeur par résultat</b>	<b>13 743 356</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>13 743 356</b>
<b>Autres dérivés de couverture</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE</b>	<b>76 714 948</b>	<b>1 197</b>	<b>25 068</b>	<b>76 741 213</b>

(1) Hors immobilier de placement.

## PRÊTS ET PENSIONS DE TITRES

Natixis Assurances réalise des opérations de prêts et pensions pour un montant de respectivement 1 637 M€ et 4 303 M€. Une partie de ces opérations est réalisée avec Natixis.

Prêts (en k€)	Valeur au bilan	
	12/2018	12/2017
NATIXIS	1 637 186	1 687 967
<b>Total Prêts</b>	<b>1 637 186</b>	<b>1 687 967</b>

Pensions (en k€)	Valeur au bilan	
	12/2018	12/2017
NATIXIS	43 465	-
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	2 122 799	1 004 934
CRÉDIT AGRICOLE	1 515 480	1 082 615
HSBC	214 079	232 529
BARCLAYS	175 133	42 361
CRÉDIT SUISSE	93 089	445 865
ROYAL BANK OF SCOTLAND	-	2 104
BNP PARIBAS	47 182	148 702
GOLDMAN SACHS	90 335	-
MERRILL LYNCH	1 638	-
<b>Total Pensions</b>	<b>4 303 201</b>	<b>2 959 111</b>

### 5.1.2. Passifs financiers

#### PRÉSENTATION DES PASSIFS FINANCIERS

Nature des instruments financiers passifs (en k€)	12/2018			12/2017		
	Juste valeur	Valeur comptable	% (Valeur comptable)	Juste valeur	Valeur comptable	% (Valeur comptable)
Passifs relatifs à des contrats financiers avec participation discrétionnaire - hors UC	(2)	20 146 175	79 %	(2)	20 463 809	78 %
Passifs relatifs à des contrats financiers avec participation discrétionnaire - en UC		3 958 558	15 %		3 960 987	15 %
<b>Instruments financiers passifs comptabilisés en normes locales <sup>(1)</sup></b>	-	<b>24 105 283</b>	<b>94 %</b>	-	<b>24 424 796</b>	<b>94 %</b>
Passifs relatifs à des contrats financiers sans participation discrétionnaire - hors UC	-	-	0 %	-	-	0 %
Dettes subordonnées et autres dettes de financement	1 559 589	1 519 793	6 %	1 607 182	1 561 826	6 %
<b>Instruments financiers passifs comptabilisés au coût amorti</b>	<b>1 559 589</b>	<b>1 519 793</b>	<b>6 %</b>	<b>1 607 182</b>	<b>1 561 826</b>	<b>6 %</b>
Passifs relatifs à des contrats financiers sans participation discrétionnaire - en UC	10 318	10 318	0 %	30 753	30 753	0,1 %
<b>Instruments financiers passifs comptabilisés selon l'option de juste valeur</b>	<b>10 318</b>	<b>10 318</b>	<b>0 %</b>	<b>30 753</b>	<b>30 753</b>	<b>0,1 %</b>
<b>Instruments dérivés passifs et dettes sur instruments dérivés</b>	<b>15 004</b>	<b>15 004</b>	<b>0,1 %</b>	<b>76 226</b>	<b>76 226</b>	<b>0,3 %</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS</b>	<b>-</b>	<b>25 650 398</b>	<b>100 %</b>	<b>-</b>	<b>26 093 601</b>	<b>100 %</b>

(1) Selon les dispositions d'IFRS 4.

(2) La juste valeur des contrats d'investissement à participation discrétionnaire n'a pas été déterminée. En effet, le cadre réglementaire du calcul de la juste valeur des contrats d'assurance et des contrats financiers à participation discrétionnaire n'est pas défini ; il a fait l'objet de nombreux débats à l'occasion des travaux d'élaboration de la future norme IFRS 17 sur les contrats d'assurance.

### 5.1.3. Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers

Actifs financiers faisant l'objet d'une compensation ou d'un accord de compensation globale exécutoire (en k€)	12/2018					12/2017				
	Montant brut des actifs financiers comptabilisés au bilan	Montant brut des passifs financiers compensés	Montant net des actifs financiers présentés au bilan	Montants non compensés se rattachant à des garanties reçues	Exposition nette	Montant brut des actifs financiers comptabilisés au bilan	Montant brut des passifs financiers compensés	Montant net des actifs financiers présentés au bilan	Montants non compensés se rattachant à des garanties reçues	Exposition nette
Instruments dérivés	5 076	965	4 111	4 111	-	7 920	690	7 230	-	7 230
Opérations de pensions de titres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>5 076</b>	<b>965</b>	<b>4 111</b>	<b>4 111</b>	<b>-</b>	<b>7 920</b>	<b>690</b>	<b>7 230</b>	<b>-</b>	<b>7 230</b>

Passifs financiers faisant l'objet d'une compensation ou d'un accord de compensation globale exécutoire (en k€)	12/2018					12/2017				
	Montant brut des passifs financiers comptabilisés au bilan	Montant brut des actifs financiers compensés	Montant net des passifs financiers présentés au bilan	Montants non compensés se rattachant à des garanties reçues	Exposition nette	Montant brut des passifs financiers comptabilisés au bilan	Montant brut des actifs financiers compensés	Montant net des passifs financiers présentés au bilan	Montants non compensés se rattachant à des garanties reçues	Exposition nette
Instruments dérivés	3 963	965	2 999	2 999	-	690	690	-	-	-
Opérations de pensions de titres	4 303 201	-	4 303 201	4 260 019	43 182	3 032 293	-	3 032 293	2 918 466	113 827
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>4 307 164</b>	<b>965</b>	<b>4 306 200</b>	<b>4 263 018</b>	<b>43 182</b>	<b>3 032 293</b>	<b>690</b>	<b>3 032 293</b>	<b>2 918 466</b>	<b>113 827</b>

Les garanties reçues dans le cadre des opérations de pensions de titres correspondent à des instruments financiers et non à du cash.

### 5.1.4. Produits des instruments financiers nets de charges (en k€)

Frais de gestion non ventilés	12/2018	12/2017
Frais externes de gestion des placements	(66 151)	(49 128)
Frais internes de gestion des placements	(7 461)	(9 853)
<b>Frais de gestion</b>	<b>(73 612)</b>	<b>(58 981)</b>

Immobilier de placement	12/2018	12/2017
Produits des placements	61 508	61 521
Charges des placements	(19 973)	(18 261)
Frais de gestion	(5 572)	(4 718)
Variation de juste valeur hors cessions	82 699	23 781
Plus ou moins-values de cession	17 162	12 690
Variation des dépréciations	-	-
<b>Produits financiers nets de charges</b>	<b>135 824</b>	<b>75 013</b>

<b>Placements détenus jusqu'à l'échéance</b>	<b>12/2018</b>	<b>12/2017</b>
Produits des placements	92 514	1 15 648
Charges des placements	-	-
Plus ou moins-values de cession nettes de reprises de dépréciations	253	740
Variation des dépréciations	(5)	(6)
<b>Produits financiers nets de charges</b>	<b>92 762</b>	<b>116 382</b>

<b>Placements disponibles à la vente</b>	<b>12/2018</b>	<b>12/2017</b>
Produits des placements	1 006 184	977 315
Charges des placements	-	-
Plus ou moins-values de cession nettes de reprises de dépréciations	91 153	227 599
Variation des dépréciations	(88 592)	(22 677)
<b>Produits financiers nets de charges</b>	<b>1 008 745</b>	<b>1 182 237</b>

<b>Placements en option de juste valeur</b>	<b>12/2018</b>	<b>12/2017</b>
Produits des placements	124 419	110 389
Charges des placements	-	-
Variations de juste valeur hors cession	(79 462)	79 434
Ajustement Acav	(1 005 467)	676 062
Plus ou moins-values de cession	5 335	21 960
Variation de la dette envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés	(2 636)	(3)
<b>Produits financiers nets de charges</b>	<b>(957 811)</b>	<b>887 842</b>

<b>Placements détenus à des fins de transaction y compris dérivés</b>	<b>12/2018</b>	<b>12/2017</b>
Produits des placements	13 471	19 452
Charges des placements	(32 470)	(72 377)
Variations de juste valeur hors cession	(8 809)	31 260
Plus ou moins-values de cession	(31 633)	(6 961)
<b>Produits financiers nets de charges</b>	<b>(59 411)</b>	<b>(28 626)</b>

<b>Prêts et créances</b>	<b>12/2018</b>	<b>12/2017</b>
Produits des placements	225 049	289 260
Charges des placements	(4 248)	(3 554)
Plus ou moins-values de cession nettes de reprises de dépréciations	-	-
Variation des dépréciations	-	-
<b>Produits financiers nets de charges</b>	<b>220 801</b>	<b>285 706</b>

Total des placements des activités d'assurance	12/2018	12/2017
Frais de gestion non ventilés	(73 612)	(58 981)
Immobilier de placement	135 824	75 013
Placements détenus jusqu'à l'échéance	92 762	116 382
Placements disponibles à la vente	1 008 745	1 182 237
Placements en option de juste valeur	(957 811)	887 842
Placements détenus à des fins de transaction	(59 441)	(28 626)
Prêts et créances	220 801	285 706
<b>Produits financiers nets de charges hors charges de financement</b>	<b>367 268</b>	<b>2 459 573</b>

Parmi les frais de gestion réglés par Natixis Assurances, 35 M€ de commissions et d'honoraires de gestion sont versés à Natixis Investment Managers.

### 5.1.5. Provisions pour dépréciation des placements

Provisions pour dépréciation durable ou significative (en k€)	12/2017	Dotation	Reprise sur cession ou remboursement	Reprise sans objet <sup>(1)</sup>	12/2018
Placements détenus jusqu'à l'échéance	1 675	5	-	320	1 360
Placements disponibles à la vente	160 733	88 590	35 053	-	211 270
<i>dont obligations</i>	12 451	25 371	-	-	37 822
<i>dont actions et OPCVM</i>	148 282	63 219	35 053	-	173 448
<b>Total Provisions pour dépréciation</b>	<b>162 408</b>	<b>88 595</b>	<b>35 053</b>	<b>320</b>	<b>212 630</b>

(1) Provision devenue sans objet ou remboursement partiel.

### 5.1.6. Instruments financiers comptabilisés en juste valeur

#### Techniques utilisées pour déterminer la juste valeur

Concernant les principes fondamentaux de valorisation des placements, on se référera au § 4.2.4.

La majorité des instruments financiers comptabilisés en juste valeur sont évalués à leur cotation (niveau 1). Les titres dont la juste valeur est mesurée par des techniques de valorisation, faisant référence à des données de marché ou non, sont présentés dans le tableau ci-après.

Les titres à revenu fixe dont les cours correspondent à des prix évalués par un nombre de contributeurs du marché supérieur ou égal à 5 sont comptabilisés en niveau 1, tandis que ceux compris entre 2 et 4 contributeurs sont comptabilisés en niveau 2. Lorsque l'évaluation est faite par un seul contributeur, les titres sont comptabilisés en niveau 3.

Les placements en représentation des contrats en unités de compte sont majoritairement des OPCVM. La juste valeur retenue correspond à la valeur liquidative communiquée par le gérant du fonds, classée en niveau 1.



Natixis Assurances consolidé : 12/2018					
Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur (en k€)	Juste valeur totale	Juste valeur déterminée à partir de cotations	Juste valeur déterminée selon des techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché	Juste valeur déterminée selon des techniques de valorisation ne s'appuyant pas sur des données de marché	Détail des titres concernés par les techniques de valorisation
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
<b>Immobilier de placement</b>	<b>1 344 119</b>	<b>-</b>	<b>1 344 119</b>	<b>-</b>	
Obligations	39 172 945	33 218 342	3 614 720	2 339 883	- Obligations évaluées par 2 à 4 contributeurs, certificats de dépôt, FCT valorisés trimestriellement (niv. 2) - 87 obligations évaluées par moins de 2 contributeurs (niv. 3)
Actions	1 219 591	1 129 986	50 700	38 906	- SCI Tour W (niv. 3), autres SCI et actions BP Développement (niv. 2)
OPCVM	4 679 344	3 298 795	1 380 550	-	- SCPI peu liquides, FCPR valorisés trimestriellement (niv. 2) - SCI Foncière 2, SCI FLI, SCI FLI 2 et SICAV Belge (niv.2)
Titres de participation	142 122	-	136 795	5 327	- SCI Foncière 2, (niv.2) - Inter Mutuelle Assistance et Surassur (niv. 3)
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>45 214 002</b>	<b>37 647 123</b>	<b>5 182 764</b>	<b>2 384 116</b>	
Obligations	1 814 570	88 900	179 999	1 545 670	- 78 obligations évaluées par moins de 2 contributeurs (niv. 3)
OPCVM	5 081 899	4 799 441	282 457	-	- SCPI peu liquides (niv. 2)
<b>Actifs financiers en juste valeur par résultat</b>	<b>6 896 469</b>	<b>4 888 341</b>	<b>462 457</b>	<b>1 545 670</b>	
<b>Instruments dérivés actifs</b>	<b>17 368</b>	<b>2 213</b>	<b>15 155</b>	<b>-</b>	- Futures listés (niv.1)
<b>Instruments dérivés passifs et dettes rattachées</b>	<b>(15 005)</b>	<b>(86)</b>	<b>(14 919)</b>	<b>-</b>	- Caps, swaps de taux et devise, CDS (niv.2)
<b>Total actifs et passifs financiers (hors immobilier de placement)</b>	<b>52 112 834</b>	<b>42 537 591</b>	<b>5 645 457</b>	<b>3 929 786</b>	
% N	100%	81,6%	10,8%	7,5%	
% N-1	100%	81,9%	7,8%	10,3%	

Natixis Assurances consolidé : 12/2017					
Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur (en k€)	Juste valeur totale	Juste valeur déterminée à partir de cotations	Juste valeur déterminée selon des techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché	Juste valeur déterminée selon des techniques de valorisation ne s'appuyant pas sur des données de marché	Détail des titres concernés par les techniques de valorisation
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
<b>Immobilier de placement</b>	<b>1 280 802</b>	<b>-</b>	<b>1 280 802</b>	<b>-</b>	
Obligations	36 502 669	31 079 905	2 335 285	3 087 479	- Obligations évaluées par 2 à 4 contributeurs, certificats de dépôt (niv. 2) - 14 FCT peu liquides et 85 obligations évaluées par moins de 2 contributeurs (niv. 3)
Actions	1 239 600	1 167 574	38 795	33 231	- SCI Tour W (niv. 3), autres SCI-SCA (niv.2)
OPCVM	4 334 001	3 397 915	916 099	19 987	- SCPI peu liquides, FCPR liquides (niv. 2) - 8 FCPR peu liquides, fonds alternatifs cotés non quotidiennement (niv. 3)
Titres de participation	132 486	-	127 528	4 958	- SCI Foncière 2, SICAV Belge (niv.2) - Inter Mutuelle Assistance et Surassur (niv. 3)
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>42 208 756</b>	<b>35 645 394</b>	<b>3 417 707</b>	<b>3 145 655</b>	
Obligations	2 002 037	90 280	-	1 911 757	- 84 obligations évaluées par moins de 2 contributeurs (niv. 3)
OPCVM	4 706 185	4 322 705	383 480	-	- SCPI peu liquides (niv. 2)
<b>Actifs financiers en juste valeur par résultat</b>	<b>6 708 222</b>	<b>4 412 985</b>	<b>383 480</b>	<b>1 911 757</b>	
<b>Instruments dérivés actifs</b>	<b>102 491</b>	<b>13 530</b>	<b>88 961</b>	<b>-</b>	- Calls, puts ets futures listés (niv.1)
<b>Instruments dérivés passifs et dettes rattachées</b>	<b>(76 226)</b>	<b>(3 470)</b>	<b>(72 756)</b>	<b>-</b>	- Caps, swaps de taux et devise, Forward CDS (niv. 2)
<b>Total actifs et passifs financiers (hors immobilier de placement)</b>	<b>48 943 243</b>	<b>40 068 439</b>	<b>3 817 392</b>	<b>5 057 412</b>	
% N	100%	81,9%	7,8%	10,3%	
% N-1	100%	83,9%	5,3%	10,9%	

## Changements de niveau

(en k€)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Inchangé	37 070 665	4 259 200	2 639 730	43 969 596
Acquisition	5 384 726	997 730	687 420	7 069 877
De 1 à 2	-	77 580	-	77 580
De 1 à 3	-	-	197 349	197 349
De 2 à 1	10 253	-	-	10 253
De 2 à 3	-	-	405 286	405 286
De 3 à 1	71 946	-	-	71 946
De 3 à 2	-	1 655 066	-	1 655 066
<b>Total</b>	<b>42 537 591</b>	<b>6 989 577</b>	<b>3 929 786</b>	<b>53 456 954</b>

Le reclassement de niveau 3 à 2 pour 1 655 M€ est principalement lié aux portefeuilles d'obligations privées (obtention d'une double valorisation en 2018) et aux fonds communs de titrisation (fréquence de valorisation trimestrielle en 2018).

## Variation des titres évalués selon le niveau 3

(en k€)	Ouverture niveau 3	Gains et pertes comptabilisés au cours de la période		Transactions de la période		Reclassement de la période			Clôture du niveau 3
		Au compte de résultat	En capitaux propres	Achats	Ventes	En dehors du niveau 3	Vers le niveau 3	Autres	
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers désignés à la juste valeur par résultat	1 991 757	(39 022)	-	235 262	(533 773)	(28 553)	-	-	1 545 670
Actifs financiers disponibles à la vente	3 145 655	11 237	(81 392)	452 159	(213 470)	(1 532 708)	602 635	-	2 384 115
<b>Total</b>	<b>5 057 412</b>	<b>(27 785)</b>	<b>(81 392)</b>	<b>687 420</b>	<b>(747 244)</b>	<b>(1 561 262)</b>	<b>602 635</b>	<b>-</b>	<b>3 929 786</b>

## 5.2. INSTRUMENTS DÉRIVÉS

### 5.2.1. Instruments dérivés enregistrés selon la comptabilité de couverture

Natixis Assurances avait souscrit au cours de l'exercice 2014 un OAT Forward (nominal de 5 M€). Cette opération, comptabilisée en couverture des flux de trésorerie, est arrivée à échéance en 2018 avec la livraison de l'OAT.

Il a par ailleurs été souscrit des swaps de change en couvertures de portefeuilles obligataires libellés en dollar. La couverture a été reconnue efficace et comptabilisée en couverture des flux de trésorerie.

Nature des instruments (en k€)	Échéancier du notionnel au 12/2018			Valeur notionnelle totale 12/2018	Notation de crédit					Juste valeur 12/2018
	inf. à 1 an	de 1 à 5 ans	sup. à 5 ans		AAA	AA	A	BBB	non noté	
Swaps de taux	-	-	245 338	245 338	-	-	245 338	-	-	(9 273)
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>245 338</b>	<b>245 338</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>245 338</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(9 273)</b>

## 5.2.2. Instruments dérivés non sujets à la comptabilité de couverture

Nature des instruments (en k€)	Échéancier du notionnel au 12/2018			Valeur notionnelle totale 12/2018	Notation de crédit					Juste valeur 12/2018
	inf. à 1 an	de 1 à 5 ans	sup. à 5 ans		AAA	AA	A	BBB	non noté	
Swaps de taux	185 000	370 000	-	555 000	-	-	535 000	20 000	-	(2 999)
Swaps de change <sup>(1)</sup>	37 244	87 431	23 005	147 680	-	-	147 680	-	-	8 686
CDS	43 000	-	-	43 000	-	-	-	-	43 000	(116)
<b>Swaps</b>	<b>265 244</b>	<b>457 431</b>	<b>23 005</b>	<b>745 680</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>682 680</b>	<b>20 000</b>	<b>43 000</b>	<b>5 572</b>
Caps achetés <sup>(2)</sup>	600 000	2 900 000	1 500 000	5 000 000	-	-	4 500 000	400 000	100 000	4 111
Caps vendus <sup>(2)</sup>	600 000	2 900 000	1 500 000	5 000 000	-	-	4 500 000	400 000	100 000	(156)
<b>Options</b>	<b>1 200 000</b>	<b>5 800 000</b>	<b>3 000 000</b>	<b>10 000 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>9 000 000</b>	<b>800 000</b>	<b>200 000</b>	<b>3 955</b>
Change à terme	478 239	-	-	478 239	-	-	-	-	478 239	2 110
<b>Autres</b>	<b>478 239</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>478 239</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>478 239</b>	<b>2 110</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 943 483</b>	<b>6 257 431</b>	<b>3 023 005</b>	<b>11 223 919</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>9 682 680</b>	<b>820 000</b>	<b>721 239</b>	<b>11 637</b>

(1) Inclut la CVA/DVA (2) La juste valeur des caps est présentée nette des primes restant dues. Parmi ces caps, ceux émis par Natixis représentent un notionnel total de 1 200 M€ et une juste valeur totale de +0,3 M€.

## 5.3. RISQUES FINANCIERS

### 5.3.1. Méthode de gestion des risques

En Assurances vie, l'étude des engagements constatés au passif du bilan permet de déterminer les différentes contraintes de la compagnie et de définir l'allocation d'actif par rapport aux risques identifiés sur les contrats. L'objectif poursuivi par les compagnies est d'optimiser leur allocation d'actif, en particulier vers des instruments à rendement régulier et compatible avec les engagements pris sur le passif, dans un objectif de maintien de la solvabilité des compagnies.

Une des méthodes appliquées est d'imposer au portefeuille d'instruments de taux des contraintes en matière de notation et de durée permettant de respecter les engagements de l'assureur dans des situations extrêmes de marché et de rachat.

Les actifs « actions et immobilier » permettent d'assurer une diversification du portefeuille et d'améliorer son rendement sur une longue période. Mais la proportion de tels actifs dans le portefeuille est également limitée à court terme par la contrainte de provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques (dans les comptes individuels) et par les exigences commerciales, contractuelles ou réglementaires induites par les taux de rémunération des contrats de la clientèle.

Le choix de la répartition entre placements relevant des articles R. 343-9 et R. 343-10 découle de la prise en compte de :

- la marge disponible en termes de diversification ;
- du risque comptable maximum compatible avec une préoccupation de protection des capitaux propres et du résultat comptable.

### 5.3.2. Risque de crédit

Le suivi et la gestion du risque de contrepartie sont réalisés dans le respect des normes et limites internes au groupe Natixis, telles que déterminées par le comité des risques, ainsi que des contraintes réglementaires imposées aux compagnies d'assurances. Ce suivi est effectué par Ostrum Asset Management qui s'occupe de la gestion du portefeuille et en assure le reporting auprès du comité financier. Un comité crédit se tient par ailleurs trimestriellement entre Natixis Assurances et Ostrum Asset Management.

#### VENTILATION DES ACTIFS FINANCIERS EXPOSÉS À UN RISQUE DE CRÉDIT PAR NATURE ET PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Décomposition des obligations (en k€)	Secteurs d'activité au 12/2018					Secteurs d'activité au 12/2017				
	Effets publics	Parapublic	Privé - secteur financier <sup>(2)</sup>	Privé - autres secteurs	Total	Effets publics	Parapublic	Privé - secteur financier <sup>(2)</sup>	Privé - autres secteurs	Total
Obligations détenues jusqu'à l'échéance	1 000 444	40 546	44 947	239 551	<b>1 325 487</b>	1 080 978	103 931	96 561	638 216	<b>1 919 686</b>
Obligations disponibles à la vente	12 165 811	1 674 487	10 738 991	14 953 656	<b>39 172 945</b>	10 807 331	1 463 515	9 819 758	14 412 065	<b>36 502 669</b>
Obligations comptabilisées selon l'option de juste valeur	88 900	34 651	1 561 018	130 000	<b>1 814 570</b>	90 280	-	1 781 757	130 000	<b>2 002 037</b>
<b>Total obligations</b>	<b>13 255 155</b>	<b>1 749 684</b>	<b>12 344 956</b>	<b>14 963 207</b>	<b>42 313 001</b>	<b>11 978 589</b>	<b>1 567 447</b>	<b>11 698 076</b>	<b>15 180 281</b>	<b>40 424 392</b>
<b>% N</b>	<b>31,3%</b>	<b>4,1%</b>	<b>29,2%</b>	<b>35,4%</b>	<b>100%</b>	<b>29,6%</b>	<b>3,9%</b>	<b>28,9%</b>	<b>37,6%</b>	<b>100%</b>
dont échéance < 1 an <sup>(1)</sup>	855 820	176 298	1 093 995	1 232 044	<b>3 358 157</b>	440 947	68 212	937 485	1 571 989	<b>3 018 634</b>
dont échéance de 1 à 5 ans <sup>(1)</sup>	3 141 043	741 564	4 965 559	6 979 775	<b>15 827 941</b>	2 744 104	531 972	5 540 931	6 478 613	<b>15 295 621</b>
dont échéance > 5 ans <sup>(1)</sup>	9 258 291	831 822	6 285 403	6 751 388	<b>23 126 903</b>	8 793 537	967 263	5 219 659	7 129 679	<b>22 110 138</b>

(1) Échéance contractuelle ou date d'exercice du call émetteur lorsqu'il en existe un.  
(2) dont 22 % notés AA ou AAA (2017 : 24 %) et dont 67 % notés A ou AA ou AAA (2017 : 69 %)

#### VENTILATION DES ACTIFS FINANCIERS EXPOSÉS À UN RISQUE DE CRÉDIT PAR NATURE ET PAR NOTATION DE CRÉDIT

Décomposition des obligations (en k€)	Notations au 12/2018											12/2017	
	AAA	AA	A	BBB	BB	B	CCC	CC	C	D	sans notation <sup>(2)</sup>	Total	Total
Obligations détenues jusqu'à l'échéance	109	810 089	151 457	362 325	184	74	743	116	-	390	-	<b>1 325 487</b>	<b>1 919 686</b>
Obligations disponibles à la vente	2 543 836	12 747 393	9 302 655	11 117 789	846 333	93 620	-	-	-	-	2 521 319	<b>39 172 945</b>	<b>36 502 669</b>
Obligations comptabilisées en option de juste valeur	105 176	90 588	913 784	246 074	-	-	-	-	-	-	458 948	<b>1 814 570</b>	<b>2 002 037</b>
<b>Total obligations</b>	<b>2 649 121</b>	<b>13 648 070</b>	<b>10 367 896</b>	<b>11 726 187</b>	<b>846 518</b>	<b>93 694</b>	<b>743</b>	<b>116</b>	<b>-</b>	<b>390</b>	<b>2 980 767</b>	<b>42 313 001</b>	<b>40 424 392</b>
<b>% N</b>	<b>6,3%</b>	<b>32%</b>	<b>25%</b>	<b>28%</b>	<b>2,0%</b>	<b>0,2%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>7%</b>	<b>100%</b>	
<b>% N-1</b>	<b>5,7%</b>	<b>33%</b>	<b>28%</b>	<b>29%</b>	<b>1,7%</b>	<b>0,2%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>2,4%</b>	<b>100%</b>	
dont échéance < 1 an <sup>(1)</sup>	157 784	876 553	790 610	1 173 162	194 126	46 961	-	-	-	57	118 904	<b>3 358 157</b>	<b>3 018 634</b>
dont échéance de 1 à 5 ans <sup>(1)</sup>	982 752	3 767 297	4 696 913	5 225 279	420 597	-	-	-	-	334	734 770	<b>15 827 941</b>	<b>15 295 620</b>
dont échéance > 5 ans <sup>(1)</sup>	1 508 585	9 004 221	4 880 373	5 327 747	231 794	46 733	743	116	-	-	2 126 593	<b>23 126 903</b>	<b>22 110 138</b>

(1) Échéance contractuelle ou date d'exercice du call émetteur lorsqu'il en existe un.  
(2) Les principaux titres sans notation sont des FCT, des obligations « senior » émises notamment par les groupes ITM Entreprises, Artémis et des obligations structurées.

## VALEUR COMPTABLE DES TITRES DE DETTES SOUVERAINS DES PAYS PÉRIPHÉRIQUES DE LA ZONE EURO

Catégorie IFRS (en k€)	Pays	Valeur au bilan <sup>(1)</sup>	
		12/2018	12/2017
AFS	Irlande	-	-
	Italie	778 076	834 477
	Portugal	168 839	-
	Espagne	637 238	543 572
	<b>Total</b>	<b>1 584 153</b>	<b>1 378 049</b>
HTM	Italie	306 351	312 025
	<b>Total</b>	<b>306 351</b>	<b>312 025</b>
JVO	<b>Total</b>	-	-
<b>Total Souverains pays périphériques</b>		<b>1 890 503</b>	<b>1 690 073</b>

(1) Valeur comptable nette de provision pour dépréciation durable le cas échéant, sans application des règles contractuelles de participation aux bénéfices et sans impôt différé.

La juste valeur des titres appartenant à la catégorie AFS dans le tableau ci-dessous a été, à fin 2018, exclusivement déterminée à partir de cotations de niveau 1. L'exposition nette de participation aux bénéfices différée aux titres souverains des pays périphériques de la zone euro est de 255 M€ à fin 2018 (251 M€ en 2017).



### 5.3.3. Risque de liquidité

#### VENTILATION DES DETTES FINANCIÈRES PAR ÉCHÉANCE CONTRACTUELLE

Nature des dettes financières <sup>(1)</sup> (en k€)	Répartition de la valeur comptable au 31/12/2018 par échéance			Valeur comptable 12/2018	Valeur comptable 12/2017
	inf. à 1 an	de 1 à 5 ans	sup. à 5 ans		
Emprunts subordonnés à durée déterminée souscrits auprès de Natixis ou d'entités du Groupe BPCE	30 768	83 000	395 000	508 768	508 796
Emprunts subordonnés à durée déterminée souscrits à l'extérieur du groupe	-	-	-	-	-
<b>Total Emprunts à durée déterminée</b>	<b>30 768</b>	<b>83 000</b>	<b>395 000</b>	<b>508 768</b>	<b>508 796</b>
Emprunts subordonnés à durée indéterminée souscrits auprès de Natixis ou d'entités du Groupe BPCE <sup>(2)</sup>	886	-	273 500	274 386	274 392
Emprunts subordonnés à durée indéterminée souscrits à l'extérieur du groupe <sup>(3)</sup>	69	-	251 000	251 069	251 069
<b>Total Emprunts à durée indéterminée</b>	<b>955</b>	<b>-</b>	<b>524 500</b>	<b>525 455</b>	<b>525 461</b>
<b>Total Dettes subordonnées</b>	<b>31 723</b>	<b>83 000</b>	<b>919 500</b>	<b>1 034 223</b>	<b>1 034 256</b>
Autres dettes de financement souscrites auprès de Natixis ou d'entités du Groupe BPCE	93 571	392 000	-	485 571	527 569
Autres dettes de financement souscrites à l'extérieur du groupe	-	-	-	-	-
<b>Total Dettes de financement</b>	<b>125 294</b>	<b>475 000</b>	<b>919 500</b>	<b>1 519 794</b>	<b>1 561 826</b>

(1) Les dettes à court terme sont supposées à moins d'un an et l'échéance contractuelle des contrats financiers est présentée dans la partie sur le risque de taux § 5.3.5.

(2) Emprunts à durée indéterminée avec call à 10 ans (22 M€ à fin 2022) ; autres emprunts : call tous les ans (1<sup>re</sup> date de call dépassée).

(3) Emprunts à durée indéterminée avec call à 11 ans (251 M€ à fin 2025).

### 5.3.4. Risques de marché

#### EXPOSITION AU RISQUE ACTIONS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Décomposition des actions par zone géographique - valeur comptable 31/12/2018 (en k€)	Actions			OPCVM non consolidés (détaillés dans le tableau ci-dessous)	Total
	Zone euro	Europe hors zone euro	International		
Actions et OPCVM disponibles à la vente	1 209 167	68 118	-	4 763 772	<b>6 041 058</b>
Actions et OPCVM en option de juste valeur	-	-	-	365 592	<b>365 592</b>
Actions et OPCVM détenus à des fins de transaction	-	-	-	4 716 307	<b>4 716 307</b>
Titres de participation disponible à la vente	-	-	-	-	-
<b>Total Actions et OPCVM</b>	<b>1 209 167</b>	<b>68 118</b>	<b>-</b>	<b>9 845 671</b>	<b>11 122 956</b>
<b>% N</b>	94,7%	5,3%	0,0%		
<b>% N-1</b>	93,6%	6,4%	0,0%		

Décomposition des actions par zone géographique - valeur comptable 31/12/2017 (en k€)	Actions			OPCVM non consolidés (détaillés dans le tableau ci-dessous)	Total
	Zone euro	Europe hors zone euro	International		
Actions et OPCVM disponibles à la vente	1 206 209	82 009	-	4 417 868	<b>5 706 087</b>
Actions et OPCVM en option de juste valeur	-	-	-	480 430	<b>480 430</b>
Actions et OPCVM détenus à des fins de transaction	-	-	-	4 225 755	<b>4 225 755</b>
Titres de participation disponible à la vente	-	-	-	-	-
<b>Total Actions et OPCVM</b>	<b>1 206 209</b>	<b>82 009</b>	<b>-</b>	<b>9 124 053</b>	<b>10 412 272</b>
<b>% N</b>	93,6%	6,4%	0,0%		
<b>% N-1</b>	92,2%	7,8%	0,0%		

#### CLASSIFICATION AMF DES OPCVM DIVERSIFIÉS

Classification AMF des OPCVM diversifiés - valeur comptable 31/12/2018 (en k€)	Actions zone euro	Actions internationales	Obligations	Monétaires	Fonds alternatifs & diversifiés	Fonds communs à risque	Parts de FCT et fonds de prêts	Fonds immobiliers	Total OPCVM non consolidés 12/2018
OPCVM disponibles à la vente	868 885	532 035	500 132	181 015	1 409 810	766 227	30	505 638	4 763 772
OPCVM en option de juste valeur	-	2	-	-	83 133	-	-	282 457	365 592
OPCVM détenus à des fins de transaction	-	-	-	4 716 307	-	-	-	-	4 716 307
<b>Total OPCVM non consolidés</b>	<b>868 885</b>	<b>532 036</b>	<b>500 132</b>	<b>4 897 322</b>	<b>1 492 943</b>	<b>766 227</b>	<b>30</b>	<b>788 095</b>	<b>9 845 671</b>
<b>% N</b>	9%	5%	5%	50%	15%	8%	0%	8%	100%
<b>% N-1</b>	9%	6%	5%	49%	18%	6%	0%	7%	100%

Classification AMF des OPCVM diversifiés - valeur comptable 31/12/2017 (en k€)	Actions zone euro	Actions internationales	Obligations	Monétaires	Fonds alternatifs & diversifiés	Fonds communs à risque	Parts de FCT et fonds de prêts	Fonds immobiliers	Total OPCVM non consolidés 12/2017
OPCVM disponibles à la vente	827 575	537 822	411 057	203 362	1 586 821	559 662	21	291 548	4 417 868
OPCVM en option de juste valeur	-	2	-	-	96 948	-	-	383 480	480 430
OPCVM détenus à des fins de transaction	-	-	-	4 225 755	-	-	-	-	4 225 755
<b>Total OPCVM non consolidés</b>	<b>827 575</b>	<b>537 824</b>	<b>411 057</b>	<b>4 429 118</b>	<b>1 683 768</b>	<b>559 662</b>	<b>21</b>	<b>675 028</b>	<b>9 124 053</b>
<b>% N</b>	9%	6%	5%	49%	18%	6%	0%	7%	100%
<b>% N-1</b>	7%	6%	4%	57%	14%	5%	0%	8%	100%

## EXPOSITION AU RISQUE IMMOBILIER PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE ET PAR DESTINATION

L'immobilier présenté comprend l'immobilier de la SCI et de la SPPICAV consolidées en intégration globale. Il ne comprend pas les titres de SCPI et SCI non consolidés.

Ventilation de l'immobilier de placement par zone géographique (en k€)	Région parisienne		Autres zones géographiques		Total	
	12/2018	12/2017	12/2018	12/2017	12/2018	12/2017
Bureaux en juste valeur par résultat	1 048 029	1 001 040	50 010	48 310	1 098 039	1 049 350
Autres destinations en juste valeur par résultat	1 233	1 201	244 847	230 251	246 081	231 452
<b>Immobilier en juste valeur par résultat</b>	<b>1 049 262</b>	<b>1 002 241</b>	<b>294 857</b>	<b>278 561</b>	<b>1 344 119</b>	<b>1 280 802</b>
Bureaux au coût amorti	99 527	99 761	26 977	27 713	126 504	127 47
<b>Total Immobilier de placement</b>	<b>1 148 789</b>	<b>1 102 002</b>	<b>321 834</b>	<b>306 274</b>	<b>1 470 623</b>	<b>1 408 277</b>

## RISQUE DE CHANGE

Ventilation des actifs et passifs financiers par devise <sup>(1)</sup> (en k€)	12/2018		12/2017	
	Valeur comptable	% du total	Valeur comptable	% du total
Actifs financiers libellés en EUR	80 425 809	98,8%	76 181 362	99,2%
Actifs financiers libellés en GBP <sup>(2)</sup>	110 314	0,14%	96 243	0,13%
Actifs financiers libellés en USD <sup>(3)</sup>	754 140	0,93%	444 256	0,58%
Actifs financiers libellés en autres devises	96 473	0,12%	88 017	0,11%
<b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS</b>	<b>81 386 737</b>	<b>100%</b>	<b>76 809 877</b>	<b>100%</b>
Passifs financiers libellés en EUR	25 650 398	100%	26 093 601	100%
<b>TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS</b>	<b>25 650 398</b>	<b>100%</b>	<b>26 093 601</b>	<b>100%</b>

(1) Hors couverture par achat ou vente de devises à terme ou couverture par swap de change.

(2) Dont 66 M€ couverts par des swaps de change.

(3) Dont 329 M€ couverts par des swaps de change.

### 5.3.5. Risque de taux

#### EXPOSITION DES ACTIFS FINANCIERS

L'exposition des actifs financiers de Natixis Assurances aux marchés des taux est présentée dans le tableau ci-dessous.

Nature des actifs financiers <sup>(1)</sup> (en k€)	Répartition de la valeur comptable au 31/12/2018 par échéance <sup>(3)</sup>			Valeur comptable 12/2018	Valeur comptable 12/2017
	inf. à 1 an	de 1 à 5 ans	sup. à 5 ans		
Obligations détenues jusqu'à l'échéance	388 056	455 010	477 659	1 320 725	1 914 088
Obligations disponibles à la vente	2 654 213	13 639 189	20 916 772	37 210 175	32 642 311
Obligations en option de juste valeur	65 169	128 460	413 324	606 952	898 054
Obligations non cotées (coût amorti)	-	-	-	-	-
<b>Obligations à taux fixe</b>	<b>3 107 438</b>	<b>14 222 659</b>	<b>21 807 755</b>	<b>39 137 852</b>	<b>35 454 453</b>
Prêts et créances à taux fixe	260 366	25 096	12 723 922	13 009 384	10 726 652
Autres actifs nets financiers exposés au risque de juste valeur <sup>(2)</sup>	(1 512)	1 563	204	254	16 170
<b>ACTIFS FINANCIERS À TAUX FIXE</b>	<b>3 366 291</b>	<b>14 249 318</b>	<b>34 531 881</b>	<b>52 147 490</b>	<b>46 197 275</b>
<b>% N</b>	<b>6,1%</b>	<b>25,8%</b>	<b>62,4%</b>	<b>94,3%</b>	-
<b>% N-1</b>	<b>5,4%</b>	<b>25,8%</b>	<b>59,1%</b>		<b>90,3%</b>
Obligations détenues jusqu'à l'échéance	57	334	4 372	4 762	5 599
Obligations disponibles à la vente	158 275	950 469	854 025	1 962 770	3 860 357
Obligations en option de juste valeur	92 387	654 479	460 751	1 207 617	1 103 983
Obligations non cotées (coût amorti)	-	-	-	-	-
<b>Obligations à taux variable</b>	<b>250 719</b>	<b>1 605 282</b>	<b>1 319 148</b>	<b>3 175 149</b>	<b>4 969 939</b>
Prêts et créances à taux variable	-	50 103	-	50 103	-
Autres actifs financiers exposés au risque de flux de trésorerie <sup>(2)</sup>	-	-	-	-	-
<b>ACTIFS FINANCIERS À TAUX VARIABLE</b>	<b>250 719</b>	<b>1 605 282</b>	<b>1 319 148</b>	<b>3 175 149</b>	<b>4 969 939</b>
<b>% N</b>	<b>0,5%</b>	<b>2,9%</b>	<b>2,4%</b>	<b>5,7%</b>	-
<b>% N-1</b>	<b>0,8%</b>	<b>4,3%</b>	<b>4,6%</b>		<b>9,7%</b>
<b>ACTIFS FINANCIERS EXPOSÉS AU RISQUE DE TAUX</b>	<b>3 617 010</b>	<b>15 854 600</b>	<b>35 851 029</b>	<b>55 322 639</b>	<b>51 167 214</b>

(1) Les créances à court terme sont supposées à moins d'un an.

(2) Juste valeur des caps et des swaps de devise.

(3) Échéance contractuelle ou date d'exercice du call émetteur lorsqu'il en existe un.

## EXPOSITION DES PASSIFS

L'exposition des passifs de Natixis Assurances aux marchés des taux est présentée dans le tableau ci-dessous.

Nature des passifs <sup>(1)</sup> (en k€)	Répartition de la projection des flux de passifs au 31/12/2018 par échéance estimée			Projection des flux de passifs 12/2018 <sup>(2)</sup>	Valeur comptable des passifs 12/2018
	inf. à 1 an	de 1 à 5 ans	sup. à 5 ans		
Passifs techniques en euros	3 433 446	11 062 915	43 314 490	57 810 851	60 168 615
Passifs techniques en UC	1 950 318	2 937 823	11 751 002	16 639 143	13 813 993
<b>Total passifs techniques</b>	<b>5 383 763</b>	<b>14 000 738</b>	<b>55 065 492</b>	<b>74 449 994</b>	<b>73 982 608</b>
Dettes subordonnées et autres dettes de financement	31 576	83 000	668 000	782 576	782 576
<b>PASSIFS À TAUX FIXE</b>	<b>5 415 339</b>	<b>14 083 738</b>	<b>55 733 492</b>	<b>75 232 570</b>	<b>74 765 185</b>
Dettes subordonnées	147	-	251 500	251 647	251 647
<b>PASSIFS À TAUX VARIABLE</b>	<b>147</b>	<b>-</b>	<b>251 500</b>	<b>251 647</b>	<b>251 647</b>
<b>PASSIFS EXPOSÉS AU RISQUE DE TAUX</b>	<b>5 415 486</b>	<b>14 083 738</b>	<b>55 984 992</b>	<b>75 484 217</b>	<b>75 016 831</b>

(1) Les dettes à court terme sont supposées à moins d'un an.

(2) La projection des flux de passifs d'assurance correspond aux flux de trésorerie sortants prévisionnels. Ces flux correspondent aux rachats, décès et échéances prévisionnels des contrats d'assurance et des contrats financiers, y compris les IT et PB qui seront affectés aux contrats entre la date de clôture et la date de sortie estimée ; ils correspondent au remboursement du principal pour les dettes de financement ; ils ne sont pas actualisés.

La valeur comptable des passifs correspond à ceux de l'activité Épargne (hors Prévoyance, Dommages et acceptations CNP).

### 5.3.6. Sensibilité des actifs et passifs aux risques de marché et de taux

#### Sensibilité aux risques de marché

##### Marché actions

L'analyse de sensibilité a consisté à mesurer l'impact d'une variation du marché actions de 10%. Elle a été effectuée ligne par ligne sur le portefeuille de Natixis Assurances. Le périmètre étudié inclut les actions, les OPCVM, les produits structurés et les obligations convertibles.

La sensibilité par ligne d'actif a été déterminée en fonction de son  $\beta$  calculé sur l'année écoulée. Ce  $\beta$  a permis de réaliser une simulation de la variation du niveau de plus ou moins-values latentes.

L'incidence sur la provision pour dépréciation durable a ainsi pu être déterminée, la provision pour dépréciation inscrite dans les comptes à la clôture ayant été figée au préalable. La variation de provision pour dépréciation durable et des plus ou moins-values latentes JVO a une incidence sur le résultat ; la variation des plus ou moins-values latentes AFS a une incidence sur les capitaux propres.

L'incidence des dérivés actions détenus dans les OPCVM consolidés a été supposée globalement nulle (montants peu significatifs).

##### Marché immobilier

L'analyse de sensibilité a consisté à mesurer l'impact d'une variation du marché immobilier de 10%. L'incidence a été estimée de façon globale sur l'immobilier des SCI et OPCI consolidés (impact résultat) et les titres de SCPI et SCI détenus (impact capitaux propres).



Sensibilité des actifs financiers brute de PB et de l'ID (en M€)	12/2018			12/2017		
	Impact sur la juste valeur des placements	Impact sur le résultat	Impact sur les capitaux propres	Impact sur la juste valeur des placements	Impact sur le résultat	Impact sur les capitaux propres
<b>Avant effet des instruments dérivés de couverture</b>						
Variation de + 10% du marché actions	282,3	3,3	278,9	230,9	1,1	229,8
Variation de - 10% du marché actions	(282,3)	(10,7)	(271,7)	(231,2)	(11,9)	(219,3)
<b>Après effet des instruments dérivés de couverture</b>						
Variation de + 10% du marché actions	282,3	3,3	278,9	230,7	0,9	229,8
Variation de - 10% du marché actions	(282,3)	(10,7)	(271,7)	(231)	(11,7)	(219,3)
<b>Avant et après effet des instruments dérivés de couverture</b>						
Variation de + 10% du marché immobilier	208,5	166,5	41,9	179,2	155,1	24,1
Variation de - 10% du marché immobilier	(208,5)	(174,8)	(33,6)	(179,2)	(175,2)	(4,1)

Les impacts nets de la PB différée et de l'impôt différé sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Sensibilité des actifs financiers nette de PB et de l'ID (en M€)	12/2018			12/2017		
	Impact sur la juste valeur des placements	Impact sur le résultat	Impact sur les capitaux propres	Impact sur la juste valeur des placements	Impact sur le résultat	Impact sur les capitaux propres
<b>Avant effet des instruments dérivés de couverture</b>						
Variation de + 10% du marché actions	282,3	0,3	24,8	230,9	0,1	18,0
Variation de - 10% du marché actions	(282,3)	(1,0)	(24,4)	(231,2)	(0,9)	(17,1)
<b>Après effet des instruments dérivés de couverture</b>						
Variation de + 10% du marché actions	282,3	0,2	19,8	230,7	0,1	16,3
Variation de - 10% du marché actions	(282,3)	(0,8)	(19,3)	(231)	(0,8)	(15,6)
<b>Avant et après effet des instruments dérivés de couverture</b>						
Variation de + 10% du marché immobilier	208,5	14,8	3,7	179,2	12,1	1,9
Variation de - 10% du marché immobilier	(208,5)	(15,6)	(3,0)	(179,2)	(13,7)	(0,3)

## Sensibilité au risque de taux

L'analyse de sensibilité a consisté à mesurer l'impact d'une variation des taux d'intérêt de 1 % sans déformation de la courbe de taux. Elle a été effectuée ligne par ligne sur les principaux portefeuilles d'instruments de taux de Natixis Assurances (BPCE Vie, BPCE Prévoyance et BPCE Assurances), soit 90 % de la valeur totale.

Sensibilité des actifs financiers brute de PB et de l'ID (en M€)	12/2018			12/2017		
	Impact sur la juste valeur des placements <sup>(1)</sup>	Impact sur le résultat	Impact sur les capitaux propres	Impact sur la juste valeur des placements <sup>(1)</sup>	Impact sur le résultat	Impact sur les capitaux propres
<b>Avant effet des instruments dérivés de couverture</b>						
Variation de + 1 % des taux obligataires	(2 448)	(54)	(2 330)	(2 307)	(100)	(2 153)
Variation de - 1 % des taux obligataires	2 752	68	2 614	2 483	47	2 377
<b>Après effet des instruments dérivés de couverture</b>						
Variation de + 1 % des taux obligataires	(2 443)	(48)	(2 330)	(2 284)	(77)	(2 153)
Variation de - 1 % des taux obligataires	2 750	66	2 614	2 480	44	2 377

(1) Y compris sur les titres HTM.

L'impact sur le résultat d'une hausse des taux de 1% est plus faible en 2018 qu'en 2017 en raison :

- d'une baisse des valeurs de marché et des sensibilités des titres obligataires structurés déjà en portefeuille en 2017 ;
- de sorties de titres structurés du portefeuille remplacées par des titres de sensibilité plus faible.

Les impacts nets de la PB différée et de l'impôt différé sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Sensibilité des actifs financiers nette de PB et de l'ID (en M€)	12/2018			12/2017		
	Impact sur la juste valeur des placements <sup>(1)</sup>	Impact sur le résultat	Impact sur les capitaux propres	Impact sur la juste valeur des placements <sup>(1)</sup>	Impact sur le résultat	Impact sur les capitaux propres
<b>Avant effet des instruments dérivés de couverture</b>						
Variation de + 1 % des taux obligataires	(2 448)	(4,8)	(207)	(2 307)	(7,8)	(168)
Variation de - 1 % des taux obligataires	2 752	6,0	233	2 483	3,6	186
<b>Après effet des instruments dérivés de couverture</b>						
Variation de + 1 % des taux obligataires	(2 443)	(4,3)	(207)	(2 284)	(6,0)	(168)
Variation de - 1 % des taux obligataires	2 750	5,8	233	2 480	3,4	186

(1) Y compris sur les titres HTM.

## 5.4. RELATIONS DE COUVERTURE

cf. note 4.2.4 Comptabilité de couverture

## 5.5. RISQUES DES CONTRATS EN UNITÉS DE COMPTE

Tableau de réconciliation des contrats en UC (k€)	Stock au 12/2018	Stock au 12/2017
SCI consolidée en représentation des contrats en UC	428 103	416 835
Autres placements financiers en représentation des contrats en UC	13 403 300	13 743 356
<b>Total valeur comptable des actifs représentant les contrats en UC (a)</b>	<b>13 831 403</b>	<b>14 160 191</b>
Provisions techniques des contrats d'assurance en UC	9 845 117	10 255 982
Passifs des contrats financiers en UC	3 968 876	3 991 740
<b>Total des passifs des contrats en UC hors garantie plancher (b)</b>	<b>13 813 993</b>	<b>14 247 722</b>
<i>dont PSAP UC (c)</i>	-	-
Provision pour garantie plancher	61 008	46 190
<b>Total des passifs relatifs aux contrats en UC</b>	<b>13 875 001</b>	<b>14 293 912</b>
<b>Sur ou sous-couverture liée au décalage temporaire d'investissement (a) - (b)</b>	<b>17 410</b>	<b>(87 531)</b>
Sur ou sous-couverture hors PSAP UC (a) - (b) + (c)	17 410	(87 531)

## 5.6. ANNEXES IFRS 9 PENDANT LA PÉRIODE TRANSITOIRE

### Décomposition des placements financiers par nature à la date de clôture

Décomposition des placements financiers (en k€)	Nature d'actif	12/2018	
		Juste valeur	Variation de juste valeur
<b>Actifs dont les flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de principal et des paiements d'intérêts</b>	Obligations	37 784 019	(1 381 602)
	OPCVM	-	-
	Prêts & créances	910 191	-
	Instruments dérivés actifs	-	-
	<b>Total (1)</b>	<b>38 694 209</b>	<b>(1 381 602)</b>
<b>Autres actifs financiers</b>	Obligations	4 753 054	(130 798)
	Actions	1 277 286	(84 212)
	OPCVM	9 845 671	(270 804)
	Prêts & créances	-	-
	Placements représentant les contrats UC comptabilisés selon l'option de juste valeur	13 403 300	(982 433)
	Instruments dérivés actifs	17 368	881
<b>Total (2)</b>	<b>29 296 679</b>	<b>(1 467 366)</b>	
<b>Actifs régis par d'autres normes qu'IFRS 9_IAS 39</b>	Immobilier de placement	1 494 166	97 630
	Dépôts auprès des cédantes et avances sur polices	12 149 297	-
	<b>Total (3)</b>	<b>13 643 463</b>	<b>97 630</b>
<b>Total des placements financiers (1) + (2) + (3)</b>		<b>81 634 351</b>	<b>(2 751 338)</b>

## Décomposition des titres SPPI par poche de rating

Décomposition des titres SPPI par poche de rating au 12/2018 (en k€)	Notation des actifs	Valeur comptable <sup>(1)</sup>	Juste valeur
Titres obligataires dont les flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de principal et paiements d'intérêts.	AAA	2 384 294	2 543 836
	AA	11 847 080	13 564 780
	A	8 099 025	8 398 184
	BBB	10 694 402	10 928 053
<b>Sous-total des titres obligataires «Low credit risk»</b>		<b>33 024 800</b>	<b>35 434 854</b>
Titres obligataires dont les flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de principal et des paiements d'intérêts	< BBB	916 408	902 839
	non noté	2 321 178	2 356 517
<b>Sous-total des titres obligataires hors «Low credit risk»</b>		<b>3 237 585</b>	<b>3 259 355</b>
<b>Total des titres obligataires dont les flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de principal et des paiements d'intérêts</b>		<b>36 262 285</b>	<b>38 694 209</b>

(1) avant correction de valeur pour dépréciation.

# 6. NOTES SUR LES CONTRATS D'ASSURANCE ET FINANCIERS

## 6.1. CONTRATS D'ASSURANCE ET FINANCIERS

Valeur comptable (k€)	12/2018	12/2017
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	51 832 208	45 412 918
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers	24 115 601	24 455 549
Participation aux bénéfices différée passive	2 113 812	3 273 892
<b>Passifs relatifs aux contrats</b>	<b>78 061 621</b>	<b>73 142 359</b>
Part des cessionnaires et récessionnaires	(12 608 404)	(11 048 599)
Participation aux bénéfices différée active	-	-
<b>TOTAL ACTIFS ET PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS</b>	<b>65 453 217</b>	<b>62 093 760</b>

## 6.1.1. Provisions techniques des contrats d'assurance

### PASSIFS RELATIFS À DES CONTRATS D'ASSURANCE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ET ZONE GÉOGRAPHIQUE

Valeur comptable (en k€)	Vie, Épargne, Retraite		Prévoyance <sup>(1)</sup>		Dommages		Total Assurance	
	12/2018	12/2017	12/2018	12/2017	12/2018	12/2017	12/2018	12/2017
Provisions mathématiques	38 338 149	32 004 994	99 604	71 275	-	-	38 437 753	32 076 269
Provisions pour primes non acquises	-	-	4 102	4 426	395 449	369 662	399 551	374 088
Provisions pour sinistres (a)	391 139	270 031	445 711	380 243	936 020	865 294	1 772 870	1 515 568
Provisions résultant du test de suffisance du passif	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour participation aux bénéfices	1 292 602	1 114 800	-	-	-	-	1 292 602	1 114 800
Autres provisions	-	-	49 887	43 908	34 427	32 303	84 314	76 211
<b>Provisions techniques brutes - contrats d'assurance hors UC</b>	<b>40 021 890</b>	<b>33 389 825</b>	<b>599 304</b>	<b>499 852</b>	<b>1 365 897</b>	<b>1 267 259</b>	<b>41 987 090</b>	<b>35 156 936</b>
<b>Provisions techniques brutes - contrats d'assurance en UC</b>	<b>9 845 117</b>	<b>10 255 982</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>9 845 117</b>	<b>10 255 982</b>
Provisions mathématiques et provisions pour participation aux bénéfices cédées	6 479 160	5 102 798	-	-	-	-	6 479 160	5 102 798
Provisions pour primes non acquises et autres provisions cédées	-	-	40 497	38 277	19 115	18 702	59 612	56 979
Provisions pour sinistres cédées (b)	168 794	130 800	120 037	148 829	97 445	64 885	386 276	344 514
Provisions résultant du test de suffisance du passif	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Part des cessionnaires et récessionnaires dans les provisions techniques brutes - contrats d'assurance hors UC</b>	<b>6 647 954</b>	<b>5 233 598</b>	<b>160 534</b>	<b>187 106</b>	<b>116 560</b>	<b>83 587</b>	<b>6 925 048</b>	<b>5 504 291</b>
<b>Part des réassureurs dans les provisions techniques - contrats d'assurance en UC</b>	<b>3 092 976</b>	<b>3 005 769</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3 092 976</b>	<b>3 005 769</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS NETS RELATIFS À DES CONTRATS D'ASSURANCE</b>	<b>40 126 077</b>	<b>35 406 440</b>	<b>438 770</b>	<b>312 746</b>	<b>1 249 337</b>	<b>1 183 672</b>	<b>41 814 183</b>	<b>36 902 858</b>
(1) Vie et Non Vie								
(a) dont IBNR bruts	-	-	125 228	124 879	2 028	307 962	127 257	432 840
(b) dont IBNR cédés	-	-	56 317	56 257	-	21 681	56 317	77 938

Tous les contrats d'assurance appartiennent à la zone géographique France.



## 6.1.2. Passifs relatifs à des contrats financiers

### PASSIFS RELATIFS À DES CONTRATS FINANCIERS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ET ZONE GÉOGRAPHIQUE

Valeur comptable (en k€)	Vie, Épargne, Retraite		Prévoyance et Dommages		Total Contrats financiers	
	12/2018	12/2017	12/2018	12/2017	12/2018	12/2017
Provisions mathématiques (b)	19 129 459	19 451 141	-	-	19 129 459	19 451 141
Provisions pour primes non acquises	-	-	-	-	-	-
Provisions pour sinistres (a) (c)	379 726	371 956	-	-	379 726	371 956
Provisions résultant du test de suffisance du passif	-	-	-	-	-	-
Provisions pour participation aux bénéfices	637 540	640 712	-	-	637 540	640 712
Autres provisions	-	-	-	-	-	-
<b>Passifs bruts relatifs à des contrats financiers avec participation discrétionnaire hors UC</b>	<b>20 146 725</b>	<b>20 463 809</b>	-	-	<b>20 146 725</b>	<b>20 463 809</b>
<b>Passifs bruts relatifs à des contrats financiers sans participation discrétionnaire hors UC</b>	-	-	-	-	-	-
<b>Passifs bruts relatifs à des contrats financiers en UC (d)</b>	<b>3 968 876</b>	<b>3 991 740</b>	-	-	<b>3 968 876</b>	<b>3 991 740</b>
Provisions mathématiques et provisions pour participation aux bénéfices cédées	2 440 804	2 384 696	-	-	2 440 804	2 384 696
Provisions pour primes non acquises cédées, autres provisions cédées	-	-	-	-	-	-
Provisions pour sinistres cédées	-	-	-	-	-	-
Provisions résultant du test de suffisance du passif	-	-	-	-	-	-
Provisions pour participation aux bénéfices	-	-	-	-	-	-
Autres provisions cédées	-	-	-	-	-	-
<b>Part des cessionnaires dans les passifs des contrats financiers avec participation discrétionnaire hors UC</b>	<b>2 440 804</b>	<b>2 384 696</b>	-	-	<b>2 440 804</b>	<b>2 384 696</b>
<b>Part des cessionnaires dans les passifs des contrats financiers sans participation discrétionnaire hors UC</b>	-	-	-	-	-	-
<b>Part des cessionnaires dans les passifs relatifs à des contrats financiers en UC</b>	<b>149 576</b>	<b>153 843</b>	-	-	<b>149 576</b>	<b>153 843</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS NETS RELATIFS À DES CONTRATS FINANCIERS</b>	<b>21 525 221</b>	<b>21 917 010</b>	-	-	<b>21 525 221</b>	<b>21 917 010</b>

(a) dont IBNR = 0

### DÉTAIL PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(b) dont PM euros brutes zone Luxembourg	3 096 633	2 878 878	-	-	3 096 633	2 878 878
(c) dont PSAP brutes zone Luxembourg	-	-	-	-	-	-
(d) dont PM UC brutes zone Luxembourg	1 698 100	1 633 480	-	-	1 698 100	1 633 480
(d) dont PSAP UC brutes zone Luxembourg	-	-	-	-	-	-
Passifs cédés zone Luxembourg	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL PASSIFS ZONE LUXEMBOURG</b>	<b>4 794 733</b>	<b>4 512 358</b>	-	-	<b>4 794 733</b>	<b>4 512 358</b>

La succursale française de la filiale luxembourgeoise fait partie de la zone France.

### 6.1.3. Évolution des provisions techniques Vie, Épargne, Retraite

#### ÉVOLUTION DES VALEURS BRUTES

(en k€)	12/2018		
	Assurance	Contrats financiers	Total Vie, Épargne, Retraite
<b>Provisions techniques et passifs financiers bruts au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>43 645 807</b>	<b>24 455 549</b>	<b>68 101 356</b>
Primes pures nettes	8 613 018	1 405 322	10 018 340
Charge de sinistres	(2 543 367)	(1 872 496)	(4 415 863)
Revalorisation des provisions (IC, PB, Ajust. Acav et autres flux)	151 550	127 226	278 776
Entrée de portefeuille	-	-	-
Transferts internes	-	-	-
<b>Provisions techniques et passifs financiers bruts au 31 décembre</b>	<b>49 867 008</b>	<b>24 115 601</b>	<b>73 982 609</b>

### 6.1.4. Évolution des provisions pour sinistres des branches Prévoyance et Dommages

#### 6.1.4.1. Évolution des valeurs brutes

#### RÉPARTITION DE LA CHARGE DE SINISTRES ET DES PAIEMENTS ENTRE EXERCICES EN COURS ET ANTÉRIEUR

(en k€)	Prévoyance		Dommages	
	12/2018	12/2017	12/2018	12/2017
<b>Provisions pour sinistres à régler brutes affaires directes au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>380 243</b>	<b>323 977</b>	<b>865 293</b>	<b>800 550</b>
Charge de sinistres sur exercice en cours	307 332	256 550	669 427	604 031
(Boni) / mali sur exercices antérieurs	(99 589)	(76 427)	(55 265)	(54 294)
Charge de sinistres ADE réseau Caisse d'Épargne	41 171	44 837	-	-
<b>Charge de sinistres totale</b>	<b>248 914</b>	<b>224 960</b>	<b>614 062</b>	<b>549 737</b>
Paiements sur sinistres de l'exercice en cours	60 555	60 030	319 885	283 584
Paiements sur sinistres des exercices antérieurs	56 994	47 608	225 029	202 284
Paiements sur sinistres ADE réseau Caisse d'Épargne	64 218	63 460	-	-
<b>Total des paiements</b>	<b>181 767</b>	<b>171 098</b>	<b>544 914</b>	<b>485 868</b>
Entrée de périmètre	-	(546)	-	-
Variation des provisions de sinistres coassurance, acceptations, provision pour frais de gestion des sinistres et autres	(1 679)	2 950	1 579	874
<b>Total provisions de sinistres brutes au 31 décembre</b>	<b>445 711</b>	<b>380 243</b>	<b>936 020</b>	<b>865 293</b>

### 6.1.4.2. Évolution de la part des réassureurs

(en k€)	Prévoyance		Dommages	
	2018	2017	2018	2017
<b>Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres à régler affaires directes au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>148 832</b>	<b>128 356</b>	<b>64 885</b>	<b>59 663</b>
Part des réassureurs dans la charge de sinistres totale	70 191	85 582	43 911	12 514
Part des réassureurs dans les paiements sur sinistres	(46 552)	(62 864)	(11 236)	(6 737)
Entrée / Sortie de portefeuille	(52 434)	(2 245)	(115)	(555)
Variation de la part des réassureurs dans les provisions de sinistres autres	-	-	-	-
<b>Total part des réassureurs dans les provisions pour sinistres à régler au 31 décembre</b>	<b>120 037</b>	<b>148 829</b>	<b>97 445</b>	<b>64 885</b>

## 6.2. RISQUES D'ASSURANCE

### 6.2.1. Principales hypothèses

Principales caractéristiques des contrats et hypothèses d'arrêté des comptes	2018	2017
<b>Hypothèses relatives aux provisions techniques d'Assurance vie, Épargne, Retraite</b>		
Taux minimum garanti (TMG) moyen des contrats d'assurance	0,01 %	0,01 %
<i>dont TMG moyen hors UC</i>	0,01 %	0,02 %
Taux de participation aux bénéfices moyen (hors UC)	99,1 %	99,2 %
<b>Hypothèses relatives aux passifs des contrats financiers avec participation discrétionnaire</b>		
Taux minimum garanti (TMG) moyen des contrats financiers avec PB	0,41 %	0,42 %
<i>dont TMG moyen hors UC</i>	0,46 %	0,47 %
Taux de participation aux bénéfices moyen (hors UC)	97,6 %	97,6 %
<b>Hypothèses relatives aux passifs des contrats financiers sans participation discrétionnaire</b>		
Taux minimum garanti (TMG) moyen des contrats financiers sans PB	-	-
Taux de chute moyen	3,43 %	4,05 %
<b>Hypothèses relatives aux provisions techniques d'assurance Prévoyance et Dommages</b>		
Taux d'actualisation des provisions de sinistres	-	-
Taux d'actualisation des provisions incapacité/invalidité, obsèques et dépendance	de 0,25% à 2,50%	de 0,50 % à 2,50 %
Coût moyen des sinistres réglés - Prévoyance (hors ADE)	4,25 k€	4,22 k€
Coût moyen des sinistres réglés - Dommages (hors GMP et santé)	0,35 k€	0,18 k€
Coût moyen des sinistres réglés - GMP et santé	0,005 k€	0,006 k€

## 6.2.2. Présentation de la politique de gestion des risques

La politique de gestion des risques afférents aux contrats d'Épargne et d'Assurance vie est présentée avec la politique de gestion des risques financiers § 5.3.1.

Les contrats de prévoyance et dommages couvrent les risques suivants :

- le décès par accident ou maladie, l'arrêt de travail, l'invalidité, la perte d'emploi et la perte d'autonomie ;
- l'auto, la MRH, la santé, les accidents de la vie, la protection juridique, la perte ou le vol des moyens de paiement et diverses garanties dommages.

Natixis Assurances a recours à la réassurance afin de limiter son exposition notamment aux risques suivants :

- risque de dispersion des capitaux garantis en décès, accidents de la vie et perte d'autonomie ;
- risque portant sur la fréquence des sinistres en arrêt de travail, en invalidité et en perte d'autonomie ;
- risque lié aux événements climatiques et aux catastrophes naturelles en dommages ;
- risque portant sur le montant des sinistres en responsabilité civile et dommages aux biens ;
- risque de mortalité et financier pour la garantie plancher des contrats en unités de compte.

Le plan de réassurance est réparti entre plusieurs réassureurs limitant ainsi le risque de signature. Il est composé des principaux traités suivants :

- quote-part à 15 % portant sur le fonds général des contrats d'Assurance vie et de capitalisation de BPCE Vie et de Natixis Life ;
- quote-part à 50 % portant sur l'encours en unités de compte des contrats d'Assurance vie et de capitalisation de BPCE Vie ;
- quote-part de 40 % des affaires nouvelles des contrats d'Assurance vie et capitalisation en euros à vocation d'Épargne retraite distribués par le réseau de Caisse d'Épargne depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;
- cession totale de la garantie plancher des contrats en unités de compte ;
- quote-part et excédent de capital en décès, arrêt de travail, invalidité pour l'Assurance des emprunteurs (hors assurances des crédits renouvelables) ;
- excédent de capital en décès, excédent de sinistre en arrêt de travail, couplés à une réassurance de base plafonnée en quote-part ;
- quote-part à 90 % en perte d'autonomie ;
- traités en excédent de sinistre sur le portefeuille des garanties décès par accident et maladie en cas d'épidémie ou de pandémie, sur le portefeuille des garanties de prévoyance en cas d'accident catastrophe ;
- différents traités couvrant les accidents de la vie ;
- couverture des événements climatiques ;
- quote-part à 50 % et stop-loss en couverture des catastrophes naturelles ;
- couverture illimitée contre les attentats terroristes ;
- couverture des dommages aux biens jusqu'aux seuils du pool Risques locatifs auquel adhère BPCE Assurances ;

- traités communs de réassurance de l'ARCAM (anciennement GEMA) qui couvrent la responsabilité civile de façon illimitée en Auto et à concurrence de 350 M€ pour la responsabilité Vie privée ou responsabilité matérielle automobile ;

- excédent de sinistre avec aggregate couvrant les sinistres de moyenne ampleur en responsabilité civile et en dommages aux biens ;

- traité couvrant la revalorisation des rentes dues au titre de la responsabilité civile ;

- couverture des événements catastrophiques touchant les contrats Garantie des accidents de la vie (garanties en cas de décès et/ou d'invalidité permanente).

## 6.2.3. Typologie des contrats d'assurance souscrits

### 6.2.3.1. Contrats d'Épargne

#### Caractère discrétionnaire de la participation aux bénéfices

La clause de participation aux bénéfices des contrats d'Épargne des entités de Natixis Assurances est toujours discrétionnaire au sens d'IFRS 4.

En effet, dans le cas d'un contrat distribuant une PB minimale inférieure à 100 % des produits financiers, la PB est discrétionnaire puisqu'un rendement supérieur peut être servi.

Pour les contrats distribuant 100 % des produits financiers, la PB est également discrétionnaire en raison de l'existence de la provision pour participation aux bénéfices servant à revaloriser les PM dans la limite réglementaire des 8 ans et de la liberté de réaliser ou non les plus-values latentes.

#### Contrats multi-supports

Les contrats multi-supports ne font pas l'objet d'une dissociation du fonds euros des supports UC en raison de leur substance commerciale : l'assuré peut à tout moment, à des conditions tarifaires non prohibitives, effectuer un arbitrage entre les différents supports.

#### Classification des contrats

Pour les motifs évoqués ci-avant, la majorité des contrats d'Épargne est classée en contrats financiers avec participation discrétionnaire.

Les contrats articles 82 et 83 « loi Madelin » ainsi que le Plan Épargne Enfant sont classés en contrats d'assurance en raison de l'existence d'un risque d'assurance : phase de constitution indissociable de la phase de service pour les premiers et exonération de primes en cas de décès pour le PEE.

Les contrats multi-supports sont classés en contrats d'assurance lorsqu'ils présentent une garantie plancher en cas de décès et en contrats financiers avec participation discrétionnaire dans le cas contraire.

Les contrats multi-supports sans fonds euros sont classés en contrats financiers en UC sans participation discrétionnaire.

### 6.2.3.2. Contrats de prévoyance et dommages

Les contrats de prévoyance et dommages sont essentiellement des contrats décès accidentel et toutes causes, incapacité/invalidité, perte d'emploi, perte d'autonomie, auto, MRH, santé, protection juridique et garantie des moyens de paiement. Ils comportent un transfert de risque assurantiel et sont donc classés en contrats d'assurance.

## 6.2.4. Présentation de la concentration des risques

Aucun changement de nature juridique ou autre événement ayant une incidence significative sur les risques assurés n'est intervenu au cours de l'exercice.

### 6.2.4.1. Contrats décès prévoyance

#### VENTILATION PAR TRANCHE DES CAPITAUX SOUS RISQUE AFFÉRENTS AUX CONTRATS DÉCÈS PRÉVOYANCE

(en k€)	Provisions brutes	Provisions nettes
PENA et PM - 2018	93 363	91 973

(en M€)	Tranche 1 (*)	Tranche 2 (*)	Tranche 3 (*)	Total
Capitaux sous risques - 2018	46 657	55 999	36 811	139 467
% N	33,5%	40,2%	26,4%	100%
% N-1	25,6%	46,0%	28,4%	100%

(\*) La tranche 1 correspond essentiellement à des contrats dont les capitaux sous risques (CSR) sont inférieurs à 23 k€, la tranche 2 essentiellement à des CSR compris entre 23 k€ et 100 k€ et la tranche 3 essentiellement à des CSR supérieurs à 100 k€.

### 6.2.4.2. Garantie plancher en cas de décès des contrats libellés en unités de compte

La provision pour garantie plancher est calculée selon la méthode dite des « puts ». La provision s'élève à 61 M€ à fin 2018 (46 M€ à fin 2017).

Cette garantie est réassurée en quote-part à 100 %. Les primes de réassurance payées au cours de l'exercice (7 M€) ont largement couvert les sinistres réglés par les réassureurs (0,1 M€).

Les capitaux sous risques (moins-values latentes sur l'ensemble Euros + UC) s'établissent à 186 M€ à fin 2018 contre 17 M€ à fin 2017.

## 6.2.5. Analyse de sensibilité des contrats d'assurance et des contrats financiers

### 6.2.5.1. Sensibilité des contrats d'assurance et financiers Vie, Épargne, Retraite

Les contrats d'assurance et financiers ne comportent pas à proprement parler de risques d'assurance à l'exception :

- de la garantie plancher des contrats libellés en unités de compte (cf. § 6.2.4.) ;
- du risque viager sur les rentes (non significatif par rapport aux autres produits).

Ainsi, les contrats sont essentiellement exposés à des risques de nature financière (cf. § 5.3.).

Les principales caractéristiques des contrats d'Épargne présentées § 6.2.1. sont le taux minimum garanti, le taux de participation aux bénéfices et le taux de rachat. La sensibilité du résultat et des capitaux propres à une variation de ces caractéristiques est relativement faible.

En effet, le taux minimum garanti des contrats d'Épargne est actuellement très inférieur au taux servi. Le taux de participation aux bénéfices étant proche de 100 % (97,7 %), la sensibilité de la marge financière à sa variation doit être relativisée. Enfin, la variation du taux de rachat n'a que peu d'incidence sur la situation financière ; elle est par ailleurs limitée par la fiscalité et l'âge de la population assurée.

### 6.2.5.2. Sensibilité des contrats d'assurance Prévoyance et Dommages

Le résultat et les capitaux propres sont relativement peu sensibles à la variation des risques d'assurance prévoyance et dommages.

Ainsi, le ratio sinistres sur primes par exercice de survenance (S/P brut) observé sur le portefeuille de contrats constitué reste globalement stable par risque et en sous-sinistralité sur les dernières années. Les contrats en phase de démarrage font, par ailleurs, l'objet d'un provisionnement prudent.

Les cessions en réassurance par risque permettent d'écarter les principales fluctuations (cf. § 6.2.2.).

Par ailleurs, les écarts significatifs de fréquence constatés ponctuellement et les quelques produits en sur-sinistralité font l'objet d'un suivi régulier.

En outre, dans certains cas, les contrats commercialisés peuvent faire l'objet d'une révision tarifaire annuelle en cas de déséquilibre technique.



## 6.2.6. Risque de crédit lié aux contrats de réassurance souscrits

(en k€)	Notation de crédit (Standard & Poor's)	Provisions cédées		Solde du C/C	Montant garanti <sup>(1)</sup>	Montant non garanti <sup>(2)</sup>	Exposition en % des CP <sup>(3)</sup>
		Montant	%				
London Life	A+	4 268 170	34 %	12 330	4 282 965	-	-
CNP	A	3 321 117	26 %	42 353	2 982 360	(381 109)	(19,25%)
RGA Re	AA-	1 842 589	15 %	(3 626)	1 848 133	-	-
Hannover Life Re	AA-	1 807 115	14 %	4 082	1 812 360	-	-
Mapfre Re	A	1 167 316	9 %	5 646	1 172 777	(184)	(0,01 %)
Partner Re	A+	68 501	0,54 %	(1 563)	64 250	(2 688)	(0,14%)
CCR	A-	59 314	0,47 %	(3 259)	17 013	(39 041)	(1,97%)
Surassur	NR	27 736	0,22 %	770	-	(28 505)	(1,44 %)
Scor	AA-	10 443	0,08 %	(764)	10 133	-	-
Autres cessionnaires	de A- à AA+	36 105	0,29 %	2 287	26 819	(11 573)	(0,58 %)
<b>Total</b>		<b>12 608 404</b>	<b>100 %</b>	<b>58 254</b>	<b>12 216 812</b>	<b>(463 100)</b>	<b>(23,39%)</b>

(1) Dépôts d'espèces, nantissement des titres, etc.

(2) Provisions cédées + solde du C/C - montant garanti.

(3) Montant non garanti / capitaux propres.

Les traités couvrant les risques de catastrophes naturelles conclus avec la CCR ne font pas l'objet de dépôt ou de nantissement, ces risques bénéficiant de la garantie illimitée de l'État français.

Le montant non garanti par CNP Assurances de 381 M€ correspond à un décalage temporaire au titre du traité de réassurance « tranche 1 », qui sera régularisé lors de l'envoi des comptes définitifs.

## 6.2.7. Options cachées non démembrées

Les principales options cachées non démembrées des contrats d'assurance sont les suivantes :

- option de rachat : l'impact éventuel est pris en compte dans le test de suffisance du passif, à travers la modélisation du comportement des assurés ;
- taux garantis sur versements libres : étant donné le périmètre des contrats concernés, cette option n'est pas significative.

## 6.2.8. Test de suffisance du passif

IFRS 4.15 requiert de vérifier à chaque arrêté comptable que les passifs d'assurance, tels qu'ils ressortent des comptes consolidés, sont suffisants pour couvrir les flux de trésorerie futurs estimés à cette date. En cas d'insuffisance, les pertes potentielles sont comptabilisées en intégralité en résultat.

Ce test a été réalisé en procédant à :

- la génération de scénarios économiques stochastiques ;
- une modélisation actif/passif qui tient compte notamment :
  - du comportement des assurés en matière de rachats,
  - de la politique de distribution,
  - d'un passif en run off.

Le test porte sur le périmètre des passifs de BPCE Vie, ces derniers représentant 89% des passifs d'assurance de Natixis Assurances. Les simulations ont été effectuées à l'aide du modèle développé dans le cadre des calculs Solvabilité 2 sur l'outil Moses.

En conclusion de cette étude, les passifs d'assurance tels qu'ils ressortent des comptes consolidés sont suffisants pour couvrir les flux de trésorerie futurs estimés.

## 7. AUTRES NOTES

### 7.1. BILAN

#### ÉCARTS D'ACQUISITION

Répartition des écarts d'acquisition par entité consolidée (en k€)	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
BPCE Vie	16 412	-	16 412
Natixis Life	1 235	-	1 235
<b>Total</b>	<b>17 647</b>	<b>-</b>	<b>17 647</b>

Il n'y a pas eu de mouvements en 2018 sur le poste d'écart d'acquisition.

Conformément à IAS 28.32 et IAS 28.42 :

- le goodwill relatif à l'acquisition de la filiale libanaise Adir pour 1,7 M€ est classé au poste *Investissements dans les entreprises associées* depuis 2017 ;
- le goodwill relatif à l'acquisition de la SCI DUO Paris pour 50 M€ est classé au poste *Immeuble de placement*.

Conformément à IAS 27 et à la méthode appliquée par Natixis pour les regroupements d'entreprises placées durablement sous contrôle commun, l'écart d'acquisition des intérêts minoritaires de BPCE Assurances (2015 et 2017) et BPCE APS (2018) a été imputé directement sur les capitaux propres du groupe.

#### COMPOSITION DES RÉSERVES AFS

Décomposition des réserves AFS - part du groupe (en k€)	12/2018	12/2017
Réserve de réévaluation titres à revenu fixe	2 241 147	3 102 213
Réserve de réévaluation titres à revenu fixe - titres reclassés	-	-
Réserve de réévaluation titres à revenu variable	164 057	635 475
<b>Réserve de réévaluation</b>	<b>2 405 204</b>	<b>3 737 689</b>
Réserve de participation aux bénéfices différée	(2 079 079)	(3 252 243)
Réserve d'impôts différés	(82 988)	(140 410)
<b>Effet de la réévaluation des actifs financiers AFS</b>	<b>243 137</b>	<b>345 035</b>
Réserve de réévaluation - instruments dérivés CFH	(5 536)	1 197
Réserve de PB différée - instruments dérivés CFH	4 871	(1 065)
Réserve d'impôts différés - instruments dérivés CFH	192	(38)
<b>Effet de la réévaluation des instruments dérivés de couverture</b>	<b>(473)</b>	<b>94</b>
<b>Réserve de réévaluation recyclable nette de comptabilité reflet</b>	<b>242 665</b>	<b>345 129</b>

#### PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Détail des provisions pour risques et charges (en k€)	12/2018	12/2017
Provision pour litiges	16 260	19 008
Provision pour médailles du travail, IFC et congés anniversaire	12 490	11 336
Autres provisions	-	-
<b>Total Provisions pour risques et charges</b>	<b>28 750</b>	<b>30 344</b>

Détail des provisions pour médailles du travail, IFC et congés anniversaire (en k€)	Provision indemnités de fin de carrière			Provision médailles du travail	Provision congés anniversaire
	Valeur actualisée des engagements financés brute	Juste valeur des actifs de financement	Valeur actualisée des engagements financés nette	Valeur actualisée des engagements financés brute	Valeur actualisée des engagements financés brute
<b>Engagements au 31/12/2017</b>	<b>8 094</b>	<b>3 292</b>	<b>4 801</b>	<b>3 182</b>	<b>2 797</b>
<b>Variation à comptabiliser par résultat</b>	<b>769</b>	<b>41</b>	<b>727</b>	<b>606</b>	<b>456</b>
Coût des services rendus sur la période	650	-	650	343	334
Coût des services passés	-	-	-	-	-
Coût financier net	118	41	71	31	24
Écarts de réévaluation enregistrés sur la période relatifs aux autres avantages à long terme	-	-	-	232	98
<b>Variation des écarts actuariels par OCI</b>	<b>96</b>	<b>38</b>	<b>58</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Écarts de réévaluation dus à l'expérience	417	-	417	-	-
Écarts de réévaluation : hypothèses démographiques	10	-	10	-	-
Écarts de réévaluation : hypothèses financières	(331)	-	(331)	-	-
Écarts de réévaluation : rendements des actifs	-	38	(38)	-	-
<b>Flux de trésorerie</b>	<b>(42)</b>	<b>-</b>	<b>(42)</b>	<b>(225)</b>	<b>(240)</b>
Prestations versées	(42)	-	(42)	(225)	(240)
<b>Engagements au 31/12/2018</b>	<b>8 916</b>	<b>3 372</b>	<b>5 544</b>	<b>3 563</b>	<b>3 013</b>

## ACTIFS ET PASSIFS SECTORIELS

Les provisions techniques des contrats d'assurance et les passifs relatifs à des contrats financiers sont présentés par secteur d'activité et zone géographique au § 6.1.

Les créances et dettes nées d'opérations d'assurance ou de réassurance sont présentées ci-dessous par secteur d'activité et zone géographique.

Valeur comptable (en k€)	Vie, Épargne, Retraite		Prévoyance		Dommages		Total	
	12/2018	12/2017	12/2018	12/2017	12/2018	12/2017	12/2018	12/2017
Créances d'assurance et réassurance acceptée (a)	210 245	217 106	58 581	45 804	431 403	406 363	700 229	669 273
Créances de cessions en réassurance (b)	43 717	3 270	26 399	1 661	5 023	1 066	75 139	5 997
<b>Total</b>	<b>253 962</b>	<b>220 376</b>	<b>84 980</b>	<b>47 465</b>	<b>436 427</b>	<b>407 429</b>	<b>775 369</b>	<b>675 270</b>

(a) dont créances d'assurance zone Luxembourg	9 149	4 357	-	-	-	-	9 149	4 357
(b) dont créances de réassurance zone Luxembourg	-	-	-	-	-	-	-	-

Valeur comptable (en k€)	Vie, Épargne, Retraite		Prévoyance		Dommages		Total	
	12/2018	12/2017	12/2018	12/2017	12/2018	12/2017	12/2018	12/2017
Dettes d'assurance et de réassurance acceptée (a)	196 276	182 592	34 456	41 547	90 936	78 068	321 668	302 206
Dettes de cessions en réassurance (b)	9 053 342	8 869 761	206 509	212 568	4 030	3 463	9 263 881	9 085 792
<b>Total</b>	<b>9 249 618</b>	<b>9 052 353</b>	<b>240 965</b>	<b>254 115</b>	<b>94 966</b>	<b>81 531</b>	<b>9 585 549</b>	<b>9 387 999</b>

(a) dont dettes d'assurance zone Luxembourg	20 955	29 966	-	-	-	-	20 955	29 966
(b) dont dettes de réassurance zone Luxembourg	466 425	433 644	-	-	-	-	466 425	433 644

Les créances et les dettes de BPCE Prévoyance figurent par convention à 100% en Prévoyance.

## ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Au cours de l'année 2018, les discussions pour la cession de trois portefeuilles cantonnés d'Assurance vie représentant environ 10 000 contrats et 650 M€ d'encours d'Assurance vie et de provision pour participation aux bénéficiaires à fin 2017 ont été rompues. Ainsi, le bilan à fin 2018 ne présente plus d'actifs détenus destinés à être cédés au sens d'IFRS 5.

## 7.2. ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

Engagements (k€)	12/2018	12/2017
Caution de BPCE sur les opérations de prêt de titres	3 000 000	3 000 000
Garantie autonome à première demande apportée par Natixis pour un contrat collectif	2 000 000	2 000 000
Autres cautions reçues	472 856	24 161
Découvert autorisé auprès de Natixis	5 000	5 000
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	2 969 816	1 984 684
<b>Engagements reçus</b>	<b>8 447 672</b>	<b>7 013 845</b>
Investissement restant à libérer (FCPR et FCT)	2 794 881	2 611 452
Cautions et avals donnés	13 161	12 920
<b>Engagements donnés</b>	<b>2 808 042</b>	<b>2 624 372</b>

## 7.3. COMPTE DE RÉSULTAT

### PRIMES ACQUISES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ET ZONE GÉOGRAPHIQUE

(en k€)	Vie, Épargne, Retraite		Prévoyance		Dommages		Total	
	12/2018	12/2017	12/2018	12/2017	12/2018	12/2017	12/2018	12/2017
<b>Primes acquises</b>	<b>10 064 942</b>	<b>10 072 311</b>	<b>885 606</b>	<b>820 257</b>	<b>1 056 266</b>	<b>992 885</b>	<b>12 006 814</b>	<b>11 885 453</b>
dont primes acquises zone France	9 452 826	9 460 264	885 606	820 257	1 056 266	992 885	11 394 697	11 273 405
dont primes acquises zone Luxembourg	612 117	612 048	-	-	-	-	612 117	612 048

Les activités des produits MAV, GMP et Santé sont classées en Dommages.

La zone Luxembourg inclut uniquement le siège luxembourgeois de Natixis Life (la succursale française de Natixis Life figure dans la zone France).

### COMPTE DE RÉSULTAT PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

(en M€)	Vie, Épargne, Retraite		Prévoyance et ADE		Dommages		Autres		Total	
	12/2018	12/2017	12/2018	12/2017	12/2018	12/2017	12/2018	12/2017	12/2018	12/2017
Produit net bancaire	335	315	183	170	307	290	17	17	842	791
Frais généraux format bancaire	(171)	(177)	(49)	(48)	(178)	(167)	(26)	(23)	(425)	(414)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>164</b>	<b>138</b>	<b>134</b>	<b>121</b>	<b>129</b>	<b>123</b>	<b>(8)</b>	<b>(6)</b>	<b>418</b>	<b>377</b>
Charge de financement	-	-	-	-	-	-	-	-	(39)	(42)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	-	-	-	-	-	-	-	-	15	13
Impôts sur les résultats	-	-	-	-	-	-	-	-	(121)	(122)
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>272</b>	<b>226</b>
dont résultat opérationnel zone France	157	129	134	121	129	123	(8)	(6)	411	367
dont résultat opérationnel zone Luxembourg	6	9	-	-	-	-	-	-	6	9

Le résultat opérationnel *Autres* correspond à BPCE APS, à la holding et à des frais généraux de projets de transformation et d'efficacité opérationnelle (« TEO »).

## FRAIS GÉNÉRAUX PAR NATURE ET PAR DESTINATION

Ventilation des frais généraux par nature (en k€)	12/2018	12/2017
Achats et autres charges externes	134 400	97 078
Sous-traitance (dont informatique)	71 610	85 210
Frais de personnel	144 977	140 914
Impôts et taxes	44 036	53 990
Commissions	968 901	876 658
Autres	53 239	53 044
Dotations aux amortissements et provisions	35 375	36 489
Résultat exceptionnel	-	-
<b>Total Frais par nature</b>	<b>1 452 538</b>	<b>1 343 383</b>

Ventilation des frais généraux par destination (en k€)	12/2018	12/2017
Frais internes de gestion des placements	7 461	9 853
Frais de gestion des sinistres	94 745	82 299
Frais d'acquisition	654 223	655 790
	<i>dont commissions</i>	<i>527 740</i>
Frais d'administration	548 100	459 273
	<i>dont commissions</i>	<i>348 917</i>
Autres produits et charges opérationnels courants	148 009	136 168
<b>Total Frais par destination</b>	<b>1 452 538</b>	<b>1 343 383</b>

Les charges relatives aux prestations de service et aux contrats de location établis avec Natixis s'élèvent à 47 265 k€. Sur les 969 M€ de commissions, 882 M€ sont versées aux réseaux Banque Populaire et Caisse d'Épargne.

## CHARGE D'IMPÔT

Décomposition de la charge d'impôt (en k€)	12/2018	12/2017
Charge d'impôt exigible	(145 427)	(108 469)
Ajustement au titre de l'impôt exigible des exercices antérieurs	(765)	(13 327)
Charge d'impôt différé afférent aux différences temporelles	25 274	(410)
<b>Charge d'impôt totale</b>	<b>(120 918)</b>	<b>(122 206)</b>



## RAPPROCHEMENT ENTRE LA CHARGE D'IMPÔT TOTALE ET LA CHARGE D'IMPÔT THÉORIQUE

(en k€)	12/2018
+ Résultat net - part du groupe	271 794
+ Résultat net - part des minoritaires	10
+ Impôt de l'exercice	120 918
- Quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence	(14 710)
<b>Résultat comptable consolidé avant impôt, amortissement des écarts d'acquisition et résultat des sociétés mise en équivalence</b>	<b>378 012</b>
+/- Différence	(903)
<b>Résultat fiscal consolidé</b>	<b>377 109</b>
x Taux d'impôt théorique	33,33 %
<b>= Impôt théorique</b>	<b>(125 690)</b>
+ Contributions et impôt forfaitaires annuels	(4 474)
+ Impôt au taux réduit	107
+ Différences de taux d'impôt sur filiales étrangères	261
+ Impôt sur exercices antérieurs et autres éléments	(667)
<b>= Charge d'impôt de l'exercice</b>	<b>(120 918)</b>
Dont Impôt exigible	(146 192)
Impôt différé	25 274

## ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS

(en k€)	12/2018		
	Base	Impôt différé actif	Impôt différé passif
<b>Sources d'impôts différés (1)</b>	-		
Provision pour passifs sociaux	2 820		
Autres provisions non déduites	464 403		
Annulation provision d'égalisation	(38 829)		
Autres sources d'impôts différés par résultat	(88 779)		
<b>Total des sources d'impôts différés par résultat</b>	<b>339 614</b>	<b>161 960</b>	<b>10 087</b>
Sources d'impôts différés sur OCl recyclables	(302 729)	(65 086)	11 811
Sources d'impôts différés sur OCl non recyclables	4 641	2 429	206
<b>Total des sources d'impôts différés Copernic</b>	<b>41 526</b>	<b>99 302</b>	<b>22 104</b>

(1) Les sources d'impôts différés génératrices d'impôts différés actifs sont signées avec un signe positif, celles engendrant des impôts différés passifs avec un signe négatif.

## 7.4. AUTRES INFORMATIONS

### 7.4.1. Effectif du personnel

L'effectif moyen présenté ci-dessous correspond aux CDI et CDD en équivalents temps plein (ETP).

	Natixis Assurances Périmètre consolidé					
	12/2018			12/2017		
	Développement	Back-office clientèle	Autres	Développement	Back-office clientèle	Autres
Direction	3	5	24	3	5	23
Cadres	125	149	490	120	146	454
Non-cadres	10	729	274	8	686	255
<b>Sous-total</b>	<b>138</b>	<b>883</b>	<b>789</b>	<b>131</b>	<b>837</b>	<b>732</b>
<b>Total</b>	<b>1 811</b>			<b>1 700</b>		

L'effectif de fin de période net de refacturations et d'absences longue durée est de 1 741 ETP à fin 2018 contre 1 601 ETP à fin 2017.

### 7.4.2. Actionnariat - consolidation - intégration fiscale

Natixis Assurances est intégralement détenue par Natixis, dont le siège social est sis au 30, avenue Pierre Mendès France à Paris, 13<sup>e</sup> arrondissement. Ses comptes et ceux de ses filiales sont consolidés par intégration globale dans les comptes de son actionnaire, ainsi que dans ceux de BPCE, actionnaire majoritaire de Natixis.

Le capital social est composé de 19 398 906 actions ordinaires. Il n'existe pas d'actions potentielles dilutives.

Natixis Assurances et ses filiales françaises détenues directement et indirectement à plus de 95 % par Natixis sont membres du groupe fiscal institué par Natixis en application des articles 223-A et suivants du CGI. La convention d'intégration fiscale en vigueur au sein de Natixis est fondée sur le principe de la neutralité, selon lequel chaque filiale détermine son impôt et contribue à l'impôt du groupe comme si elle n'était pas intégrée.

La charge d'impôt exigible de chaque filiale n'est pas modifiée du fait de l'intégration. BPCE Vie et Natixis ont signé le 14 décembre 2018 un avenant à la convention d'intégration fiscale qui prévoit qu'en cas de déficit fiscal, la filiale recevra à titre définitif de la société mère une somme égale à l'économie d'impôt sur les sociétés réalisée par le groupe d'intégration fiscale.

L'économie d'impôt ou le surplus d'imposition généré par le régime de l'intégration fiscale est comptabilisé par la société mère Natixis.

### 7.4.3. Informations sur la gestion du capital

Dans le cadre de la réglementation prudentielle Solvabilité 2 applicable aux groupes d'assurance, Natixis Assurances est soumise aux exigences de couverture du capital de solvabilité requis (SCR). De la même façon, chaque entité d'assurance européenne de Natixis Assurances est soumise aux exigences de couverture du capital de solvabilité requis individuel.

Au 31 décembre 2018, Natixis Assurances et ses filiales sont en conformité avec les obligations de solvabilité qui leur sont applicables.

Le suivi de la solvabilité fait l'objet d'une surveillance périodique par Natixis Assurances et par chacune des compagnies. Natixis Assurances effectue des prévisions de son exigence de capital de solvabilité requis et de ses besoins de financement futurs notamment dans le cadre de l'exercice ORSA.

Les titres subordonnés admis en couverture de la marge de solvabilité, dont la valeur comptable s'établit à 1 034 M€, ont une juste valeur de 1 061 M€, dont 526 M€ à durée déterminée et 535 M€ à durée indéterminée.

La politique suivie en matière de dividendes consiste à distribuer 100 % du résultat dans la limite du respect des obligations en termes de couverture du capital de solvabilité requis.

#### 7.4.4. Rémunération des organes d'administration – engagements

Des jetons de présence d'un montant global de 189 k€ ont été versés aux administrateurs non salariés du groupe Natixis, au titre de réunions tenues au cours de l'exercice 2018.

Aucune avance ou crédit n'a été accordé à un membre des organes d'administration.

Il n'y a pas d'engagement reçu ou donné à l'égard des dirigeants des entreprises liées et des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation.

#### 7.4.5. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice au titre du contrôle légal des comptes, de la revue limitée des comptes semestriels et des autres diligences s'établit à 1 837 k€ (TTC) et se décompose comme suit :

(en k€)	DELOITTE	PWC	MAZARS	KPMG	Total
Honoraires de certification des CAC	-	554	749	-	1 303
Services autres que la certification des comptes - autorisés par nature - SACC 1	-	-	-	-	-
Services autres que la certification des comptes - pré-autorisés par nature - SACC 2	-	17	26	-	43
Services autres que la certification des comptes - soumis à autorisation préalable - SACC 3	368	73	42	9	491
<b>Total</b>	<b>368</b>	<b>643</b>	<b>817</b>	<b>9</b>	<b>1 837</b>

# 3 ÉTATS FINANCIERS sociaux



# COMPTES SOCIAUX

## BILAN

Actif (en €)	Brut	DAP / Autres	12/2018	12/2017
<b>CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ</b>	-	-	-	-
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	-	-	-	-
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>998 830</b>	<b>537 669</b>	<b>461 162</b>	<b>657 187</b>
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de recherche et développement	-	-	-	-
Concessions brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	-	-	-	-
Fonds commercial	-	-	-	-
Autres	998 830	537 669	461 162	657 187
Autres immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
<b>Immobilisations corporelles</b>	-	-	-	-
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
<b>Immobilisations financières</b>	<b>2 639 865 313</b>	-	<b>2 639 865 313</b>	<b>2 640 145 198</b>
Participations	1 995 163 618	-	1 995 163 618	1 995 163 618
Créances rattachées à des participations	644 701 694	-	644 701 694	644 981 580
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	-	-	-	-
<b>Stocks et en-cours</b>	-	-	-	-
Matières premières et autres approvisionnements	-	-	-	-
En-cours de production	-	-	-	-
Produits intermédiaires et finis	-	-	-	-
Marchandises	-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commande	-	-	-	-
<b>Créances</b>	<b>1 921 569</b>	-	<b>1 921 569</b>	<b>721 566</b>
Créances clients et comptes rattachés	-	-	-	-
Autres créances	1 921 569	-	1 921 569	721 566
Capital souscrit, appelé, non versé	-	-	-	-
<b>Valeurs mobilières de placement</b>	<b>2 736 779</b>	-	<b>2 736 779</b>	<b>9 345 968</b>
Actions propres	-	-	-	-
Autres titres	2 736 779	-	2 736 779	9 299 995
Instruments de trésorerie	-	-	-	45 973
Disponibilités	794 914	-	794 914	306 686
Charges constatées d'avance	1 145	-	1 145	-
<b>Comptes de régularisation - Actif</b>	<b>809 638</b>	-	<b>809 638</b>	<b>904 221</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices	809 638	-	809 638	904 221
Primes de remboursement des emprunts	-	-	-	-
Écarts de conversion actif	-	-	-	-
<b>TOTAL GÉNÉRAL ACTIF</b>	<b>2 647 128 188</b>	<b>537 669</b>	<b>2 646 590 519</b>	<b>2 652 080 826</b>

## BILAN

Passif (en €)	12/2018	12/2017
<b>Capitaux propres</b>	<b>1 476 046 085</b>	<b>1 441 216 489</b>
Capital social	148 013 653	148 013 653
<i>dont capital versé :</i>	<i>148 013 653</i>	<i>148 013 653</i>
Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 097 937 064	1 097 937 064
Écarts de réévaluation	-	-
Écarts d'équivalence	-	-
Réserves :	-	-
- Réserve légale	14 801 365	14 801 365
- Réserves statutaires et contractuelles	-	-
- Réserves réglementées	-	-
- Autres réserves	25 878 517	25 878 517
Report à nouveau	364 587	(2 282 820)
Résultat de l'exercice	189 050 900	156 868 710
Résultat en instance d'affectation	-	-
Acompte sur dividendes répartis - en instance d'affectation	-	-
Subventions d'investissement	-	-
Provisions réglementées	-	-
<b>Provisions</b>	-	-
Provisions pour risques	-	-
Provisions pour charges	-	-
<b>Dettes</b>	<b>1 170 544 434</b>	<b>1 209 299 213</b>
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts obligataires	251 068 767	251 068 767
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	912 009 221	953 994 979
Emprunts et dettes financières divers	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-	129 537
Dettes fiscales et sociales	42 182	2 052
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	7 424 264	4 103 878
Instruments de trésorerie	-	-
Produits constatés d'avance	-	-
<b>Comptes de régularisation - Passif</b>	-	-
<b>Écarts de conversion passif</b>	-	1 565 125
<b>TOTAL GÉNÉRAL PASSIF</b>	<b>2 646 590 519</b>	<b>2 652 080 826</b>



## COMPTE DE RÉSULTAT

(en €)	Opérations nettes 12/2018	Opérations nettes 12/2017
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>4 134 974</b>	<b>3 683 221</b>
Commissions et courtages	4 134 974	251 475
Production vendue	-	-
<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>4 134 974</b>	<b>251 475</b>
<i>dont à l'exportation :</i>		
Production stockée	-	-
Production immobilisée	-	-
Subventions d'exploitation	-	-
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges	-	33 121
Autres produits	-	3 398 625
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>9 504 088</b>	<b>9 292 640</b>
Achats de marchandises	-	-
Variation de stocks de marchandises	-	-
Achats de matières premières et autres approvisionnements	-	-
Variation de stocks de matières premières et autres approvisionnements	-	-
Autres achats et charges externes	9 203 917	8 708 627
Impôts, taxes et versements assimilés	7 162	274 675
Salaires et traitements	-	-
Charges sociales	-	-
Dotations aux amortissements et aux provisions :	-	-
<i>Sur immobilisations : dotations aux amortissements</i>	293 009	264 337
<i>Sur immobilisations : dotations aux provisions</i>	-	-
<i>Sur actif circulant : dotations aux provisions</i>	-	-
Pour risques et charges : dotations aux provisions	-	-
Autres charges	-	45 001
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>(5 369 114)</b>	<b>(5 609 419)</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>	-	-
Bénéfice ou perte transférée	-	-
Perte ou bénéfice transféré	-	-
<b>Produits financiers</b>	<b>223 513 888</b>	<b>191 878 410</b>
De participation	221 948 763	191 878 410
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	-	-
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-
Différences positives de change	1 565 125	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placements	-	-
<b>Charges financières</b>	<b>28 802 915</b>	<b>29 400 281</b>
Dotations aux amortissements et aux provisions	-	-
Intérêts et charges assimilées	28 665 335	29 262 151
Différences négatives de change	100 423	83 335
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	37 158	54 795
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>194 710 972</b>	<b>162 478 129</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>	<b>189 341 859</b>	<b>156 868 710</b>
Produits exceptionnels	-	-
Sur opérations de gestion	-	-
Sur opérations en capital	-	-
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-
<b>Charges exceptionnelles</b>	-	-
Sur opérations de gestion	-	-
Sur opérations en capital	-	-
Dotations aux provisions et transferts de charges	-	-
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	-	-
Participation des salariés aux résultats	-	-
Impôts sur les bénéfices	290 959	-
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>227 648 320</b>	<b>195 561 631</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>38 597 420</b>	<b>38 692 920</b>
<b>BÉNÉFICE OU PERTE</b>	<b>189 050 900</b>	<b>156 868 710</b>

## ENGAGEMENTS HORS BILAN

(en €)	12/2018	12/2017
<b>Engagements reçus</b>	<b>5 000 000</b>	<b>8 965 180</b>
Lignes de crédits (montants non utilisés)	5 000 000	5 000 000
Avals, cautions reçus	-	-
Engagements reçus des réassureurs	-	-
Fonds constitué concernant les indemnités de fin de carrière & médaille du travail	-	-
CAP achetés à des fins de couverture du risque de taux d'intérêt	-	-
Opérations de swap de taux et de change à terme	-	3 965 180
<b>Engagements donnés</b>	<b>-</b>	<b>3 998 642</b>
Avals, cautions et garanties de crédit donnés	-	-
Actifs acquis avec engagements de revente	-	-
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	-	-
Opérations de swap de taux et de change à terme	-	3 998 642
Autres engagements donnés	-	-
<b>Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Autres valeurs détenues pour compte de tiers</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Encours d'instruments financiers à terme</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par catégorie de stratégie :	-	-
- stratégies d'investissement ou de désinvestissement	-	-
- stratégies de rendement	-	-
- autres opérations	-	-
Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par catégorie de marché :	-	-
- opérations sur un marché de gré à gré	-	-
- opérations sur des marchés réglementés ou assimilés	-	-
Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par nature de risque de marché et d'instrument, notamment :	-	-
- risque de taux d'intérêt	-	-
- risque de change	-	-
- risque actions	-	-
Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par nature d'instrument, notamment :	-	-
- contrats d'échange	-	-
- contrats de garantie de taux d'intérêt	-	-
- contrats à terme	-	-
- options	-	-
Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par durées résiduelles des stratégies selon les tranches :	-	-
- de 0 à 1 an	-	-
- de 1 à 5 ans	-	-
- plus de 5 ans	-	-

# Annexe aux comptes sociaux

# 1. FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

## 1.1. FINANCEMENT

En juillet 2018, la société a procédé au remboursement partiel de 42 M€ sur la ligne de crédit de 135 M€ accordée par Natixis.

## 1.2. COUVERTURE DE CHANGE - INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

Au mois de juin, il a été décidé de ne pas renouveler la couverture de change de 4,76 M\$, qui avait été mise en œuvre pour couvrir l'acquisition en USD des titres Adir ce qui génère un profit de 1,6 M€.

# 2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Afin de donner une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'entreprise à la fin de l'exercice, les comptes ont été établis conformément aux principes comptables français résultant notamment des dispositions du Code de commerce, du plan comptable général (PCG), de l'application du règlement ANC n°2016-07 relatif au plan comptable général et des règlements du Comité de la réglementation comptable et du règlement n° 2015-05 du 2 juillet 2015 applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2017 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture.

Les règles et méthodes prescrites ont été appliquées dans le respect des principes généraux énoncés dans le Code de commerce et, en particulier, ceux de continuité de l'exploitation, d'indépendance des exercices, d'enregistrement des éléments en comptabilité au coût historique, de prudence et de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

Ces textes regroupent l'ensemble des règles et forment un tout indissociable pour la préparation des comptes annuels.

## 2.1. RÈGLES D'ÉVALUATION DES ACTIFS

### 2.1.1. Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont composés de logiciels achetés ou créés en interne.

Les projets de création en interne de logiciels sont conduits en appliquant une méthodologie de gestion de projet comportant plusieurs phases, dont la première est la réalisation d'un Contrat d'Avant-Projet (C.A.P.). Cette procédure est appliquée à tous les travaux significatifs de réalisation d'applications informatiques.

Ces C.A.P. sont systématiquement soumis à l'arbitrage d'un comité mensuel qui examine les caractéristiques des projets et vérifie qu'ils répondent aux critères définis par le règlement CRC 2004-06 relatif à la définition, à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs. Ces critères sont codifiés aux articles 211-1 à 211-3 et 311-1 du PCG.

En particulier, conformément aux principes énoncés par les règlements comptables, les projets ne sont identifiés comme des actifs que lorsque quatre conditions sont simultanément réunies :

- les charges du projet sont clairement identifiables ;

- le projet doit avoir une valeur économique positive qui est le reflet des avantages économiques futurs attendus ;

- l'application réalisée est contrôlée par l'entreprise ;

- les charges du projet peuvent être évaluées de manière fiable.

### Durées d'amortissement

La durée d'amortissement des dépenses inscrites à l'actif est fixée au cas par cas, sur la base d'un examen des caractéristiques des logiciels acquis ou des applications développées.

### Amortissements

Les amortissements se font en appliquant le mode linéaire et ils sont comptabilisés dans la rubrique *Dotations aux amortissements et provisions* dans le compte de résultat.

### Dépréciation

S'il existe un indice montrant qu'une immobilisation a pu perdre de sa valeur, il est procédé à un test de dépréciation par comparaison entre la valeur recouvrable de l'actif et sa valeur comptable puis à la constatation par résultat de la dépréciation éventuellement nécessaire.

### 2.1.2. Immobilisations financières

Les placements dans les participations et les créances rattachées à des participations sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

### Frais d'acquisition

La société a opté pour la comptabilisation en charge des frais d'acquisition engagés pour l'acquisition des titres de participation.

### Dépréciation

À chaque clôture, en présence d'indicateurs ou de changements susceptibles d'affecter la valeur des participations détenues, des tests de dépréciation sont réalisés afin de vérifier que la valeur comptable n'est pas supérieure à la juste valeur des titres détenus.

Cette juste valeur est évaluée selon une approche multi-critères (prévisions de résultats ou dividendes issues des budgets et plans à moyen terme, références de transactions comparables, situation nette comptable). Le cas échéant, une provision pour dépréciation est enregistrée à hauteur de la différence entre la valeur comptable et la juste valeur estimée.

### 2.1.3. Valeurs mobilières de placement

Il est rappelé que la valeur des placements inscrite au bilan correspond à la valeur historique. La valeur de réalisation correspond toujours à la dernière valeur liquidative publiée. Les sorties d'actif sont effectuées au prix de revient et selon la règle du « premier entré, premier sorti » (*first in, first out, Fifo*).

### 2.1.4. Charges à répartir sur plusieurs exercices

Les charges à répartir correspondent aux frais d'émission des emprunts, amortis actuariellement jusqu'à la date de remboursement ou d'option de remboursement anticipé.

### 2.1.5. Écart de conversion actif ou passif

En application du règlement n° 2015-05 du 2 juillet 2015, la société utilise un compte de « différence d'évaluation sur instruments de trésorerie actif ou passif » pour les couvertures de change.

## 2.2. COMPTE DE RÉSULTAT

### 2.2.1. Chiffre d'affaires

Il correspond aux refacturations des management fees. Il est à noter qu'à compter de 2018 la comptabilisation des management fees se fait dans le poste *Commissions & courtages* à la place du poste *Autres produits*.

### 2.2.2. Autres charges externes

En l'absence de personnel salarié, la société a recours aux ressources et moyens généraux de BPCE Vie, qui refacture les charges afférentes à cette utilisation, sur la base du prix de revient et au prorata du temps passé.

### 2.2.3. Différence positive de change

Au mois de juin il a été décidé d'arrêter la couverture de change des titres Adir (acquis en \$), ce qui a généré un profit de 1,6 M€.

### 2.2.4. Résultat exceptionnel

Au cours de l'exercice 2018, il n'y a pas eu de résultat exceptionnel.

### 2.2.5. Impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les sociétés est calculé selon les dispositions fiscales en vigueur.

Du fait de l'existence d'un report de déficit fiscal et après imputation d'une partie de celui-ci dans les limites légales, la société constate une charge d'impôt de 291 k€.

Natixis Assurances est membre du groupe fiscal institué par Natixis en application des articles 223-A et suivants du CGI. La convention d'intégration fiscale en vigueur au sein de Natixis est fondée sur le principe de la neutralité, selon lequel chaque filiale détermine son impôt et contribue à l'impôt du groupe comme si elle n'était pas intégrée. La charge d'impôt exigible de chaque filiale n'est pas modifiée du fait de l'intégration. L'économie d'impôt ou le surplus d'imposition généré par le régime de l'intégration fiscale est comptabilisé par la société mère Natixis.

L'article 11 de la loi de Finances pour 2017 a introduit une baisse du taux normal de l'impôt sur les sociétés pour toutes les entreprises à compter des exercices ouverts depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Au titre de l'exercice 2018, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est fixé pour toutes les entreprises à 28 % dans la limite de 500 000 € de bénéfice imposable et à 33 1/3 % au-delà de cette limite.

Sauf indication contraire, les montants figurant dans les commentaires sur les comptes sont indiqués en milliers d'euros.

## 3. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN

### 3.1. ACTIF IMMOBILISÉ

#### 3.1.1. Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles	31/12/2017	Acquisitions	Cessions / Sorties	31/12/2018
<b>Valeurs brutes</b>				
<i>en cours</i>	-	-	-	-
<i>achevées</i>	996	2	-	999
<b>Total Valeurs brutes</b>	<b>996</b>	<b>2</b>	<b>-</b>	<b>999</b>
Immobilisations incorporelles	31/12/2017	Dotations	Reprises & Cessions	31/12/2018
<b>Amortissements &amp; dépréciations</b>				
<i>achevées</i>	339	198	-	538
<b>Total Amortissements &amp; dépréciations</b>	<b>339</b>	<b>198</b>	<b>-</b>	<b>538</b>
<b>Total Valeurs nettes</b>	<b>657</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>461</b>

La variation brute des immobilisations s'explique par l'acquisition de licences pour 2 k€, la variation des dotations correspond aux amortissements constatés sur la période 2018.

#### 3.1.2. Immobilisations financières

Immobilisations financières	31/12/2017	Acquisitions	Cessions	Var ICNE	31/12/2018
Titres de participation	1 995 164	-	-	-	1 995 164
<b>Créances rattachées à des participations</b>					
Prêt principal	643 490	-	-	-	643 490
ICNE	1 492	-	-	(280)	1 212
<b>Total Valeurs nettes</b>	<b>2 640 145</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(280)</b>	<b>2 639 865</b>

Il n'a pas été constaté de dépréciation sur les immobilisations financières présentes au 31 décembre 2018.

##### 3.1.2.1. Participations

Entité	Quantité de titres à l'ouverture	Montant net à l'ouverture	Quantité de titres à la clôture	Montant net à la clôture
BPCE Vie	10 091 841	1 272 088	10 091 841	1 272 088
BPCE Assurances	405 204	563 976	405 204	563 976
Natixis Life	3 600 000	91 141	3 600 000	91 141
BPCE Prévoyance	855 220	47 546	855 220	47 546
BPCE IARD	4 948	14 847	4 948	14 847
Adir	169 970	5 474	169 970	5 474
Ecureuil Vie Développement	1 887	91	1 887	91
<b>Total</b>	<b>15 129 070</b>	<b>1 995 164</b>	<b>15 129 070</b>	<b>1 995 164</b>

Il n'y a pas eu de mouvement constaté sur l'exercice 2018.



### 3.1.2.2. Créances rattachées à des participations

Afin de compléter les éléments admis en représentation de la solvabilité requise de ses filiales, la société a consenti des prêts subordonnés dont les caractéristiques sont les suivantes :

Filiale	Date du Prêt	Échéance	Taux	Montant à l'ouverture	ICNE à l'ouverture	Entrée	Sortie	Montant à la clôture	ICNE à la clôture	Total
BPCE Prévoyance	29/12/2004	Indéterminée	E3M + 1,70%	3 000	-	-	-	3 000	-	3 000
BPCE Vie	23/12/2010	Indéterminée	7,32%	10 000	18	-	-	10 000	14	10 014
Natixis Life	31/07/2012	31/07/2022	3,86%	8 000	172	-	-	8 000	132	8 132
Natixis Life	31/07/2012	Indéterminée	3,86%	22 000	510	-	-	22 000	363	22 363
BPCE Assurances	05/07/2014	Indéterminée	5,17%	5 336	-	-	-	5 336	-	5 336
BPCE Assurances	05/07/2014	Indéterminée	5,17%	9 909	-	-	-	9 909	-	9 909
BPCE Assurances	05/07/2014	Indéterminée	4,39%	5 336	-	-	-	5 336	-	5 336
BPCE Assurances	05/07/2014	Indéterminée	4,30%	9 909	-	-	-	9 909	-	9 909
BPCE Assurances	31/07/2014	15/09/2025	E3M + 1,70%	10 000	6	-	-	10 000	6	10 006
BPCE Prévoyance	29/09/2014	29/09/2019	1,945%	2 000	10	-	-	2 000	10	2 010
BPCE Vie	30/12/2014	Indéterminée	5,00%	250 000	317	-	-	250 000	246	250 246
Natixis Life	16/01/2015	12/12/2025	2,70%	10 000	14	-	-	10 000	14	10 014
BPCE Vie	16/01/2015	12/12/2025	2,695%	173 000	249	-	-	173 000	249	173 249
BPCE Prévoyance	18/12/2015	18/12/2025	3,76%	15 000	20	-	-	15 000	20	15 020
BPCE Vie	08/12/2016	08/12/2026	3,65%	65 000	149	-	-	65 000	137	65 137
BPCE Vie	22/12/2017	22/12/2027	2,22%	45 000	25	-	-	45 000	19	45 019
<b>Total</b>				<b>643 490</b>	<b>1 492</b>	-	-	<b>643 490</b>	<b>1 212</b>	<b>644 702</b>

## 3.2. Actif circulant

Actif circulant	31/12/2017			31/12/2018		
	Entreprises liées	Autres	Total	Entreprises liées	Autres	Total
Avances et acomptes versés	-	-	-	-	-	-
Autres créances	178	544	722	1 648	274	1 922
Valeurs mobilières de placement	-	9 346	9 346	-	2 737	2 737
Comptes courants et caisse	-	307	307	-	795	795
<b>Total</b>	<b>178</b>	<b>10 196</b>	<b>10 374</b>	<b>1 648</b>	<b>3 806</b>	<b>5 454</b>

### 3.2.1. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance concernent des droits de licences qui couvrent deux exercices.

### 3.2.2. Autres créances

Le poste *Autres créances* de 1 921 k€ est composé de :

- soldes avec des entreprises liées à hauteur de 1 647 k€, qui comprennent la facturation des management fees aux filiales nets des acomptes sur frais généraux versés. La forte hausse s'explique par la part des management fees refacturés à BPCE Assurances pour 1 526 k€ en 2018 contre une dette de 50 k€ en 2017 ;
- une commission de courtage de réassurance à recevoir au titre de 2017 pour 269 k€.

### 3.2.3. Valeurs mobilières de placement

Code ISIN	Libellé valeur	VNC au 31/12/2017	VNC au 31/12/2018	Valeur de marché au 31/12/2018
FR0010831693	NAT CASH EURIB 4DEC	9 300	2 737	2 736
<b>Total</b>		<b>9 300</b>	<b>2 737</b>	<b>2 736</b>

Les valeurs mobilières de placement inscrites à l'actif correspondent à des OPCVM de type monétaire euro court terme. Ces encours présentent une moins-value latente de 1 k€ à fin 2018.

### 3.2.4. Comptes courants et caisse

Le poste *Comptes courants et caisse* présente un solde de 795 k€ relatif aux comptes bancaires ouverts auprès de Caceis Bank et Natixis.

### 3.2.5. État des échéances des créances

	Montant brut au 31/12/2017	Montant brut au 31/12/2018	À 1 an au plus	À plus d'un an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations	644 982	644 702	3 212	8 000	633 490
Autres créances fournisseurs	-	-	-	-	-
Groupe et associés	178	1 647	1 647	-	-
Débiteurs divers	544	274	274	-	-
<b>Total</b>	<b>645 703</b>	<b>646 623</b>	<b>5 133</b>	<b>8 000</b>	<b>633 490</b>

Le détail des créances rattachées à des participations se décompose ainsi :

	Montant brut au 31/12/2018	À 1 an au plus	À plus d'un an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations	644 702	3 212	8 000	633 490
Prêts en principal	643 490	2 000	8 000	633 490
ICNE	1 212	1 212	-	-

### 3.2.6. Charges à répartir sur plusieurs exercices

Au 31 décembre 2018, ce poste est constitué des frais d'émission de l'emprunt obligataire. D'un montant initial de 1 162 k€, ces frais d'émission sont amortis actuariellement, sur une durée de 10 ans courant jusqu'au 29 décembre 2025.

	2017	2018
Charges à répartir	904	810
<b>Total</b>	<b>904</b>	<b>810</b>

### 3.3. PASSIF

#### 3.3.1. Capitaux propres

	12/2017	Affectation 2017	Mouvements 2018	12/2018
Capital social	148 014	-	-	148 014
Primes liées au capital	1 097 937	-	-	1 097 937
Réserve facultative	25 879	-	-	25 879
Réserve légale	14 801	-	-	14 801
Report à nouveau	(2 283)	2 647	-	365
Dividendes versés	-	154 221	(154 221)	-
Résultat de l'exercice	156 869	(156 869)	189 051	189 051
<b>Total</b>	<b>1 441 216</b>	<b>-</b>	<b>34 830</b>	<b>1 476 046</b>

Toutes les actions, soit 19 398 906 actions de valeur nominale de 7,63 €, donnent droit au dividende et bénéficient d'un droit de vote équivalent. La société ne détient aucune action de son capital et n'a pas procédé à des achats ou ventes au cours de l'exercice.

#### 3.3.2. Dettes

##### 3.3.2.1. Emprunts obligataires

Le poste *Autres emprunts obligataires* est constitué de l'emprunt obligataire émis par Natixis Assurances auprès d'investisseurs hors groupe.

Contrepartie	Date du prêt	Échéance	Taux	Montant à l'ouverture	Augmentation	Diminution	Montant à la clôture	ICNE	Total
Investisseurs hors groupe	29/12/2014	Indéterminée (*)	5,00 %	251 000	-	-	251 000	69	251 069
<b>Total</b>				<b>251 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>251 000</b>	<b>69</b>	<b>251 069</b>

(\*) Cet emprunt dispose d'une option de remboursement anticipé à partir du 29 décembre 2025.

##### 3.3.2.2. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Le solde du poste *Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits*, d'un montant de 912 M€, se compose comme suit :

Contrepartie	Date du prêt	Échéance	Taux	Montant à l'ouverture	ICNE à l'ouverture	Augmentation	Diminution	Montant à la clôture	ICNE à la clôture	Total
Natixis	31/07/2012	31/07/2022	6,86 %	8 000	233	-	-	8 000	235	8 235
Natixis	31/07/2012	Indéterminée	7,86 %	22 000	735	-	-	22 000	740	22 740
Natixis	16/01/2015	16/12/2025	2,70 %	300 000	292	-	-	300 000	314	300 314
Natixis	08/12/2016	08/12/2026	3,65 %	65 000	149	-	-	65 000	137	65 137
Natixis	09/05/2017	09/05/2021	0,74 %	83 000	403	-	-	83 000	403	83 403
Natixis	13/11/2017	14/11/2022	0,47 %	245 000	154	-	-	245 000	156	245 156
Natixis	21/12/2017	21/12/2022	0,73 %	64 000	13	-	-	64 000	13	64 013
Natixis	22/12/2017	22/12/2027	2,22 %	30 000	16	-	-	30 000	3	30 013
<b>Sous-total Emprunts</b>				<b>817 000</b>	<b>1 995</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>817 000</b>	<b>2 009</b>	<b>819 009</b>
Natixis	29/12/2017	31/12/2018	E12M	135 000	-	-	42 000	93 000	-	93 000
<b>Sous-total Ligne de crédit</b>				<b>135 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>42 000</b>	<b>93 000</b>	<b>-</b>	<b>93 000</b>
<b>Total</b>				<b>952 000</b>	<b>1 995</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>910 000</b>	<b>2 009</b>	<b>912 009</b>

### 3.3.2.3. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

	12/2017		12/2018	
	Entreprises liées	Autres	Entreprises liées	Autres
Factures non parvenues	-	130	-	-
<b>Total</b>	-	<b>130</b>	-	-

Au 31 décembre il n'y a pas de dettes fournisseurs.

### 3.3.2.4. Dettes fiscales et sociales

Une dette de 42 k€ ressort pour l'exercice 2018 au titre de la TVA collectée due à la DGE. Certaines activités de Natixis Assurances soumettent la société au mécanisme de la TVA auto-liquidée.

### 3.3.2.5. Autres dettes

	12/2017			12/2018		
	Entreprises liées	Autres	Total	Entreprises liées	Autres	Total
Créditeurs divers	3 909	194	<b>4 104</b>	6 009	1 416	<b>7 424</b>
<b>Total</b>	<b>3 909</b>	<b>194</b>	<b>4 104</b>	<b>6 009</b>	<b>1 416</b>	<b>7 424</b>

Le poste *Créditeurs divers* de 7 424 k€ se décompose principalement comme suit :

- un compte courant avec la société Natixis au titre des « management fees », à hauteur de 3 855 k€ ;
- un compte courant avec la société BPCE Vie à hauteur de 1 852 k€ :
  - 2 457 k€ de refacturations et acomptes payés des moyens d'exploitation ;
  - 605 k€ de produit à recevoir relatif aux management fees du dernier trimestre 2018.
- un compte *Autres comptes créditeurs* pour 1 395 k€ concernant les charges à payer suivantes :
  - 653 k€ pour la mise en œuvre d'un outil cible du suivi contrôle de gestion ;
  - 306 k€ d'internalisation des activités IARD du réseau Banque Populaire par BPCE Assurances ;
  - 291 k€ d'impôt sur les sociétés envers Natixis dans le cadre de l'intégration fiscale.

### 3.3.2.6. État des échéances des dettes

	Montant brut au 31/12/2017	Montant brut au 31/12/2018	À 1 an au plus	À plus d'un an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Emprunts - Investisseurs hors groupe	251 069	251 069	69	-	251 000
Emprunts - Natixis	953 995	912 009	93 000	400 806	418 203
Comptes courants et caisse	-	-	-	-	-
Fournisseurs, comptes rattachés	130	-	-	-	-
Dettes fiscales et sociales	2	42	42	-	-
Autres dettes	4 104	7 424	7 424	-	-
<b>Total</b>	<b>1 209 299</b>	<b>1 170 544</b>	<b>100 535</b>	<b>400 806</b>	<b>669 203</b>

### 3.3.2.7. Engagements par devise

Avoirs et engagements par devise		Bilan 2017		Bilan 2018	
		Actif	Passif	Actif	Passif
Euro	EUR	2 652 081	2 652 081	2 646 591	2 646 591
Autres monnaies	AUTRES	-	-	-	-
<b>Total</b>		<b>2 652 081</b>	<b>2 652 081</b>	<b>2 646 591</b>	<b>2 646 591</b>



## 4. INFORMATIONS SUR LE RÉSULTAT

### 4.1. PRODUITS D'EXPLOITATION

#### 4.1.1. Commissions et courtage

Le poste *Commissions et courtage* ne comprend aucun produit à recevoir au titre de l'exercice 2018.

#### 4.1.2. Management fees

En 2018 les refacturations de management fees ont été comptabilisées dans le poste *Autres produits des activités annexes* pour 4 134 k€.

### 4.2. CHARGES D'EXPLOITATION

#### 4.2.1. Autres achats et charges externes

Les autres achats et charges externes s'établissent à 9 204 k€ avec comme principales charges, la facturation des management fees de Natixis pour 4 167 k€ et les services extérieurs pour 4 439 k€.

#### 4.2.2. Impôts, taxes et versements assimilés

Ce poste est composé d'impôt direct (CVAE et CFE) pour 5 k€ ainsi que des droits de mutations pour 2 k€.

#### 4.2.3. Dotations aux amortissements et provisions

Les dotations aux amortissements comprennent 198 k€ d'amortissement des logiciels et 95 k€ au titre de l'amortissement des frais d'emprunt.

### 4.3. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

La charge d'honoraires comptabilisée sur l'exercice 2018 s'élève à 163 k€ et se décompose comme suit :

	12/2017	12/2018
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	152	138
Mazars	85	85
PricewaterhouseCoopers	67	53
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	12	25
Mazars	11	21
PricewaterhouseCoopers	1	4
<b>Total</b>	<b>164</b>	<b>163</b>

### 4.4. RÉSULTAT FINANCIER

#### 4.4.1. Produits financiers

Les produits financiers correspondent aux revenus des titres de participations et aux intérêts des prêts consentis aux filiales.

Produits	12/2017		12/2018	
	Entreprises liées	Autres	Entreprises liées	Autres
Revenus des titres de participation	166 072	-	196 846	-
Revenus des prêts	25 807	-	25 103	-
Produits nets / cession VMP	-	-	-	-
Variation de provision dépréciation durable	-	-	-	1 565
<b>Total Produits financiers</b>	<b>191 878</b>	<b>-</b>	<b>221 949</b>	<b>1 565</b>

La répartition des dividendes perçus des participations est la suivante :

Participations	12/2017	12/2018
BPCE Vie	127 157	100 919
BPCE Assurances	11 670	71 924
Natixis Life	4 900	6 100
BPCE Prévoyance	17 447	12 657
BPCE IARD	2 969	3 058
Adir (Adonis Insurance and Reinsurance)	1 929	2 188
<b>Total</b>	<b>166 072</b>	<b>196 846</b>

#### 4.4.2. Charges financières

Les charges financières correspondent aux éléments suivants :

Charges	12/2017		12/2018	
	Entreprises liées	Autres	Entreprises liées	Autres
Intérêts des emprunts et dettes assimilées	29 188	-	28 560	-
Intérêts débiteurs des comptes courants	-	64	-	15
Honoraires de gestion	9	2	91	-
Perte de change	-	83	-	100
Charges nettes sur cession de VMP	-	55	-	37
<b>Total Charges financières</b>	<b>29 197</b>	<b>204</b>	<b>28 651</b>	<b>152</b>

Le poste *Perte de change* correspond à la composante report/déport de l'opération de couverture de change.



## 4.5. CHARGE D'IMPÔT

Compte tenu de la nature de l'activité de holding de la société, les produits sont essentiellement constitués de dividendes à hauteur de 197 M€ relevant du régime mère-fille. La société présente un résultat fiscal bénéficiaire de 2 906 k€ qui génère un impôt sur les sociétés de 291 k€ après imputation des déficits reportables, ce qui ramène le stock global de reports des déficits à 21,8 M€. En 2018, le taux d'impôt sur les sociétés est fixé à 28 % dans la limite de 500 k€ de bénéfice imposable et à 33 1/3 % au-delà. A cela s'ajoute la contribution sociale de 3,3 % sur la part de l'IS qui excède 763 000 €.

	12/2017	12/2018
Charge d'impôt exigible	-	291
Charge d'impôt différé	-	-
<b>Charge totale d'impôt</b>	<b>-</b>	<b>291</b>
<i>dont exceptionnels</i>	-	-
<i>dont afférent aux exercices antérieurs</i>	-	-

## Rapprochement entre la charge d'impôt théorique et l'impôt réel

	12/2017	12/2018
<b>Résultat comptable avant impôt</b>	156 869	189 342
<b>Charge d'impôt théorique à 34,43 %</b>	54 010	65 197
<b>Incidences sur l'impôt théorique des :</b>	(54 010)	(64 906)
- résultats taxés à taux réduit	-	-
- limitation de la déductibilité des charges financières	-	299
- dividendes soumis au régime mère-fille	(54 320)	(64 392)
- différences permanentes	3	-
- frais d'acquisition des titres de participation	(18)	(136)
- frais d'émission d'emprunt	31	33
- PMV latentes sur OPCVM	-	-
- taux IS à 28 % sur base < 500 k€	-	(27)
- reports déficits antérieurs	569	(672)
- autres éléments	-	-
- contribution sociale	-	(10)
<b>Charge d'impôt réelle</b>	<b>-</b>	<b>291</b>

## 4.6. RÉSULTAT

Le résultat 2018 est un bénéfice de 189,1 M€, en hausse de 32,2 M€ par rapport à 2017. La variation s'explique principalement par la hausse des revenus des titres de participation.

# 5. AUTRES INFORMATIONS

## 5.1. GROUPE – CONSOLIDATION

Natixis Assurances est détenue à 100 % par Natixis, dont le siège social est sis au 30, avenue Pierre Mendès France, PARIS 13<sup>e</sup>. Ses comptes et ceux de ses filiales détenues majoritairement, par application de la méthode de l'intégration globale, sont inclus dans le périmètre de consolidation de Natixis et de BPCE, entité détentrice de la majorité du capital de Natixis, dont le siège est situé au 50, avenue Pierre Mendès France, PARIS 13<sup>e</sup>.

Les copies ou états financiers consolidés de Natixis Assurances peuvent être obtenus au 59, avenue Pierre Mendès-France, PARIS 13<sup>e</sup>.

## 5.2. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Natixis Assurances bénéficie d'un engagement reçu de Natixis au titre d'une ligne de découvert autorisé à hauteur de 5 M€.

À la suite de l'arrêt de la couverture de change en USD en juin 2018, l'engagement hors bilan associé a été soldé.

## 6. RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

(en k€)	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	120 096	135 077	148 014	148 014	148 014
Nombre d'actions ordinaires existantes	15 740 000	17 703 431	19 398 906	19 398 906	19 398 906
<b>Opérations &amp; résultats de l'exercice</b>					
Chiffre d'affaires HT	234	301	313	251	4 135
Résultat avant impôt et dotation aux provisions et amortissement	121 358	118 038	127 376	157 133	189 635
Impôt sur les bénéfices	151	-	-	-	291
Résultat après impôt et dotation aux provisions et amortissements	121 207	117 883	127 165	156 869	189 051
Résultat distribué	119 624	116 781	126 093	154 221	189 139
<b>Résultat par action (en euros)</b>					
Résultat après impôt mais avant dotation aux provisions & amortissements <sup>(1)</sup>	7,70	6,67	6,57	8,10	9,76
Résultat après impôt et dotation aux provisions et amortissements <sup>(1)</sup>	7,70	6,66	6,56	8,09	9,75
Dividende attribué à chaque action	7,60	6,02	6,50	7,95	9,75
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	-	-	-	-	-
Montant de la masse salariale de l'exercice	-	-	-	-	-
Montant versé au titre des avantages sociaux (sécurité sociale et œuvres sociales)	-	-	-	-	-

(1) Sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, calculé en application de l'avis OEC (Ordre des experts comptables) n° 27.

## 7. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations Renseignements détaillés (en k€)	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation du résultat	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice clos	Résultat (bénéfice / perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
<b>FILIALES - (détenues à plus de 50%)</b>				<b>Brute</b>	<b>Nette</b>					
<b>BPCE Vie</b> 30, avenue Pierre Mendès France 75013 PARIS N° SIREN : 349 004 341 Société d'assurance mixte	1 255 076	157 506	100	1 272 088	1 272 088	543 000	-	10 086 729	171 512	100 919
<b>BPCE Prévoyance</b> 30, avenue Pierre Mendès France 75013 PARIS N° SIREN : 352 259 717 Société d'assurance non vie	37 880	2 803	100	47 546	47 546	20 000	-	223 051	15 939	12 657
<b>Natixis Life</b> 51, avenue J.F. Kennedy L- 2951 LUXEMBOURG N° RC : B60 633 Société d'Assurance vie	90 000	10 943	100	91 141	91 141	40 000	-	776 272	6 218	6 100
<b>BPCE Assurances</b> 88, avenue de France 75013 PARIS N° SIREN : 501 633 275 Société d'assurance non vie	118 289	235 572	100	563 976	563 976	40 490	-	966 006	75 965	71 924
<b>Ecureuil Vie Développement</b> Héron Building 66, avenue du Maine 75014 PARIS N° SIREN : 503 055 618 Société par action simplifiée	37	193	51	91	91	-	-	-	20	-
<b>PARTICIPATIONS - (détenues entre 10 et 50%)</b>				<b>Brute</b>	<b>Nette</b>					
<b>BPCE IARD</b> Chaban de Chauray BP 9003 79093 NIORT Cedex N° SIREN : 401 380 472 Société d'assurance non vie	50 000	57 070	49	14 847	14 847	-	-	428 008	14 214	3 058
<b>Adir</b> Aya Commercial Center Dora BEIRUT - LIBAN N° RC : 46 238 Société d'assurance mixte	16 584 USD <sup>(1)</sup>	36 044 USD <sup>(1)</sup>	34	5 474	5 474	-	-	32 623	13 621	2 188
<b>B. Renseignements globaux</b>										
1. Filiales non reprises au § A										
a. Filiales françaises (ensemble)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
b. Filiales étrangères (ensemble)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2. Participation non reprises au § A										
a. Dans les sociétés françaises (ensemble)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
b. Dans les sociétés étrangères (ensemble)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Taux de conversion USD retenu : 1 € correspond à 1,143 \$.

# 4 RAPPORTS des commissaires aux comptes



# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

À l'Assemblée générale de la société Natixis Assurances,

## Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Natixis Assurances relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation. L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit.

## Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

## 1. PLACEMENTS – VALORISATION ET NIVEAU DE PROVISIONNEMENT DES ACTIFS FINANCIERS NON COTÉS

### Risque identifié

Les actifs financiers, instruments dérivés, et leurs modalités de classification et d'évaluation à la clôture de l'exercice sont précisés dans la note 4.2.4 *Placements financiers* de l'annexe aux comptes consolidés. Les modalités de détermination des dépréciations sont par ailleurs précisées dans la note 4.2.5 de la même annexe.

Afin d'honorer les engagements contractés à l'égard des assurés, votre société investit les primes perçues dans différents types de placements.

Les placements constituent un point clé de l'audit compte tenu :

- de l'importance des placements à l'actif du bilan. Les placements représentent 84% de l'actif du bilan de Natixis Assurance ;
- de la valorisation de certains placements qui fait appel à des méthodes spécifiques.

### Actifs financiers non cotés

L'analyse de la valorisation des actifs financiers non cotés repose sur un degré de subjectivité et de jugement important de la part de la direction, principalement pour :

- les actifs immobiliers valorisés sur la base d'expertises immobilières ;
- les fonds de private equity ;
- les obligations non cotées ;
- les actions non cotées ;
- les produits structurés non cotés.

Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu du caractère significatif de ces actifs dont l'évaluation se base sur des méthodes actuarielles qui requièrent de la part de la direction un important degré de jugement.

## Procédures d'audit mises en oeuvre en réponse à ce risque

Notre approche d'audit détaillée ci-après inclus, lorsque nécessaire, l'intervention d'experts en valorisation et en audit informatique.

Les principales procédures d'audit mises en oeuvre sont :

- la revue des modalités de valorisation et de dépréciation des instruments financiers ;
- l'examen du dispositif de contrôle mis en place pour apprécier la réalité et la valorisation des placements ;
- la réalisation de contre-valorisations indépendantes sur l'ensemble du portefeuille des placements cotés ;
- le rapprochement par sondage des quantités en portefeuille avec les relevés des dépositaires ;
- la confirmation par sondage des soldes bancaires et des titres en portefeuille auprès des banques et des dépositaires ;



- la revue des contrôles généraux informatiques relatifs à l'outil de gestion des placements, et la revue informatique de certains contrôles embarqués et états clés générés par l'outil de gestion des placements.

## Actifs financiers non cotés

Nous avons mis en oeuvre les procédures d'audit suivantes :

- l'analyse de la pertinence des hypothèses et des paramètres retenus pour la validation ou la mise à jour des modèles de valorisation ;
- la réalisation de contre-valorisations indépendantes par sondages en utilisant nos propres modèles ;
- la comparaison des prix utilisés par Ostrum Asset Management ou Caceis avec les prix obtenus de façon indépendante si applicable.

## 2. PROVISIONS TECHNIQUES VIE

### Risque identifié

Les provisions d'assurance vie correspondent aux engagements de votre société vis à vis des assurés.

Les provisions constituent un point clé de l'audit du fait :

- De l'importance de ces provisions au passif du bilan de la compagnie. Ces provisions techniques propres à l'assurance représentent 68 Md€, soit du passif des comptes de Natixis Assurances ;
- Par ailleurs certaines de ces provisions font appel à des hypothèses ou modèles de calcul particuliers (Provision globale de gestion, Provision pour risque de taux, Provision pour risque croissant Emprunteur)

### Provision Globale de Gestion (151 M€), Provision pour risque de taux (53 M€), Provision pour participation aux bénéfices (2 Md€) :

La provision globale de gestion est destinée à couvrir les charges futures non couvertes par les chargements sur primes ou prélèvements sur produits financiers.

La provision pour risque de taux destinée à pallier les effets potentiels futurs des garanties de taux octroyées par le passé sur certains produits. Les modalités de calcul reprennent celles détaillées en note 2.2.2.1 de l'annexe aux comptes annuels.

La provision pour participation aux bénéfices correspond à la participation des assurés aux bénéfices techniques et financiers réalisés par votre société et fait l'objet d'un calcul réglementaire minimum, comme détaillés en note 2.2.2.3 de l'annexe aux comptes annuels.

L'évaluation de ces provisions réglementaires fait appel à des éléments de jugement que ce soit dans la détermination des hypothèses retenues ou dans le choix des méthodes de calcul.

### Autres provisions (66 Md€) :

Les autres provisions réglementaires sont calculées en appliquant les hypothèses et règles de calcul définies par le code des assurances. L'exactitude de l'évaluation de ces provisions dépend de la fiabilité des processus de traitement et d'enregistrement des opérations d'assurance de la société.

Ces provisions réglementaires sont calculées en appliquant les hypothèses et règles de calcul définies par le code des assurances et rappelées dans la note 4.2.11 de l'annexe aux comptes consolidés de votre société.

### Procédures d'audit mises en oeuvre en réponse à ce risque

Nous avons eu recours aux équipes d'actuaire de notre cabinet pour nous assister dans l'exécution de nos procédures d'audit sur ces postes.

Les principales procédures d'audit mises en oeuvre sont :

### Provision Globale de Gestion et Provision pour risque de taux :

- la revue des conditions générales des produits et la revue de l'adéquation des provisions calculées aux garanties sur un échantillon de produits ;
- la revue des méthodes et hypothèses retenues pour le calcul de ces provisions ;
- la revue analytique de la provision pour risque de taux ;
- Le recalcul indépendant de la provision pour participation aux bénéfices minimum ;
- la réconciliation des éléments issus des calculs avec la comptabilité.

### Pour les autres provisions

- des tests sur les contrôles effectués par le management et des tests indépendants pour s'assurer de la fiabilité des informations enregistrées dans les bases de gestion et utilisées pour l'évaluation des provisions techniques
- la revue analytique des provisions techniques ;
- la réalisation de tests de récurrence sur le calcul des provisions techniques d'épargne ou de capitalisation en euros ;
- des recalculs indépendants sur un échantillon de contrats d'épargne, de prévoyance et d'assurance emprunteur (garanties décès et garanties arrêt de travail) ;
- le recalcul indépendant de la provision pour garantie plancher ;
- la réconciliation des éléments issus des calculs avec la comptabilité ;

Une revue des contrôles généraux informatiques (ITGC) relatifs aux différents outils de gestion dédiés est effectuée, ainsi qu'une revue de certains contrôles contenus dans ces outils et les « états clés » y relatifs.

## 3. PROVISIONS TECHNIQUES NON VIE

### Risque identifié

Les provisions techniques constituent un point clé de l'audit du fait :

- De l'importance de ces provisions au passif du bilan de la compagnie. Les provisions techniques, propres à l'assurance, représentent 1,4 Md€ soit 65% du passif des comptes de BPCE Assurances ;



• Par ailleurs, le calcul de certaines de ces provisions fait appel à des hypothèses et à des modèles de calculs actuariels qui font appel au jugement.

## Provision pour sinistres à payer nettes de recours (857 M€) :

Cette provision correspond à la valeur estimative des dépenses en principal et en frais nécessaires à la liquidation des sinistres, nette des recours à encaisser.

L'estimation de cette provision résulte de l'évaluation – par des calculs actuariels - de la charge ultime des sinistres survenus à la clôture de l'exercice comme détaillé dans note 4.2.11 de l'annexe aux comptes consolidés.

## Provisions mathématiques de rentes (26 M€) :

Cette provision réglementaire est calculée en appliquant les hypothèses et règles de calcul définies par le code des assurances et rappelées dans la note 4.2.11 de l'annexe aux comptes consolidés de votre société. Cette provision représente les prestations futures à régler sur les rentes en cours au 31 décembre 2018.

## Autres provisions techniques (471 M€) :

La Provision pour frais de gestion de sinistres est destinée à couvrir les frais futurs de gestion des sinistres survenus au 31 décembre, La provision pour primes non acquises correspond à la quote-part des primes de l'exercice qu'il convient d'affecter à l'exercice suivant. La provision pour risques en cours destinée à couvrir - sur les branches déficitaires - l'estimation de la charge de sinistres futurs des contrats en portefeuille.

Ces provisions réglementaires sont calculées en appliquant les hypothèses et règles de calcul définies par le code des assurances et rappelées dans la note 4.2.11 de l'annexe aux comptes consolidés de votre société.

## Procédures d'audit mises en oeuvre en réponse à ce risque

Nous avons eu recours aux équipes d'actuaire de notre cabinet pour nous assister dans l'exécution des procédures d'audit sur ces postes. Les principales procédures d'audit mises en oeuvre sont :

### Provision pour sinistres à payer

- analyse des notes méthodologiques de provisionnement ;
- analyse de la sinistralité courante / antérieure ;
- analyse des coefficients de passage et reconstitution à fin décembre 2018 sur les produits Auto, MRH et GAV ;
- estimation indépendante des charges à l'ultime sur les principales branches du portefeuille de BPCE Assurances représentant 94% des provisions pour sinistres à payer ;
- réconciliation des éléments issus des calculs avec la comptabilité.

### Provisions mathématiques de rentes

- revue de la cohérence et de la conformité de la méthode et des hypothèses de calcul sur le périmètre prévoyance professionnelle ;
- réconciliation des éléments issus des calculs avec la comptabilité.

### Autres provisions techniques

- analyse des résultats techniques des différentes catégories ministérielles retenues pour le calcul de la provision pour risques en cours ;
- revue de la cohérence et de la conformité de la méthode et des

hypothèses de calcul de la provision pour risques en cours ;

• revue de la cohérence de la méthode et des hypothèses de calcul de la provision pour frais de gestion des sinistres ;

• réconciliation des éléments issus des calculs avec la comptabilité.

Une revue des contrôles généraux informatiques (ITGC) relatifs aux différents outils de gestion dédiés est effectuée, ainsi qu'une revue de certains contrôles contenus dans ces outils et les « états clés » y relatifs.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du groupe du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du Code de commerce figure dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés.

## Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Natixis Assurances par votre Assemblée Générale du 10 juin 1980 pour le cabinet Mazars et celle du 12 mai 2012 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2018, le cabinet Mazars est dans sa 39<sup>e</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit est dans la 7<sup>e</sup> année de mission sans interruption.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies

significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans

les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

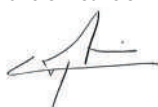
Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer les opinions sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris La Défense, le 17 mai 2019

Les Commissaires aux comptes,

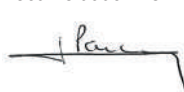
PriceWaterhouseCoopers  
Audit

Marie-Christine JETIL



Mazars

Jean-Claude PAULY



Maxime SIMOEN



# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

À l'assemblée générale de la société Natixis Assurances,

## Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de point clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

## Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du code de commerce.

## Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

## Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

### Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Natixis Assurances par l'Assemblée Générale du 10 juin 1980 pour le cabinet Mazars et par celle du 12 mai 2012 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2018, le cabinet Mazars est dans la 39<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit est dans la 7<sup>ème</sup> année.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent

des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en oeuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris La Défense, le 17 mai 2019

Les Commissaires aux comptes,

PriceWaterhouseCoopers  
Audit

Marie-Christine JETIL



Mazars

Jean-Claude PAULY



Maxime SIMOEN



# RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos  
le 31 décembre 2018

Aux Actionnaires  
NATIXIS ASSURANCES  
30 avenue Pierre Mendès France  
75013 PARIS

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de Commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce et à l'article R. 322-7 du code des assurances.

## CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

### Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

## Protocole Cadre Général

Depuis 2013, le groupe BPCE et ses filiales oeuvrent à la constitution d'un pôle assurance au sein de Natixis ; ce projet a conduit le groupe à engager des négociations avec CNP Assurances pour que la production d'assurance vie du groupe soit internalisée chez Natixis Assurances.

Ces discussions ont conduit à la signature le 23 mars 2015 d'un protocole cadre général entre CNP Assurances, BPCE et Natixis - agissant en vertu des pouvoirs spécifiques qui lui ont été donnés par Natixis Assurances, BPCE Vie et BPCE Prévoyance - qui définit les principes fondamentaux du futur partenariat entre BPCE, Natixis et CNP. Cette convention a été autorisée et conclue par le conseil d'administration du 6 mars 2015. Cette convention a pris effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2016.

Ce Protocole Cadre Général trouve des conséquences opérationnelles et financières sur certaines filiales de Natixis Assurances en 2018. Il est sans incidence sur les comptes de Natixis Assurances.

## Pacte d'actionnaires Ecoreuil Vie Développement et contrat de cession d'actions de la société Ecoreuil Vie Développement

Dans le cadre du protocole cadre général conclu avec CNP Assurances, CNP Assurances, BPCE et Natixis ont prévu que Natixis Assurances détiendrait le contrôle majoritaire de la société EVD. En conséquence, les Parties sont convenues que :

- Natixis Assurances procéderait à l'acquisition avant le 31 Décembre 2015 de la participation de 49% détenue par BPCE au sein du capital d'EVD aux mêmes conditions de prix que celles stipulées dans le cadre de la cession, ce à quoi Natixis Assurances et BPCE s'engagent ; et

- CNP céderait avec effet au 1er Janvier 2016, 74 actions ordinaires d'EVD représentant 2% du capital social et des droits de vote EVD («la Cession») de sorte qu'à l'issue de la cession, Natixis Assurances détiendrait le contrôle majoritaire d'EVD.

Au cours de l'exercice 2016, Natixis Assurances a acquis à CNP Assurances 74 actions pour 3,552€ portant la détention à 51% du capital EVD.

A l'issue de ces opérations, le capital de la société est réparti de la manière suivante :

- Natixis Assurances détient 1 887 actions, représentant 51% du capital et des droits de vote; et

- CNP Assurances détient 1 813 actions, représentant 49% du capital et des droits de vote.

Impact dans les comptes 2018 : Néant

## Convention de mise à disposition du personnel CNP Assurances au sein d'Ecureuil Vie Développement

Afin que les salariés de CNP Assurances actuellement détachés au sein d'Ecureuil Vie Développement puissent poursuivre leur activité au sein de cette dernière société, il a été décidé de renouveler à compter du 1er Janvier 2016 la convention de mise à disposition entre CNP Assurances et Ecureuil Vie Développement pour une durée initiale de sept ans, renouvelable une fois pour une durée de trois ans.

En conséquence, il a été convenu le 23 mars 2015 entre CNP Assurances, Ecureuil Vie Développement, Natixis Assurances et BPCE Vie une convention de mise à disposition qui obéit aux dispositions des articles L.8241-1 alinéa 2 et L.8241-2 du Code du travail réglementant le prêt de main d'œuvre à but non lucratif. Il y est précisé que certains salariés de BPCE Vie pourraient également faire l'objet d'un détachement auprès d'Ecureuil Vie Développement, conformément aux termes d'une convention de mise à disposition à conclure par BPCE Vie et EVD.

Impacts dans les comptes 2018 : Néant.

*Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris La Défense, le 17 mai 2019*

*Les Commissaires aux comptes,*

PriceWaterhouseCoopers  
Audit

Marie-Christine JETIL



Mazars

Jean-Claude PAULY



Maxime SIMOEN





# 5 ÉLÉMENTS juridiques



# 1. LISTE DES MANDATS

MIGNON Laurent			
Raison sociale	Forme juridique	Fonction	Représente
NATIXIS ASSURANCES (fin le 07/06/2018)	SA	Président du conseil d'administration	
NATIXIS INVESTMENT MANAGERS (fin le 01/06/2018)	SA	Président du conseil d'administration	
COFACE (fin le 15/06/2018)	SA	Président du conseil d'administration	
PETER J. SOLOMON COMPANY LLC (fin le 30/05/2018)	LLC	Administrateur	
ARKEMA	SA	Administrateur	
AROP (Association pour le Rayonnement de l'Opéra de Paris)	Association	Administrateur	
BPCE (depuis le 01/06/2018)	SA	Président du directoire	
NATIXIS (depuis le 01/06/2018)	SA	Président du conseil d'administration	
CE HOLDING PARTICIPATIONS (depuis le 06/06/2018)	SAS	Président	
SOPASSURE (depuis le 18/06/2018)	SA	Administrateur	
CNP ASSURANCES (depuis le 01/06/2018)	SA	Administrateur	
FÉDÉRATION BANCAIRE FRANÇAISE (du 15/06/2018 au 31/08/2018)	Fédération	Vice Président	
FÉDÉRATION BANCAIRE FRANÇAISE (depuis le 01/09/2018)	Fédération	Président	
ASSOCIATION FRANCAISE DES ÉTABLISSEMENT DE CRÉDIT ET DES ENTREPRISES D'INVESTISSEMENT (depuis le 01/09/2018)	Association	Président	
RIAHI François			
Raison sociale	Forme juridique	Fonction	Représente
NATIXIS (depuis le 01/06/2018)	SA	Directeur général	
BPCE (depuis le 01/01/2018)	SA	Membre du directoire	
NATIXIS ASSURANCES (depuis le 07/06/2018)	SA	Président du conseil d'administration	
NATIXIS INVESTMENT MANAGERS (depuis le 01/06/2018)	SA	Président du conseil d'administration	
COFACE (depuis le 15/06/2018)	SA	Président du conseil d'administration	
NATIXIS PAYMENT SOLUTIONS (depuis le 21/09/2018)	SA	Président du conseil d'administration	
P-J-SOLOMON LP (depuis le 01/06/2018)	LP	Director	
PETER J-SOLOMON SECURITIES COMPANY LLC (depuis le 31/05/2018)	LLC	Director	
NATIXIS PFANDBRIEFBANK AG (fin le 28/02/2018)	AG	Président du conseil de surveillance	
NATIXIS JAPAN SECURITIES CO LTD (fin le 12/01/2018)	LTD	Director	
NATIXIS NORTH AMERICA LLC (fin le 15/01/2018)	LLC	Director	
NATIXIS COFICINÉ (fin le 07/02/2018)	SA	Administrateur	NATIXIS
CE HOLDING PARTICIPATIONS (du 01/01/2018 au 31/05/2018)	SAS	Administrateur	BPCE
SNC TEA et EMMA	SNC	Gérant	

BERROUS Gils			
Raison sociale	Forme juridique	Fonction	Représente
NATIXIS ASSURANCES (fin le 13/12/2018)	SA	Administrateur	
NATIXIS COFICINÉ	SA	Président du conseil d'administration	
NATIXIS INTER ÉPARGNE (fin le 01/07/2018)	SA	Président du conseil d'administration	
COMPAGNIE EUROPEENNE DE GARANTIES & CAUTIONS	SA	Président du conseil d'administration	
NATIXIS FACTOR	SA	Président du conseil d'administration	
NATIXIS FINANCEMENT	SA	Président du conseil d'administration	
NATIXIS LEASE	SA	Président du conseil d'administration	
NATIXIS PAYMENT SOLUTIONS (fin le 02/01/2018)	SA	Président du conseil d'administration	
MCI - MEDIA CONSULTING & INVESTMENT	SA	Président du conseil d'administration	
TITRES CADEAUX (fin le 02/01/2018)	SAS	Président du comité d'administration	
NATIXIS ALGÉRIE (société étrangère)	SPA	Administrateur	
ALGIERS BUSINESS CENTERS (société étrangère)	SPA	Administrateur	
NATIXIS PAYMENT HOLDING (fin le 29/03/2018)	SAS	Président	
UNITED PARTNERSHIP (fin le 04/05/2018)	SAS	Président du comité d'administration	
PARTECIS (fin le 21/02/2018)	SAS	Administrateur	
ASSOCIATION DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES (ASF)	Association	Administrateur	
BRICKER Nathalie			
Raison sociale	Forme juridique	Fonction	Représente
NATIXIS ASSURANCES (du 06/09/2018 au 13/12/2018)	SA	Administrateur	
COMPAGNIE EUROPÉENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS	SA	Administrateur	NATIXIS
COMPAGNIE FINANCEMENT FONCIER SCF (depuis le 18/12/2018)	SA	Administrateur	
NATIXIS INVESTMENT MANAGERS (depuis le 06/09/2018)	SA	Administrateur	NATIXIS
COMPAGNIE FRANCAISE D'ASSURANCE POUR LE COMMERCE EXTÉRIEUR (depuis le 06/09/2018)		Administrateur	NATIXIS
NATIXIS PAYMENT SOLUTIONS	SA	Administrateur	NATIXIS
BPCE VIE	SA	Administrateur	NATIXIS

CRON Norbert			
Raison sociale	Forme juridique	Fonction	Représente
NATIXIS ASSURANCES (fin le 29/06/2018)	SA	Administrateur	
NATIXIS ALTAIR IT SHARED SERVICES (fin le 13/02/2018)	SA	Président du conseil d'administration	
MONTMARTRE 1 (fin le 29/06/2018)	SAS	Président	
BPCE ACHATS (fin le 29/06/2018)	GIE	Administrateur	
NATIXIS PAYMENT SOLUTIONS (fin le 29/06/2018)	SA	Administrateur	
BPCE IMMOBILIER EXPLOITATION (fin le 15/10/2018)	SAS	Administrateur	
PARTECIS (fin le 29/06/2018)	SAS	Administrateur	
ALBIANT-IT	SA	Administrateur	NATIXIS
DEVIMMO ALGÉRIE	SPA	Administrateur	NATIXIS
NATIXIS FONCIÈRE	SA	Administrateur	NATIXIS
NATIXIS IMMO EXPLOITATION	SA	Administrateur	NATIXIS
BPCE-IT	GIE	Administrateur	NATIXIS
FONCIÈRE KUPKA	SA	Administrateur	NATIXIS FONCIERE
DEBRAY Pierre			
Raison sociale	Forme juridique	Fonction	Représente
NATIXIS ASSURANCES	SA	Administrateur	
NATIXIS PFANDBRIEFBANK AG (depuis le 01/03/2018)	AG	Membre du conseil de surveillance	
LEBEL Anne			
Raison sociale	Forme juridique	Fonction	Représente
NATIXIS ASSURANCES (fin le 13/12/2018)	SA	Administrateur	
NEXANS (depuis le 17/05/2018)	SA	Administrateur	
LEQUOY Jean-François			
Raison sociale	Forme juridique	Fonction	Représente
NATIXIS ASSURANCES	SA	Directeur général	
NATIXIS ASSURANCES	SA	Administrateur	
BPCE ASSURANCES	SA	Président du conseil d'administration	
BPCE PRÉVOYANCE	SA	Président du conseil d'administration	
BPCE VIE	SA	Président du conseil d'administration	
SURASSUR	SA	Président du conseil d'administration	
REACOMEX	SA	Président du conseil d'administration	
GROUPEMENT FRANÇAIS DES BANCASSUREURS	Association	Vice-président	
ECUREUIL VIE DÉVELOPPEMENT	SAS	Administrateur	
FONDS STRATÉGIQUE DE PARTICIPATION - FSP	SA	Administrateur	BPCE VIE
BPCE IARD	SA	Membre du conseil de surveillance	NATIXIS ASSURANCES

NAMIAS Nicolas			
Raison sociale	Forme juridique	Fonction	Représente
NATIXIS ASSURANCES (fin le 19/06/2018)	SA	Administrateur	
NATIXIS COFICINÉ (depuis le 30/11/2018)	SA	Administrateur	
BPCE (depuis le 17/05/2018)	SA	Membre du directoire en charge des finances et de la stratégie	
CE HOLDING PARTICIPATIONS (depuis le 01/06/2018)	SAS	Administrateur	
NATIXIS ASSURANCES (fin le 19/06/2018)	SA	Administrateur	
NATIXIS PARTNERS (fin le 10/07/2018)	SA	Administrateur	
NATIXIS PARTNERS ESPANA (fin le 17/01/2018)	SA	Administrateur	
CRÉDIT FONCIER (depuis le 01/06/2018)	SA	Administrateur	BPCE
IFCIC	SA	Administrateur	NATIXIS
NATIXIS COFICINÉ (du 07/02/2018 au 08/11/2018)	SA	Administrateur	NATIXIS
NATIXIS INVESTMENT MANAGERS (fin le 06/09/2018)	SA	Administrateur	NATIXIS
OLIVIER André-Jean			
Raison sociale	Forme juridique	Fonction	Représente
NATIXIS ASSURANCES (fin le 13/12/2018)	SA	Administrateur	NATIXIS
COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCE POUR LE COMMERCE EXTÉRIEUR	SA	Administrateur	
LUXIA (Ex-OPEN FINANCIAL REGULATION EUROPA)	SAS	Administrateur	NATIXIS
NATIXIS ASSET MANAGEMENT FINANCE	SA	Administrateur	NATIXIS
NATIXIS FINANCEMENT	SA	Administrateur	NATIXIS
NATIXIS PRIVATE EQUITY	SA	Administrateur	NATIXIS

RABY Jean			
Raison sociale	Forme juridique	Fonction	Représente
NATIXIS ASSURANCES (fin le 13/12/2018)	SA	Administrateur	
NATIXIS INVESTMENT MANAGERS	SA	Directeur général	
NAXICAP PARTNERS	SA	Vice-président du conseil de surveillance	
OSTRUM ASSET MANAGEMENT (ex-NAM Austerlitz 2) (depuis le 28/09/2018)	SA	Président du conseil d'administration	
NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL (ex-OSTRUM AM) (fin le 27/09/2018)	SA	Président du conseil d'administration	
NATIXIS WEALTH MANAGEMENT	SA	Président du conseil d'administration	
NATIXIS INTER ÉPARGNE (depuis le 01/07/2018)	SA	Président du conseil d'administration	
MIROVA (depuis le 10/09/2018)	SA	Président du conseil d'administration	
DNCA FINANCE	SA	Président du comité de surveillance	
AEW SA	SA	Administrateur, membre du comité des rémunérations, du comité des nominations et du comité stratégique	
FLEXSTONE PARTNERS SAS (ex-Euro Private Equity France SAS)(depuis le 31/12/2018)	SAS	Membre du conseil de surveillance	
AEW CAPITAL MANAGEMENT INC	INC	Director	
HARRIS ASSOCIATES INC	INC	Director	
LOOMIS, SAYLES & CO INC	INC	Director	
NATIXIS DISTRIBUTION CORPORATION	CORP	Director	
NATIXIS US HOLDING INC	INC	Chairman of the board of directors	
NATIXIS INVESTMENT MANAGERS LP	LP	Chairman of the board of the general partner	
NATIXIS INVESTMENT MANAGERS LLC	LLC	Chairman of the board of managers	
NATIXIS INVESTMENT MANAGERS 2, LLC (fin le 29/06/2018)	LLC	Chairman of the board of managers	
H20 AM LLP (depuis le 21/11/2018)	LLP	Director	
MV CREDIT LLP (depuis le 01/08/2018)	LLP	Director	
CASPIAN PRIVATE EQUITY LLC (du 01/01/2018 au 31/12/2018)	LLC	Member of the board of managers	
SNC LAVALIN	SNC	Administrateur, membre du comité d'audit et du comité de gouvernance et d'éthique	
UNIVERSITÉ LAVAL (fin le 14/12/2018)	Fondation	Administrateur	
VACHERON Pierre-Antoine			
Raison sociale	Forme juridique	Fonction	Représente
NATIXIS ASSURANCES (du 15/03/2018 au 13/12/2018)	SA	Administrateur	
NATIXIS PAYMENT SOLUTIONS (depuis le 21/09/2018)	SA	Directeur général	
NATIXIS PAYMENT SOLUTIONS (du 02/01/2018 au 21/09/2018)	SA	Président du conseil d'administration	
NATIXIS PAYMENT HOLDING (depuis le 29/03/2018)	SAS	Président	
DALENYS PAYMENT (depuis le 25/04/2018)	SAS	Membre du conseil de surveillance	
DANELYS (Belgique) (depuis le 30/04/2018)	SAS	Administrateur	
DALENYS (Belgique) (depuis le 14/05/2018)	SA	Président du conseil d'administration	
PAYPLUG (depuis le 17/05/2018)	SAS	Président du comité d'administration	
PARTECIS (depuis le 02/07/2018)	SAS	Administrateur	



VINADIER Richard			
Raison sociale	Forme juridique	Fonction	Représente
NATIXIS ASSURANCES (depuis le 14/12/2018)	SA	Administrateur	NATIXIS
BPCE SFH	SA	Administrateur	
SURASSUR	SA	Administrateur et président du comité d'audit	BPCE
VINCENT Marc			
Raison sociale	Forme juridique	Fonction	Représente
NATIXIS ASSURANCES (fin le 13/12/2018)	SA	Administrateur	
NATIXIS PARTNERS	SAS	Président du conseil d'administration	
NATIXIS PARTNERS ESPANA	SA	Chairman & Director	
PETER J. SOLOMON COMPANY LLC	LLC	Director	
NATIXIS NORTH AMERICA LLC (depuis le 16/04/2018)	LLC	Director	
S.M.E.G. France	SASU	Président	
DOMAINE DE LA PALEINE	SAS	Président	
CHÂTEAU DE PASQUETTE	SCEA	Gérant associé	
BROUTÈLE Nathalie			
Raison sociale	Forme juridique	Fonction	Représente
NATIXIS ASSURANCES	SA	Directeur général délégué	
BPCE ASSURANCES	SA	Directeur général	
BPCE ASSURANCES PRODUCTIONS SERVICES - BPCE APS	SAS	Président du comité de surveillance	
GROUPEMENT FRANCAIS DES BANCASSUREURS	Association	Administrateur	
WOMEN IN NATIXIS NETWORK (WINN)	Association	Administrateur	
NATIXIS WEALTH MANAGEMENT	SA	Administrateur	
BPCE IARD	SA	Membre du directoire	
GROUPE ADONIS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE - ADIR SAL	SAL	Administrateur	NATIXIS ASSURANCES
INTER MUTUELLE ASSISTANCE-IMA	SA	Membre du conseil de surveillance	BPCE ASSURANCES
LE PAPE Christophe			
Raison sociale	Forme juridique	Fonction	Représente
NATIXIS LIFE	SA	Président du conseil d'administration	
ECUREUIL VIE DÉVELOPPEMENT	SAS	Président du conseil d'administration	
BPCE VIE	SA	Directeur général	
BPCE RELATION ASSURANCES	GIE	Administrateur unique-Directeur général	
BPCE PRÉVOYANCE	SA	Directeur général	
NATIXIS ASSURANCES	SA	Directeur général délégué	
GROUPE ADONIS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE - ADIR SAL	SA	Administrateur	
NAMI INVESTMENT	OPCI	Auditeur libre	
AXELTIS	SA	Administrateur	NATIXIS ASSURANCES

## 2. TABLEAU SUR LES JETONS DE PRÉSENCE ET AUTRES RÉMUNÉRATIONS PERÇUES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX ET ADMINISTRATEURS DE NATIXIS ASSURANCES AU 31 DECEMBRE 2018

Mandataires sociaux	Montants versés (en euros)
<b>M. Jean Francois LEQUOY - Administrateur et Directeur Général de Natixis Assurances</b>	
<i>Jetons de présence</i>	
Administrateur de Natixis Assurances	-
<i>Autres rémunérations</i>	
Rémunération fixe versée par Natixis	400 000
Rémunération variable versée par Natixis	713 566
Avantages en nature attribués par Natixis (voiture, logement, autre)	7 234
<b>M. Pierre DEBRAY - Administrateur de Natixis Assurances</b>	
<i>Jetons de présence</i>	
Administrateur de Natixis Assurances	-
<i>Autres rémunérations</i>	
Rémunération fixe versée par Natixis	550 000
Rémunération variable versée par Natixis	704 690
Avantages en nature attribués par Natixis (voiture, logement, autre)	11 431
<b>M. Richard VINADIER - Représentant Natixis - Administrateur de Natixis Assurances</b>	
<i>Jetons de présence</i>	
Administrateur de Natixis Assurances	-
<i>Autres rémunérations</i>	
Rémunération fixe versée par Natixis	22 262
Rémunération variable versée par Natixis	-
Avantages en nature attribués par Natixis (voiture, logement, autre)	-
<b>Mme Nathalie BROUTELE - Directeur général délégué de Natixis Assurances</b>	
<i>Autres rémunérations</i>	
Rémunération fixe versée par Natixis	290 000
Rémunération variable versée par Natixis	225 494
Avantages en nature attribués par Natixis (voiture, logement, autre)	-
<b>M. Christophe LE PAPE - Directeur général délégué de Natixis Assurances</b>	
<i>Autres rémunérations</i>	
Rémunération fixe versée par Natixis	290 000
Rémunération variable versée par Natixis	180 508
Avantages en nature attribués par Natixis (voiture, logement, autre)	4 269

## 3. PROJET DE RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2019

### PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport général des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2018 approuve les comptes sociaux de l'exercice 2018, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, faisant apparaître un bénéfice de 189 050 899,59 €.

### DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, suivant la proposition du conseil d'administration,

décide d'affecter la somme distribuable constituée :

- du bénéfice de l'exercice.....189 050 899,59 €
- majoré du report à nouveau au 31.12.2018 .....364 587,38 €
- soit un total de ..... 189 415 486,97 €**

de la façon suivante :

- dividende de .....189 139 333,50 €
- réserve légale ..... 0,00 €
- report à nouveau ..... 276 153,47 €

**soit un total réparti de ..... 189 415 486,97 €**

L'assemblée générale constate que le dividende net est de 9,75 € (\*) pour chacune des 19 398 906 actions formant le capital social.

Le paiement du dividende sera effectué à compter de la présente assemblée générale.

L'assemblée générale prend acte que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice	2015	2016	2017
Dividendes par action	6,02 € (*)	6,50 € (*)	7,95 € (*)
Montant global du dividende distribué	116 781 414,12 €	126 092 889 €	154 221 303 €

(\*) Les dividendes sont éligibles à l'abattement en application des dispositions de l'article 158-3 2° du CGI.

### TROISIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir :

- pris connaissance du compte rendu des opérations réalisées par Natixis Assurances et des sociétés incluses dans son périmètre de consolidation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- pris connaissance des comptes consolidés de l'exercice,
- entendu le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés,

approuve les comptes consolidés, tels qu'ils lui sont présentés.

### QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, en approuve les conclusions.

### CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du conseil d'administration, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 à M. François Riahi, président du conseil d'administration.

### SIXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du conseil d'administration, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 à M. Jean-François Lequoy, directeur général.

### SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du conseil d'administration, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 à M. Christophe Le Pape et Mme Nathalie Broutèle, directeurs généraux délégués.

## HUITIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, en application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à M. François Riahi, président du conseil d'administration pour l'exercice 2019, en raison de son mandat de président du conseil d'administration tels que détaillés dans le rapport de gestion et sa partie relative au rapport sur le gouvernement d'entreprise.

## NEUVIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, en application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à M. Jean-François Lequoy, directeur général pour l'exercice 2019, en raison de son mandat de directeur général tels que détaillés dans le rapport de gestion et sa partie relative au rapport sur le gouvernement d'entreprise.

## DIXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, en application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à M. Christophe Le Pape, directeur général délégué pour l'exercice 2019, en raison de son mandat de directeur général délégué tels que détaillés dans le rapport de gestion et sa partie relative au rapport sur le gouvernement d'entreprise.

## ONZIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, en application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à Mme Nathalie Broutèle, directeur général délégué pour l'exercice 2019, en raison de son mandat de directeur général délégué tels que détaillés dans le rapport de gestion et sa partie relative au rapport sur le gouvernement d'entreprise.

## DOUZIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ratifie la cooptation faite par le conseil d'administration lors de sa réunion du 07 juin 2018 de M. François Riahi en qualité d'administrateur, en remplacement de M. Laurent Mignon, démissionnaire, pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

## TREIZIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un original pour certifier conformes tous actes, pouvoirs et les copies des présentes qui seront déposées, notamment au greffe du tribunal de commerce de Paris, pour effectuer toutes démarches et formalités relatives au Registre du commerce et des sociétés.